

Manitoba Finance

Ministère des Finances

**Annual Report  
2008-2009**

**Rapport annuel  
2008-2009**





His Honour the Honourable Philip S. Lee, C.M., O.M.  
Lieutenant Governor of Manitoba  
Room 235, Legislative Building  
Winnipeg, Manitoba  
R3C 0V8

May It Please Your Honour:

I have the privilege of presenting, for the information of Your Honour, the Annual Report of Manitoba Finance for the year ended March 31, 2009.

Respectfully submitted,

*“Original signed by Rosann Wowchuk”*

Honourable Rosann Wowchuk  
Minister of Finance





Son Honneur l'honorable Philip S. Lee, C.M., O.M.  
Lieutenant-gouverneur du Manitoba  
Palais législatif, bureau 235  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai le privilège de présenter à Votre Honneur, à titre d'information, le rapport annuel du ministère des Finances pour l'année financière terminée le 31 mars 2009.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Lieutenant-gouverneur, l'expression de mon profond respect.

La ministre des Finances,

« *Original signé par Rosann Wowchuk* »

Rosann Wowchuk









Sous-ministre des Finances  
[Palais législatif, bureau 109](#), Manitoba, Canada R3C 0V8  
[www.manitoba.ca](http://www.manitoba.ca)

Madame Rosann Wowchuk  
Ministre des Finances,  
Palais législatif, bureau 103  
Winnipeg (Manitoba)  
R3C 0V8

Madame,

J'ai l'honneur de vous présenter, à titre d'information, le rapport annuel du ministère des Finances pour l'année financière terminée le 31 mars 2009.  
Le tout respectueusement soumis.

La sous-ministre des Finances,

« *Original signé par Diane Gray* »

Diane Gray





## TABLE OF CONTENTS/TABLE DES MATIÈRES

| Titre   | Page | Titre   | Page |
|---|------|---|------|
| Preface/Préface .....   | 9    | <b>Secrétariat du Conseil du Trésor</b> .....   | 42   |
| Lois relevant de la compétence du ministre des Finances .....                 | 13   | Gestion financière et planification des immobilisations.....  | 32   |
| Organigramme .....  | 15   | Sections analytiques .....  | 43   |
| <b>Division de l'administration et des finances</b> .....                     | 16   | Gestion des dépenses et amélioration continue ....  | 43   |
| Traitement du ministre .....  | 16   | Coordination des organismes de service spécial ...  | 43   |
| Haute direction.....  | 16   | Relations de travail.....   | 44   |
| Services financiers et administratifs.....                                    | 16   | Service de la rémunération .....  | 44   |
| Commission d'appel des impôts et des taxes.....                               | 17   | Service des avantages sociaux.....  | 44   |
| Administrateur indépendant.....   | 17   | Service des négociations .....  | 45   |
| Service des ressources humaines .....   | 18   | Administration des contrats .....   | 45   |
| Gestion des technologies de l'information .....                               | 19   | <b>Secrétariat aux affaires francophones</b> .....  | 46   |
| Assurance et gestion des risques .....  | 20   | <b>Division de la consommation et des corporations</b> .....  | 48   |
| <b>Division de la trésorerie</b> .....  | 21   | Administration et recherche.....  | 48   |
| Administration .....  | 21   | Office de la protection du consommateur.....  | 49   |
| Marchés financiers.....   | 21   | Direction de la location à usage d'habitation.....  | 53   |
| Opérations bancaires et de trésorerie.....                                    | 24   | Direction de la réglementation des institutions financières .....   | 57   |
| Dette publique.....   | 26   | Bureau des conseillers des demandeurs – Appels en matière d'indemnisation des accidents de la route.....                | 64   |
| <b>Division du contrôleur</b> .....   | 27   | Commission d'appel des accidents de la route .....  | 66   |
| Bureau du contrôleur .....  | 27   | Commission de la location à usage d'habitation ....   | 67   |
| Service de consultation et de vérification interne... ..                      | 27   | <b>Investissements (partie B)</b> .....   | 70   |
| Comptabilité et débours .....   | 28   | <b>Développement durable</b> .....  | 70   |
| <b>Division des taxes et des impôts</b> .....                                 | 29   | <b>Information financière</b> .....   | 71   |
| État comparatif des recettes réelles.....                                     | 30   | Conciliation.....   | 71   |
| Gestion et recherche.....   | 31   | Sommaire des dépenses par crédit (partie A).....  | 72   |
| Administration .....  | 32   | Sommaire des recettes par source .....  | 79   |
| Vérification .....  | 33   | Sommaire des dépenses de fonctionnement et de l'effectif des cinq dernières années par principaux crédits .....         | 84   |
| Répression visant les produits du tabac .....                                 | 34   | <b>Présentation de rapports sur la performance</b> ...  | 85   |
| <b>Division des relations fédérales-provinciales et de la recherche</b> ..... | 36   | <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)</i> ..... | 88   |
| Affaires financières intergouvernementales.....                               | 36   |   |      |
| Relations fédérales-provinciales .....  | 37   |   |      |
| Analyse économique et fiscale .....   | 39   |   |      |
| Analyse de la fiscalité .....   | 39   |   |      |
| Paiement net des crédits d'impôt.....   | 40   |   |      |
| Bureau d'aide fiscale du Manitoba.....  | 41   |   |      |

Ce document sera disponible en anglais et en français sur Internet à l'adresse [www.gov.mb.ca/finance](http://www.gov.mb.ca/finance) après le 30 octobre 2009.  
This document will be available in both English and French on the internet at [www.gov.mb.ca/finance](http://www.gov.mb.ca/finance) after October 30, 2009.

## PREFACE/PRÉFACE

The overall responsibilities of the Minister and the department include:

- preparing the annual Provincial Budget;
- management and control of government expenditures and revenues and the evaluation of government programs;
- providing policy direction on matters relating to financial management and administration and ensuring appropriate government-wide management practices and systems;
- ensuring accountability for the delivery of government programs;
- maintaining the core government accounting and financial reporting systems, and the preparation of the annual Public Accounts and other reports which show the financial condition of the entire government reporting entity;
- managing daily cash requirements, the public debt, the investment of public money, and of loans and advances made, and guarantees given, by the government;
- analysing and appraising the economic situation and prospects in Manitoba in co-operation with other ministries as appropriate;
- advising on fiscal and other economic policies and measures including taxation;
- advising on policies relating to Federal-Provincial relations;
- representing the province in negotiations and participating in meetings related to finance, taxation and economic development;
- managing the province's financial assets and liabilities;
- insuring government assets and managing risk; and

Les responsabilités globales du ministre et du ministère consistent à :

- préparer le budget annuel provincial;
- gérer et contrôler les dépenses et les recettes du gouvernement et évaluer les programmes gouvernementaux;
- établir des directives en matière de gestion et d'administration financière et garantir des pratiques et des mécanismes de gestion appropriés pour l'ensemble du gouvernement;
- garantir l'obligation de rendre compte en ce qui concerne la mise en œuvre des programmes gouvernementaux;
- maintenir les systèmes de comptabilité et de rapport de la province, préparer les comptes publics annuels et les autres rapports qui montrent la situation financière de l'ensemble du périmètre comptable du gouvernement;
- gérer les besoins quotidiens de trésorerie, la dette publique, l'investissement de l'argent public, ainsi que les prêts, les avances et les garanties offerts par le gouvernement;
- analyser et évaluer la situation économique et les perspectives du Manitoba en collaboration avec les autres ministères, lorsqu'il y a lieu;
- donner des conseils sur les politiques et mesures fiscales et économiques, y compris les taxes;
- donner des conseils sur les politiques concernant les relations entre le fédéral et la province;
- représenter la province lors des négociations et participer aux réunions portant sur les finances, les taxes et le développement économique;
- gérer l'actif et le passif de la province;
- garantir l'actif du gouvernement et gérer les risques;

fostering business and consumer confidence in the marketplace and administering a regulatory framework that contributes to a competitive Manitoba economy.

Through its efforts, the department manages strategic, financial and operational risks at a corporate level so that the value government obtains for money expended, and for revenues owing and received, is optimized.

The departmental organization structure appears in the chart on page 15. The department is comprised of six operating divisions, as well as the Treasury Board Secretariat and the Francophone Affairs Secretariat.

**The Administration and Finance Division** provides executive administration, planning and management of departmental policies and programs. The Executive Support area of the division includes the Deputy Minister of Finance and Senior Assistant Deputy Minister. Executive Support advises the Minister on matters related to Finance and is responsible for management and administration of the department. Duties include ensuring that policy objectives and statutory obligations of government are met, and providing strategic planning and budgetary oversight.

The division also co-ordinates the department's financial, administrative, information technology management and human resource functions and includes the Tax Appeals Commission, Independent Administrator and the Insurance and Risk Management branch. The Insurance and Risk Management branch provides centralized insurance and risk management services to government departments and agencies, including most Crown corporations.

**The Treasury Division** manages and administers the cash resources, borrowing programs, and all investment and debt management activities of the government. It further manages the borrowing programs and investment activities for all of its Crown corporations and government agencies. The Treasury Division also assists in the financing of municipalities, schools and hospitals and ensures that such financing is arranged.

favoriser la confiance des entreprises et des consommateurs envers le marché et administrer un cadre législatif qui contribue à la compétitivité de l'économie manitobaine.

Grâce à ses efforts, le ministère gère les risques stratégiques, financiers et d'exploitation au niveau de l'organisation, de façon à obtenir le meilleur rendement possible des dépenses effectuées par le gouvernement et des revenus qu'il possède et perçoit.

La structure de l'organisation du ministère est représentée dans un graphique à la page 15. Le ministère est constitué de six divisions opérationnelles, auxquelles il faut ajouter le Secrétariat du Conseil du Trésor et le Secrétariat aux affaires francophones.

**La Division de l'administration et des finances** s'occupe de la haute administration ainsi que de la planification et de la gestion des politiques et des programmes du ministère. Le cabinet du ministre et le bureau du sous-ministre comprennent le sous-ministre des Finances et le sous-ministre adjoint principal. Le cabinet du ministre et le bureau du sous-ministre conseillent le ministre sur tout ce qui se rapporte au ministère des Finances et ont la charge de la gestion et de l'administration de ce ministère. Ils doivent entre autres veiller à l'atteinte des objectifs du gouvernement en matière de politiques et au respect de ses obligations législatives, ainsi qu'à la planification stratégique et au suivi budgétaire.

La Division gère les ressources humaines du ministère et coordonne ses fonctions financières et administratives ainsi que les technologies de l'information. Elle regroupe aussi la Commission d'appel des impôts et des taxes, l'administrateur indépendant ainsi que la Direction de l'assurance et de la gestion des risques, qui fournit des services centralisés d'assurance et de gestion des risques aux organismes et ministères gouvernementaux, y compris la plupart des sociétés de la Couronne.

**La Division de la trésorerie** gère et administre les ressources de trésorerie, les programmes d'emprunt, les investissements et le service de la dette du gouvernement. Elle gère et administre également les programmes d'emprunt et les investissements des sociétés de la Couronne et des organismes gouvernementaux. La Division de la trésorerie participe au financement des municipalités, des écoles et des hôpitaux, et elle s'assure que les modalités de ce financement sont déterminées.

**The Comptroller Division** is responsible for establishing and fostering a corporate comptrollership function across government that includes the development and operation of financial and management systems in support of legislative and governmental decision-making, service delivery effectiveness and accountability requirements.

**The Taxation Division** is responsible for efficiently and effectively administering the provincial taxation acts and ensuring proper revenues are collected as provided in the acts. This includes the administration, collection, processing and reporting of taxation revenues, as well as the provision of tax expertise to government, businesses collecting taxes and taxpayers. The division also investigates and audits taxpayers to ensure compliance.

**The Federal-Provincial Relations and Research Division** provides research and technical and analytical support in respect of national and provincial fiscal and economic matters and intergovernmental relations. The division also administers fiscal arrangements and tax collection agreements with the federal government, administers tax credit programs with the federal government and municipalities, and provides government-wide analytical support to inter-departmental working groups.

**The Treasury Board Secretariat** provides financial and analytical support and advice to the Minister of Finance and Treasury Board in fulfilling expenditure management responsibilities and provides representation of government and department management in all labour relations and compensation activities within the civil service. The Secretariat is headed by a Deputy Minister who acts as Secretary to Treasury Board.

**The Francophone Affairs Secretariat** advises the government, and in particular the Minister responsible for French Language Services (FLS), on the development of government services in the French language, and on matters relating to the FLS policy in general.

**La Division du contrôleur** est chargée d'établir et de développer une fonction de contrôle pour l'ensemble du gouvernement. Celle-ci inclut l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes financiers et de gestion qui apportent un soutien en ce qui concerne la prise de décision aux niveaux législatif et gouvernemental, l'efficacité de la prestation des services et les exigences liées à l'obligation de rendre compte. La Division est chargée d'établir et de contrôler les systèmes de débours pour payer les employés et les autres prestataires des fonds gouvernementaux.

**La Division des taxes** est chargée de mettre en application de façon complète et efficace les lois provinciales sur les taxes et les impôts, et de faire en sorte que les recettes prévues soient perçues conformément aux dispositions des lois. Cela inclut l'administration, la perception, le traitement et la communication des recettes fiscales, ainsi que des conseils prodigués au gouvernement, aux entreprises qui perçoivent des taxes et aux contribuables. La Division effectue aussi des enquêtes et des vérifications auprès des contribuables pour s'assurer que les lois fiscales sont bien respectées.

**La Division des relations fédérales-provinciales et de la recherche** apporte une aide en matière de recherche, de technique et d'analyse sur les questions économiques et fiscales (tant nationales que provinciales) et sur les relations intergouvernementales. Elle veille à l'application des arrangements fiscaux et des ententes de perception fiscale avec le gouvernement fédéral. Elle administre les programmes de crédits d'impôts avec le gouvernement fédéral et les municipalités. Elle aide aussi les groupes de travail interministériels dans le domaine de l'analyse, pour l'ensemble du gouvernement.

**Le Secrétariat du Conseil du Trésor** apporte au ministre des Finances et au Conseil du Trésor une aide et des conseils en matière de finances et d'analyse, leur permettant ainsi d'exercer leurs responsabilités dans la gestion des dépenses. Le Secrétariat représente le gouvernement et le ministère dans toutes les relations de travail et toutes les activités liées à la rémunération au sein de la fonction publique. L'organisme est placé sous la responsabilité d'un sous-ministre qui exerce la fonction de secrétaire du Conseil du Trésor.

**Le Secrétariat aux affaires francophones** conseille le gouvernement, en particulier le ministre responsable des services en langue française, au sujet de l'élaboration et de la mise en œuvre des services gouvernementaux en français, ainsi que sur toutes les questions liées à la politique des services en langue française en général.

**The Consumer and Corporate Affairs Division** facilitates the resolution of disputes between consumers and businesses, tenants and landlords. The division also administers legislation: for incorporation and registration of businesses; licensing of trust and loan corporations, credit unions and caisses populaires; licensing companies and individuals involved in the sale of securities, real estate, insurance and raising capital; and maintains registries of vital events and of interests in land and personal property.

### **Conclusion**

The divisional text of this report is formatted along the same lines as the appropriation structure for the department that is used in the Estimates of Expenditure of the Province of Manitoba. This formatting will assist with cross-referencing the two documents. Exceptions to this format have been made for the Insurance and Risk Management branch, Net Tax Credit Payments and Public Debt. These areas have been included within the divisions responsible for their administration.

The department also encompasses the Vital Statistics Agency, Manitoba Securities Commission, The Property Registry and the Companies Office. These Special Operating Agencies prepare and present their own annual reports and are not included in this document.

The Department of Finance vision and mission is as follows:

**Vision:** A Province that has effective financial management practices and fairly regulated businesses and consumer practices to bolster its prosperity for its citizens and influence within a united Canada and a changing world.

**Mission:** To implement the government's fiscal policies, efficiently and with integrity, to provide the highest quality management of Manitoba's revenue, debt, investments, and consumer and investor protection regimes, and to provide comprehensive and accurate reports on the financial management of government funds and assets. To advance Manitoba's strategic interests outside our borders by: promoting a sustainable, equitable, and united federation.

**La Division de la consommation et des corporations** facilite la résolution des conflits entre consommateurs et entreprises, ainsi qu'entre locataires et locateurs. Elle veille également à l'application des lois et des règlements qui touchent les aspects suivants: la constitution en société et l'enregistrement des entreprises; la délivrance de permis aux corporations de fiducie, aux corporations de prêt, aux credit unions et aux caisses populaires; la délivrance de permis aux entreprises et aux particuliers qui vendent des valeurs mobilières, des biens immobiliers ou des contrats d'assurance, ou qui s'occupent de réunir des fonds. La Division tient aussi des registres d'état civil et des registres des droits sur des biens réels et personnels.

### **Conclusion**

Le texte de ce rapport par divisions reflète la structure des crédits du ministère utilisée dans le Budget des dépenses du Manitoba. Cette présentation facilite la recherche croisée entre les deux documents. Seuls le paiement net des crédits d'impôt, la Direction de l'assurance et de la gestion des risques, et la dette publique sont présentés différemment. Ces secteurs sont inclus dans les divisions chargées de leur administration.

Le ministère comprend aussi le Bureau de l'état civil, la Commission des valeurs mobilières du Manitoba, l'Office d'enregistrement des titres et des instruments et l'Office des compagnies. Ces organismes de service spécial préparent et présentent leurs propres rapports annuels et ne figurent pas dans le présent document.

Voici les énoncés de vision et de mission du ministère des Finances :

**Vision :** La Province possède des pratiques de gestion financière efficaces ainsi que des pratiques commerciales et des pratiques en matière de consommation réglementées de façon équitable qui lui permettent d'accroître sa prospérité dans l'intérêt de ses résidents et son influence au sein d'un Canada unifié et d'un monde en changement.

**Mission :** Mettre en œuvre les politiques budgétaires du gouvernement, efficacement et avec intégrité, en vue d'assurer la meilleure gestion possible des recettes, de la dette et des investissements du Manitoba ainsi que des systèmes manitobains de protection des consommateurs et des investisseurs, et de fournir des rapports détaillés et précis sur la gestion financière des fonds et de l'actif du gouvernement. Accroître les intérêts stratégiques du Manitoba par-delà nos frontières en soutenant une fédération durable, équitable et unie.

## LOIS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU MINISTRE DES FINANCES

Chapitre de la  
codification  
permanente

---

|   |       |
|---|-------|
| <i>Loi sur l'équilibre budgétaire, le remboursement de la dette et l'obligation de rendre compte aux contribuables</i>  | B 5   |
| <i>Loi sur l'enregistrement des noms commerciaux</i>  | B 110 |
| <i>Loi sur les pratiques commerciales</i>   | B 120 |
| <i>Loi sur certains titres fonciers (c. 259 des L.R.M. 1990)</i>  | -     |
| <i>Loi sur le changement de nom</i>   | C 50  |
| <i>Loi sur la validation des œuvres de charité</i>  | C 60  |
| <i>Loi sur les contrats à terme de marchandises</i>   | C 152 |
| <i>Loi sur les condominiums</i>   | C 170 |
| <i>Loi sur la protection du consommateur</i>  | C 200 |
| <i>Loi sur les coopératives</i>   | C 223 |
| <i>Loi sur les corporations</i>   | C 225 |
| <i>Loi de l'impôt sur le capital des corporations</i>   | C 226 |
| <i>Loi sur les caisses populaires et les credit unions</i>  | C 301 |
| <i>Loi sur le Fonds de placement Crocus (article 11)</i>  | C 308 |
| <i>Loi sur l'examen public des activités des sociétés d'État et l'obligation redditionnelle de celles-ci</i>  | C 336 |
| <i>Loi sur le commerce et l'information électroniques (partie 5)</i>  | E 55  |
| <i>Loi sur la stabilisation des emprunts d'Hydro-Manitoba à l'étranger</i>  | E 115 |
| <i>Loi sur la preuve au Manitoba (parties II et III)</i>  | E 150 |
| <i>Loi sur l'administration financière</i>  | F 55  |
| <i>Loi sur le Fonds de réserve de l'assurance-incendie</i>  | F 70  |
| <i>Loi sur le Fonds de stabilisation des recettes</i>   | -     |
| <i>Loi sur les embaumeurs et les entrepreneurs de pompes funèbres</i>   | F 195 |
| <i>Loi de la taxe sur l'essence</i>   | G 40  |
| <i>Loi sur l'impôt destiné aux services de santé et à l'enseignement postsecondaire</i>   | H 24  |
| <i>Loi sur les conseillers en économie domestique</i>   | H 70  |
| <i>Loi de l'Office de financement des immobilisations hospitalières</i>   | H 125 |
| <i>Loi sur la Société d'habitation et de rénovation [alinéa 44k]</i>  | H 160 |
| <i>Loi sur le registre foncier de la Compagnie de la Baie d'Hudson</i>  | H 170 |
| <i>Loi de l'impôt sur le revenu (à l'exception des paragraphes 10.4, 10.5 et 11.8 à 11.12)</i>  | I 10  |
| <i>Loi sur les assurances</i>   | I 40  |
| <i>Loi sur l'imposition des compagnies d'assurance</i>  | I 50  |
| <i>Loi sur l'Office manitobain de mise en commun des placements</i>   | I 100 |
| <i>Loi sur les corporations à capital de risque de travailleurs (à l'exception de la partie 2 et des articles 16 à 18 dans la mesure où ils ont trait à cette partie)</i> | L 12  |
| <i>Loi sur le louage d'immeubles</i>  | L 70  |
| <i>Loi sur les baux viagers</i>   | L 130 |
| <i>Loi sur le mariage</i>   | M 50  |
| <i>Loi sur l'Hydro-Manitoba</i>   | H 190 |
| <i>Loi de la taxe sur les claims miniers</i>  | M 165 |
| <i>Loi sur la taxe minière</i>  | M 195 |
| <i>Loi sur les hypothèques (partie III)</i>   | M 200 |
| <i>Loi sur les courtiers d'hypothèques</i>  | M 210 |
| <i>Loi de la taxe sur le carburant</i>  | M 220 |
| <i>Loi sur les recettes des municipalités (subventions et imposition) (à l'exception de la partie 2)</i>  | M 265 |

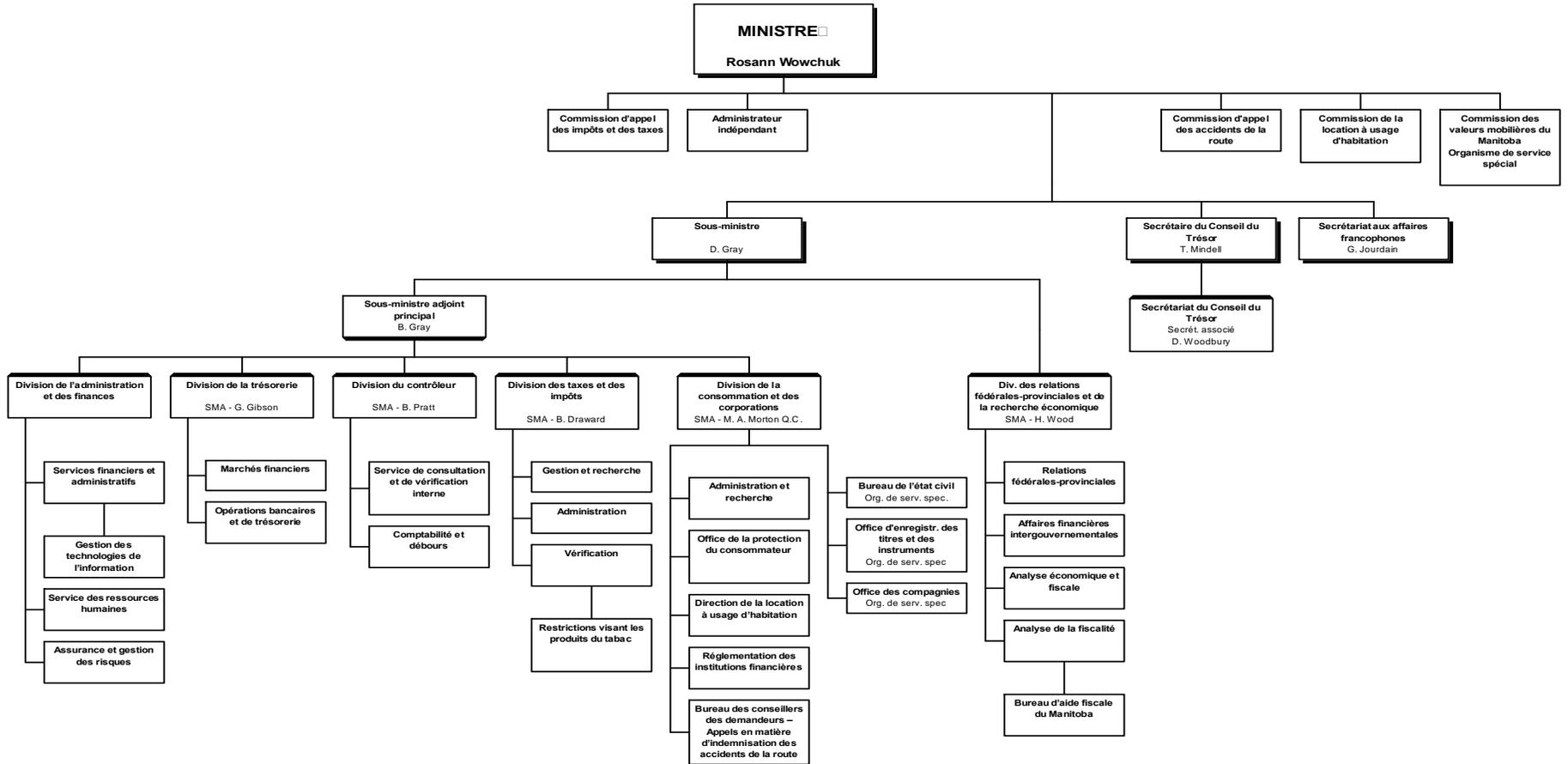
## LOIS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU MINISTRE DES FINANCES

|   | Chapitre de la<br>codification<br>permanente |
|---|--|
| <i>Loi concernant les prélèvements sur les mises de pari mutuel</i>   | P 12   |
| <i>Loi sur les sociétés en nom collectif</i>  | P 30   |
| <i>Loi sur les enquêtes relatives aux particuliers</i>  | P 34   |
| <i>Loi sur les sûretés relatives aux biens personnels</i>   | P 35   |
| <i>Loi sur l'aide en matière de taxes foncières et d'isolation thermique des résidences</i><br>(parties I, III, IV et V.1 ainsi que l'article 1 et la partie VI dans la mesure où ils<br>s'appliquent aux sujets traités aux parties I, III, IV et V.1) | P 143  |
| <i>Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba</i><br>(paragraphe 174.1 à 174.4 (Bureau des conseillers des demandeurs)<br>et paragraphes 175 à 185 (Commission d'appel des accidents de la route)  | P 215  |
| <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i><br>(protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)  | P 217  |
| <i>Loi sur les officiers publics</i>  | P 230  |
| <i>Loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public (c. 60 des L.M. 1996)</i>   | P 265  |
| <i>Loi sur l'assurance des employés du gouvernement</i>   | P 270  |
| <i>Loi sur les courtiers en immeubles</i>   | R 20   |
| <i>Loi sur les biens réels</i>  | R 30   |
| <i>Loi sur l'enregistrement foncier</i>   | R 50   |
| <i>Loi sur les biens-fonds des communautés religieuses</i>  | R 70   |
| <i>Loi sur la location à usage d'habitation</i>   | R 119  |
| <i>Loi de la taxe sur les ventes au détail</i>  | R 130  |
| <i>Loi sur les droits successoraux (c. 42 de la L.M. 1988-1989)</i>   | -  |
| <i>Loi sur les valeurs mobilières</i>   | S 50   |
| <i>Loi sur le transfert de valeurs mobilières</i>   | S 60   |
| <i>Loi sur les arpentages spéciaux</i>  | S 190  |
| <i>Loi sur les sommes consignées en justice</i>   | S 220  |
| <i>Loi sur l'arpentage (partie I)</i>   | S 240  |
| <i>Loi sur l'administration des impôts et des taxes et divers impôts et taxes</i>   | T 2  |
| <i>Loi sur la Commission d'appel des impôts et des taxes</i>  | T 3  |
| <i>Loi de la taxe sur le tabac</i>  | T 80   |
| <i>Loi sur les enquêtes relatives aux pratiques de commerce</i>   | T 110  |
| <i>Loi sur les statistiques de l'état civil</i>   | V 60   |

ainsi que :

le *Règlement sur les articles de literie et les articles rembourrés*, R.M. 78/2004,  
pris en application de la *Loi sur la santé publique*

# Finances Manitoba Organigramme



## DIVISION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

La Division de l'administration et des finances veille pour la haute direction à l'administration, à la planification et à la gestion des politiques et des programmes du ministère. Elle comprend des services de soutien et la coordination centralisée des fonctions financières, administratives et de ressources humaines, ainsi que la Commission d'appel des impôts et des taxes, l'Administrateur indépendant, et la direction du programme de l'assurance et de la gestion des risques.

### Haute direction

Le cabinet du ministre fournit la rémunération additionnelle à laquelle ont droit les personnes nommées au Conseil exécutif.

La section de la haute direction conseille le ministre sur toutes les questions de politiques et de programmes relatives au ministère, coordonne et administre les activités du ministère afin de réaliser les objectifs stratégiques du gouvernement et fournit un soutien administratif aux cabinets du ministre, du sous-ministre et du sous-ministre adjoint principal.

#### 1 (a) Traitement du ministre

| Dépenses par sous-crédit      | Dép. réelles                  | Budget 2008-2009 |                  | Écart positif<br>(négatif)<br>(milliers de \$) | Note expl. |
|-------------------------------|-------------------------------|------------------|------------------|--|------------|
|                               | 2008-2009<br>(milliers de \$) | ETP              | (milliers de \$) |  |            |
| Traitement du ministre        | 45                            | 1,0              | 45               |  |            |
| <b>Total des sous-crédits</b> | <b>45</b>                     | <b>1,0</b>       | <b>45</b>        |  |            |

#### 1 (b) Bureau du sous-ministre

| Dépenses par sous-crédit      | Dép. réelles                  | Estimate 2008/2009 |                  | Écart positif<br>(négatif)<br>(milliers de \$) | Note expl. |
|-------------------------------|-------------------------------|--------------------|------------------|--|------------|
|                               | 2008-2009<br>(milliers de \$) | ETP                | (milliers de \$) |  |            |
| Salaires et avantages sociaux | 717                           | 10,00              | 766              | (49)   |            |
| Autres dépenses               | 212                           |                    | 114              | 98   | 1          |
| <b>Total des sous-crédits</b> | <b>929</b>                    | <b>10,00</b>       | <b>880</b>       | <b>49</b>                                      |            |

1. *Le dépassement est dû à la rénovation des bureaux et aux frais de location de bureau associés à des changements organisationnels.*

### Services financiers et administratifs

La Direction des services financiers et administratifs doit veiller à la bonne gestion des ressources du ministère et à la reddition de comptes à cet égard. Cela comprend l'élaboration et la mise en place des politiques, des méthodes et des pratiques financières et administratives du ministère; la conformité avec les lois, politiques et procédures officielles; la fourniture de services comptables et administratifs au ministère; et la fourniture de services de soutien en matière d'analyse et de consultation à ses divisions opérationnelles.

Les activités de la Direction comprennent la planification, l'organisation et l'évaluation des activités de comptabilité et de gestion financière du ministère relativement à la communication de l'information financière, au traitement des recettes et des dépenses et au contrôle des crédits. Plus particulièrement, la Direction coordonne et appuie la préparation des prévisions annuelles du ministère, des prévisions et rapports financiers trimestriels, et des demandes de mise à disposition de bureaux, de services de télécommunications et de véhicules gouvernementaux. Elle coordonne aussi le programme de gestion des dossiers du ministère et administre son programme de gestion des places de stationnement.

#### 1 (c) Services administratifs et financiers

| Dépenses par sous-crédit      | Dép. réelles                  | Budget 2008-2009 |                  | Écart positif<br>(négatif)<br>(milliers de \$) | Note expl. |
|-------------------------------|-------------------------------|------------------|------------------|--|------------|
|                               | 2008-2009<br>(milliers de \$) | ETP              | (milliers de \$) |  |            |
| Salaires et avantages sociaux | 466                           | 8,00             | 563              | (97)   |            |
| Autres dépenses               | 74                            |                  | 86               | (12)   |            |
| <b>Total des sous-crédits</b> | <b>540</b>                    | <b>8,00</b>      | <b>649</b>       | <b>(109)</b>                                   |            |

## Commission d'appel des impôts et des taxes

La *Loi sur la Commission d'appel des impôts et des taxes* prévoit la nomination d'un ou plusieurs commissaires afin de traiter les appels interjetés par des contribuables en désaccord avec les cotisations établies par la Division des taxes et des impôts. La Commission d'appel des impôts et des taxes offre aux contribuables une évaluation objective de leurs appels, en toute indépendance des agents de l'impôt qui ont établi la cotisation.

L'activité de la Commission et les résultats pour 2008-2009 se présentent ainsi :

|  |    |
|--|----|
| Appels en instance au 31 mars 2008   | 25 |
| Appels reçus en 2008-2009  | 47 |
|  | 72 |
| Suite donnée aux appels en 2008-2009   |    |
| Rejets partiels  | 2  |
| Rejets   | 21 |
| Trop tard - Non acceptés   | 4  |
| Renvoyés devant la Division des taxes et des impôts<br>(dossiers ne relevant pas de la Commission) | 0  |
| Maintien   | 0  |
| Retraits   | 6  |
|  | 33 |
| Appels en instance au 31 mars 2009   | 39 |

### 1 (d) Commission d'appel des impôts et des taxes

| Dépenses par sous-crédit                   | Dép. réelles<br>2008-2009<br>(milliers de \$) | Budget 2008-2009<br>ETP<br>(milliers de \$) | Écart positif<br>(négatif)<br>(milliers de \$) | Note expl. |
|--|---|---|--|------------|
| Commission d'appel des impôts et des taxes | 20  | 21  | (1)  |            |
| <b>Total des sous-crédits</b>              | <b>20</b>                                     | <b>21</b>                                   | <b>(1)</b>                                     |            |

## Administrateur indépendant

Le poste de l'Administrateur indépendant a été créé en 2006 en vertu de la *Loi sur les corporations à capital de risque de travailleurs*. L'Administrateur indépendant fait rapport au ministre des Finances et contrôle les fonds à capital de risque de travailleurs enregistrés dans la province pour vérifier qu'ils sont conformes à la loi.

### 1 (e) Administrateur indépendant

| Dépenses par sous-crédit      | Dép. réelles<br>2008-2009<br>(milliers de \$) | Budget 2008-2009<br>ETP<br>(milliers de \$) | Écart positif<br>(négatif)<br>(milliers de \$) | Note expl. |
|-------------------------------|---|---|--|------------|
| Administrateur indépendant    | 32  | 29  | 3  |            |
| <b>Total des sous-crédits</b> | <b>32</b>                                     | <b>29</b>                                   | <b>3</b>                                       |            |

## Service des ressources humaines

La Direction fournit des services en ressources humaines aux gestionnaires et au personnel du ministère des Finances et à ses organismes de service spécial (OSS), ainsi qu'aux ministères de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et du Sport, des Sciences, de la Technologie, de l'Énergie et des Mines, et au Bureau du vérificateur général, conformément à la *Loi sur la fonction publique*, à la convention cadre du syndicat des employés généraux et des fonctionnaires du Manitoba (MGEU), aux lois du Manitoba sur le travail et aux lois sur la sécurité et l'hygiène du travail. Ces services comprennent la dotation en personnel, l'équité en matière d'emploi, l'analyse et la classification de poste, le counselling aux employés, les relations de travail, ainsi que l'administration de la paie et des avantages sociaux. Ces ministères partagent aussi des ressources pour la gestion de la Direction, la planification de la relève et l'élaboration de programmes sur la diversité.

### Résultats

La Direction continue de coordonner la mise en œuvre des politiques et initiatives pangouvernementales.

Quatre groupes désignés ont été identifiés comme étant sous-représentés, soit les femmes à des emplois non traditionnels, les Autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles. L'objectif à long terme est de faire en sorte que la fonction publique du Manitoba reflète la diversité de la population dans toutes les catégories d'emploi, en tenant compte des données pertinentes sur la main-d'œuvre.

### Statistiques sur l'équité en matière d'emploi à la fin de l'exercice (organismes de service spécial compris)

|                              | 2005-2006 | 2006-2007 | 2007-2008 | 2008-2009 |
|------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
|                              | Réel (%)  | Réel (%)  | Réel (%)  | Réel (%)  |
| <b>Autochtones</b>           | 6,6       | 8,0       | 8,7       | 9,4       |
| <b>Femmes</b>                | 61,7      | 62,6      | 63,1      | 65,2      |
| <b>Personnes handicapées</b> | 4,2       | 3,9       | 4,2       | 5,1       |
| <b>Minorités visibles</b>    | 7,6       | 7,6       | 8,2       | 9,9       |

### Paie et avantages sociaux

Durant l'année, la Direction a administré la paie de 854 employés et membres du conseil. Elle a aussi tenu des dossiers détaillés sur l'assiduité, la paie et les avantages sociaux dans le système central de gestion de la paie et des ressources humaines (SAP). Elle a conseillé et renseigné des employés et des membres de leur famille à l'occasion de 94 nominations, 27 départs à la retraite, deux demandes de prestations de décès, et cinq demandes de prestations d'invalidité de longue durée.

### Recrutement et sélection

En tout, 105 postes réguliers ont été comblés par concours et 39, par des nominations directes (y compris des promotions, des transferts, etc.). Le ministère a appuyé le placement de quatre stagiaires en gestion financière.

### Classification des postes

Préparation de l'analyse détaillée de classification dans 40 demandes de classification en vertu des pouvoirs délégués et non délégués.

### Relations de travail

Consultation du personnel de direction et de supervision du ministère, des employés et du MGEU en vue de résoudre de nombreuses questions de relations de travail, et notamment le dépôt de sept griefs en bonne et due forme.

## Hygiène et sécurité au travail

Une déclaration d'accident/blessure n'ayant pas occasionné de perte de jours de travail a été enregistrée au cours de cette période.

### 1 (f) Ressources humaines

| Dépenses par sous-crédit      | Dép. réelles<br>2008-2009 | Budget 2008-2009 |                  | Ecart positif<br>(négatif) | Note<br>expl.. |
|-------------------------------|---------------------------|------------------|------------------|----------------------------|----------------|
|                               | (milliers de \$)          | ETP              | (milliers de \$) |                            |                |
| Salaires et avantages sociaux | 576                       | 9,00             | 631              | (55)                       |                |
| Autres dépenses               | 47                        |                  | 75               | (28)                       | 1              |
| <b>Total des sous-crédits</b> | <b>623</b>                | <b>9,00</b>      | <b>706</b>       | <b>(83)</b>                |                |

1. *La sous-utilisation des fonds est due essentiellement au recouvrement des coûts auprès des OSS pour services rendus en matière de ressources humaines et à une rationalisation des dépenses générales d'exploitation.*

## Gestion des technologies de l'information

La Direction de la gestion des technologies, qui compte 5,25 postes, maximise les avantages des investissements en technologies de l'information et des communications que réalise Finances Manitoba. Elle assure la liaison entre le ministère et les Services des technologies de l'information et des communications du Manitoba, en appui à la réalisation de la mission opérationnelle et des plans stratégiques et tactiques du ministère.

Activités :

- gestion des relations avec la clientèle, analyse opérationnelle, définition des exigences, élaboration d'analyses de rentabilité, gestion de projet, et gestion de portefeuille;
- planification stratégique en technologies de l'information (TI), gouvernance et contrôle en TI, gestion financière, gestion de projets, gestion de contrats, de licences et d'actifs, et gestion d'ententes de prestation de services;
- architecture opérationnelle, administration de données, gestion de l'information et fourniture de compétences technologiques en matière opérationnelle, services de consultation en besoins opérationnels;
- identification et protection des risques liés aux TI, et développement, mise en place et essai de plans de poursuite des activités et de rétablissement des opérations en cas de sinistre.

### Résultats

- Interface GenTax uniformisé avec les sociétés qui acquittent des impôts au nom de tiers;
- Mise à niveau du système v6.0 de la Direction de la location à usage d'habitation;
- Phase de cadrage et planification terminée pour le projet de remplacement des systèmes de l'Office des compagnies;
- Projets ministériels d'enregistrement intégré des entreprises et de guichet unique des entreprises;
- Poursuite du développement de la Direction, y compris l'embauche et la formation de nouveaux employés, la recherche, l'acquisition et la mise en œuvre de cadres et d'outils pour la maîtrise de la TI, l'analyse des activités, la gestion de projets, la gestion de l'acquisition de solutions et l'optimisation des projets.

### 1 (g) Gestion des Technologies de l'information

| Dépenses par sous-crédit      | Dép. réelles<br>2008-2009 | Budget 2008-2009 |                  | Ecart positif<br>(négatif) | Note<br>expl.. |
|-------------------------------|---------------------------|------------------|------------------|----------------------------|----------------|
|                               | (milliers de \$)          | ETP              | (milliers de \$) |                            |                |
| Salaires et avantages sociaux | 1 133                     | 5,25             | 1 193            | (60)                       |                |
| Autres dépenses               | 131                       |                  | 132              | (1)                        |                |
| <b>Total des sous-crédits</b> | <b>1 264</b>              | <b>5,25</b>      | <b>1 325</b>     | <b>(61)</b>                |                |

## Assurance et gestion des risques

Le cadre sur la fonction de contrôle au Manitoba définit la gestion des risques comme étant « une approche systématique de l'établissement de la meilleure voie à suivre en cas d'incertitude en identifiant, en évaluant, en comprenant, en communiquant et en intervenant à propos des notions de risque ». La Direction de l'assurance et de la gestion des risques fait connaître la politique de gestion des risques du gouvernement du Manitoba.

### Résultats

- A aidé les ministères et les organismes à évaluer les risques associés aux programmes et aux locaux;
- Les primes d'assurance commerciale payées pendant l'exercice 2008-2009 s'élevaient à 1,5 million de dollars pour les ministères et 2,23 millions pour les organismes. Cela représentait une baisse globale de 9,3 % par rapport à l'exercice précédent pour la couverture d'assurance standard;
- L'Agency Self-Insurance Fund (fonds d'auto-assurance des organismes gouvernementaux) a encaissé 4,06 millions de dollars, soit 9,8 % de moins que pendant l'exercice précédent;
- En 2008-2009, les pertes assumées par les ministères, y compris les nouvelles réserves et les règlements de sinistres, se chiffraient à 2,51 millions de dollars (2,30 millions en règlements pour dommages matériels, plus 210 000 \$ en règlements au titre de la responsabilité civile), soit une baisse de 4,2 % par rapport à l'exercice précédent;
- Le coût des experts en sinistres s'est élevé à 19 500 \$, soit une augmentation de 194 % par rapport à l'exercice précédent;
- 155 nouveaux dossiers de demandes de règlement ont été ouverts et 198 autres ont été clos;
- En 2008-2009, les parents de foyer d'accueil ont présenté 91 demandes de règlement dans le cadre du Régime d'indemnisation en cas de dommages intentionnels, et les paiements effectués au titre des règlements se sont élevés au total à 146 000 \$, soit une augmentation de 19 % par rapport à 2007/2008, plus des frais administratifs de 20 000 \$, soit une hausse de 33 % par rapport à l'exercice précédent;
- En 2008-2009, les pertes assumées par les organismes, y compris les nouvelles réserves et les règlements de sinistres, se chiffraient à 4,07 millions de dollars (3,84 millions en règlements pour dommages matériels et 230 000 \$ en règlements au titre de la responsabilité civile), soit une baisse de 45 % par rapport à l'exercice précédent;
- Le coût des experts en sinistres s'est élevé à 136 000 \$, soit une baisse de 1 % par rapport à l'exercice précédent
- 223 nouveaux dossiers de demandes de règlement ont été ouverts et 664 autres ont été clos.

### 6 Assurance et gestion des risques

| Dépenses par sous-crédit                          | Dép. réelles                  | Budget 2008-2009 |                  | Écart positif                 | Note expl. |
|---|-------------------------------|------------------|------------------|-------------------------------|------------|
|   | 2008-2009<br>(milliers de \$) | FTEs             | (milliers de \$) | (néгатif)<br>(milliers de \$) |            |
| Salaires et avantages sociaux                     | 379                           | 5,20             | 381              | (2)                           |            |
| Autres dépenses                                   | 58                            |                  | 71               | (13)                          |            |
| Insurance Premiums                                | 1 515                         |                  | 2 653            | (1 138)                       | 1          |
| Moins les sommes à recouvrer sur d'autres crédits | (1 515)                       |                  | (2 653)          | 1 138                         | 1          |
| <b>Total des sous-crédits</b>                     | <b>437</b>                    | <b>5,20</b>      | <b>452</b>       | <b>(15)</b>                   |            |

1. *La sous-utilisation des fonds et la baisse correspondante des recouvrements sur d'autres crédits tiennent essentiellement à la réduction des primes d'assurance de biens et d'assurance responsabilité civile due à des marchés de la réassurance favorables.*

## DIVISION DE LA TRÉSORERIE

La Division de la trésorerie gère et administre les ressources de trésorerie, les programmes d'emprunt, les investissements et le service de la dette du gouvernement. Elle gère et administre également les programmes d'emprunt et les investissements des sociétés d'État et des organismes gouvernementaux. Elle aide en matière de financement des municipalités, des écoles et des hôpitaux, et elle veille à ce que des mécanismes soient en place à cet égard.

Des changements importants ne cessent de se produire sur les marchés économiques et financiers du monde et ils sont lourds de conséquences pour les stratégies de gestion à court terme et à long terme, et les décisions quotidiennes prises par le personnel de la Division de la trésorerie.

La Division reste en contact avec un grand nombre d'institutions financières canadiennes et étrangères ainsi qu'avec les organismes de réglementation et les agences de notation afin de les informer des résultats économiques et financiers de la province et de ses politiques, et en même temps, de se tenir au courant de l'état des marchés mondiaux des capitaux, des produits financiers et des possibilités qui s'offrent à la province.

### Administration

L'Administration comprend deux postes pour l'exécution des fonctions suivantes :

- La gestion générale de la Division de la trésorerie;
- Les conseils au ministre, au sous-ministre et au sous-ministre adjoint principal sur toutes les questions de nature financière relatives aux politiques et aux programmes;
- Les contacts avec la communauté financière internationale;
- Des services de consultation en matière de gestion et de finances pour les ministères, les organismes gouvernementaux et les fonds de placement;
- L'examen des politiques, des lois et des règlements et la recommandation de modifications nécessaire à la réalisation des objectifs.

| 2 (a) Administration          |   |                         |  |             |
|-------------------------------|---|-------------------------|--|-------------|
| Dépenses par sous-crédit      | Dép. réelles<br>2008-2009<br>(milliers de \$) | Budget 2008-2009<br>ETP | Écart positif<br>(négatif)<br>(milliers de \$) | Note expl.  |
| Salaires et avantages sociaux | 126   | 2,00                    | 128  | (2)         |
| Autres dépenses               | 93  |                         | 110  | (17)        |
| <b>Total des sous-crédits</b> | <b>219</b>                                    | <b>2,00</b>             | <b>238</b>                                     | <b>(19)</b> |

### Marchés financiers

La Direction des marchés financiers compte neuf postes pour les grandes fonctions suivantes :

- Gestion des programmes d'emprunts à long terme du gouvernement, des sociétés d'État et des organismes gouvernementaux, ainsi que d'autres programmes de prêt;
- Élaboration et administration du programme de gestion de la dette du gouvernement;
- Administration des investissements provinciaux dans les sociétés d'État, les organismes gouvernementaux et d'autres programmes de prêt ainsi que des avances consenties à ces entités;
- Établissement de stratégies et gestion des fonds d'amortissement et des autres comptes de placement de la province, des sociétés d'État et des organismes gouvernementaux, pour un total de plus de 7 milliards de dollars ;
- Gestion des ressources monétaires du gouvernement;
- Gestion des programmes de placement et d'emprunt à court terme pour le gouvernement;

- Administration des sommes confiées en fidéicommiss au ministre des Finances par des sociétés d'État, des organismes gouvernementaux et des ministères;
- Conseils aux sociétés d'État, aux organismes gouvernementaux et aux gestionnaires de programmes de prêt à propos des politiques et procédures relatives au financement d'immobilisations.

## **Emprunts**

En 2008-2009, le programme d'emprunts du gouvernement, des sociétés d'État et des organismes gouvernementaux a représenté globalement 3,33 milliards de dollars. Ce montant comprenait 2,43 milliards pour le refinancement des émissions de titres de créance qui venaient à échéance avec le solde requis pour les fonds d'amortissement et les programmes autosuffisants, dont Hydro Manitoba. Le montant global des titres de créance directs et garantis de la Province, net des fonds d'amortissement, en circulation au 31 mars 2009 (en utilisant les taux de change au 31 mars 2009) était de 19,8 milliards (18,4 milliards au 31 mars 2008), dont 6,32 milliards (6,38 milliards au 31 mars 2008) pour les programmes généraux du gouvernement.

La Direction veille au respect des obligations courantes en matière de communication de l'information et de dépôt de documentation pour tous les marchés sur lesquels le gouvernement emprunte. Trois rapports et documents à déposer importants ont été préparés pour des organismes de réglementation européen, australien et américain.

La Direction a, par ailleurs, coordonné des exposés aux principales agences de notation d'Amérique du Nord qui évaluent la solvabilité de la province.

## **Gestion de la dette**

La Direction des marchés financiers suit de près l'évolution des marchés financiers mondiaux et gère la dette de la province en utilisant des techniques de couverture, comme les contrats de change, les swaps de taux d'intérêt flottant et fixes, et les garanties de taux d'intérêt.

Au 31 mars 2009, 13 % de la dette directe, à l'exclusion de la dette dont est responsable Hydro Manitoba, était à taux flottant (10 % au 31 mars 2008) et était payable en totalité en dollars canadiens (100 % au 31 mars 2008).

## **Placements à long terme**

### **Prêts et placements en actions**

La Direction des marchés financiers administre les activités de placement non budgétaires du gouvernement par le biais de programmes d'investissement en actions dans des sociétés d'État et des organismes gouvernementaux et/ou par des avances à ces entités et aux programmes de prêt du gouvernement. En 2008-2009, 1,7 milliard de dollars ont été investis et 1,53 milliard remboursés sur le principal. Au 31 mars 2009, le montant global des avances et des investissements en capital-actions en circulation était de 9,9 milliards.

### **Fonds d'amortissement et autres placements à long terme**

Les fonds d'amortissement et autres placements à long terme de la Province, de ses sociétés d'État et de ses organismes gouvernementaux sont gérés par la Direction des marchés financiers. Au 31 mars 2009, les fonds d'amortissement se rapportant à la dette directe et à la dette garantie de la province s'élevaient à 3,63 milliards de dollars, soit une baisse de 13 % par rapport au 31 mars 2008, où ils totalisaient 4,17 milliards. La Direction gère également les placements à long terme de la Société d'assurance publique du Manitoba, qui se chiffraient à 2,0 milliards au 28 février 2009. La Direction des marchés financiers détermine les flux de trésorerie de ces fonds aux fins d'investissement.

## Gestion des ressources de trésorerie

La Direction des marchés financiers prépare des prévisions de trésorerie dans lesquelles elle présente en détail les rentrées et sorties de fonds quotidiennes prévues du gouvernement, y compris ses activités d'administration fiduciaire. La gestion des soldes bancaires quotidiens et le choix des dates des emprunts à long terme reposent sur ces prévisions de trésorerie.

En 2008-2009, le programme de gestion financière a participé à la gestion des flux de trésorerie pour plus de 25,0 milliards de dollars d'opérations sur les comptes du gouvernement.

## Placements et emprunts à court terme

En 2008-2009, la Direction a organisé plus de 2 300 opérations à court terme sur le marché monétaire pour environ 145,2 milliards de dollars en achats et 7,85 milliards en ventes de placements, le tout dans le cadre du contrôle et de la gestion de la trésorerie du gouvernement. La Direction a aussi organisé l'émission de billets à ordre pour un montant total de 1,20 milliard de dollars pour financer des besoins temporaires résultant d'écart de calendrier dans les paiements et les encaissements du gouvernement. Les intérêts des placements à court terme ont rapporté environ 81,2 millions, tandis que les intérêts payés sur les billets à ordre émis ont coûté environ 2,07 millions.

## Administration des fonds en fidéicommis

Plus de 100 ministères, organismes et sociétés d'État confient au ministre des Finances des fonds excédentaires qui sont déposés sur des comptes en fidéicommis rapportant des intérêts. En 2008-2009, ces fonds en fidéicommis s'élevaient en moyenne à 1,7 milliard de dollars environ et quelque 4 400 reçus pour dépôt en fidéicommis ont été délivrés et 5 277 paiements, traités par la Direction relativement à ces dépôts. Les intérêts payés sur ces comptes en fidéicommis étaient supérieurs à 56,2 millions.

## Autres responsabilités

Par ailleurs, la Direction des marchés financiers conseille les sociétés d'État et les organismes gouvernementaux et formule des recommandations sur leurs politiques et procédures de financement. Tous les projets de loi et lois de nature financière sont examinés pour s'assurer que les objectifs de la société d'État ou de l'organisme sont atteints et qu'il y a cohérence sur le plan légal entre les entités.

La Direction est responsable du fonctionnement de l'Office de financement des immobilisations hospitalières du Manitoba.

La Direction a piloté la dixième émission d'obligations d'Hydro-Manitoba, qui a permis de recueillir 35,6 millions de dollars.

### 2 (b) Marchés financiers

| Dépenses par sous-crédit      | Dép. réelles<br>2008-2009<br>(milliers de \$) | Budget 2008-2009<br>ETP | (milliers de \$) | Écart positif<br>(néгатif)<br>(milliers de \$) | Note expl. |
|-------------------------------|---|-------------------------|------------------|--|------------|
| Salaires et avantages sociaux | 422   | 9,00                    | 617              | (195)  | 1          |
| Autres dépenses               | 56  |                         | 74               | (18)   |            |
| <b>Total des sous-crédits</b> | <b>478</b>                                    | <b>9,00</b>             | <b>691</b>       | <b>(213)</b>                                   |            |

1. *La sous-utilisation des fonds est due essentiellement à des vacances de poste.*

## **Opérations bancaires et de trésorerie**

### **Gestion des risques et opérations bancaires**

Le bureau de la Gestion des risques et des opérations bancaires compte six postes pour les grandes fonctions suivantes :

- Contrôle et communication de l'information relativement aux risques liés aux marchés, au crédit, aux opérations et à la liquidité auxquels est exposée la Division et vérification que des garanties sont en place pour protéger les éléments financiers de l'actif et du passif du gouvernement;
- Responsabilité de la fonction de surveillance des risques, autrement dit s'assure que des politiques sont en place et qu'elles fonctionnent de façon à permettre à la Division d'atteindre ses objectifs stratégiques tout en gérant les risques;
- Responsabilité des activités d'administration et de contrôle de gestion relatives au programme de gestion des risques de la province;
- Élaboration et maintien continus des politiques et procédures de la Division;
- Coordination, préparation, révision et analyse des prévisions de dépenses de la Division de la dette publique et de la trésorerie;
- Gestion des opérations bancaires du gouvernement.

### **Gestion des risques**

La Direction a créé un bureau intermédiaire distinct afin de contrôler efficacement les pratiques de gestion des risques et d'engagement financier de la Division, comme l'évaluation à la valeur de marché, la mesure de performance financière et le suivi du crédit sur 7 milliards de dollars de placements, 20 milliards de dette et 30 milliards en contrats de gestion du risque financier.

### **Opérations bancaires**

La Direction conseille les autres ministères et certains organismes et établit à leur intention des procédures relativement à l'utilisation des services bancaires et des dépôts. Elle évalue les demandes de nouveaux comptes bancaires et administre les comptes existants. De plus, elle négocie aussi des contrats de services bancaires et de convoi de fonds pour la province.

La Direction a tenu un index central de quelque 240 comptes représentant tous les comptes bancaires de la province dans toutes les institutions financières du Manitoba.

La Direction a continué d'étendre l'utilisation des cartes de paiement direct et des cartes de crédit pour l'encaissement des recettes publiques. Elle a travaillé en collaboration avec les différents ministères et organismes de service spécial, et examiné leurs besoins afin d'envisager les applications voulues.

La Direction continue de collaborer avec d'autres secteurs du gouvernement dans l'application des nouvelles technologies.

### **Services de trésorerie**

Le bureau des Services de trésorerie compte huit postes pour s'acquitter des grandes fonctions suivantes :

- Assurer le service et l'administration de la dette publique de la province;
- Assurer le service et la garde des placements à court et à long terme de la province et de certains organismes gouvernementaux et sociétés d'État;
- Assurer le service et l'administration du programme de la dette et des placements de la province;
- Assurer le maintien d'un système des paiements de trésorerie pour la Division.

## Service de la dette

Les emprunts provinciaux dont la que la Direction assure le service sont constitués d'obligations non garanties, d'obligations d'épargne, de bons du Trésor, de billets à ordre et d'obligations non garanties du RPC, tous payables en dollars canadiens, ainsi que de 13 émissions d'obligations non garanties payables en dollars américains, une émission d'obligations non garanties payables en francs suisses, une émission d'obligations non garanties payables en dollars néo-zélandais, une émission d'obligations non garanties payables en euros et une émission d'obligations non garanties payables en yens. Dans le cadre du service de cette dette, la Direction a administré approximativement 313 contrats de produits dérivés en vertu desquels, entre autres, toutes les dettes en francs suisses, en dollars néo-zélandais, en euros et en yens ont été échangées contre des dettes à taux fixe ou flottant en dollars canadiens ou américains.

Le service de la dette à court terme de la Province a nécessité l'administration de plus de 3,0 milliards de dollars en bons du Trésor et de 1,2 milliard en billets à ordre émis dans l'année.

## Service des placements

La Direction assure le service des placements à long terme de la Société d'assurance publique du Manitoba et des placements d'amortissement de la province, d'Hydro Manitoba et de l'Université du Manitoba. La valeur totale de ces placements à long terme était supérieure à 5,0 milliards de dollars.

Pour assurer le service de ces placements, la Direction a traité des achats représentant au total 3,1 milliards de dollars, des ventes et des émissions de valeurs venant à échéance représentant 3,6 milliards et un revenu brut de 356,0 millions. Elle a administré approximativement 200 contrats de produits dérivés grâce qui ont permis de couvrir en dollars canadiens des placements libellés en devises.

Le service des placements à court terme de la province a nécessité le traitement et la garde de plus de 4 500 opérations sur les marchés monétaires pour couvrir des achats, des ventes et des échéances s'élevant au total à quelque 300,0 milliards de dollars.

Afin de remplir ses obligations en ce qui concerne le service de la dette et des placements de la province, la Direction utilise un système de paiement pour la Division. En 2008-2009, 79 chèques ont été émis pour une valeur totale de 69,0 millions de dollars et la Direction a autorisé 3 500 transferts pour un montant total de 30,0 milliards de dollars.

### 2 (c) Opérations bancaires et de trésorerie

| Dépenses par sous-crédit      | Dép. réelles<br>2008-2009<br>(milliers de \$) | Budget 2008-2009<br>ETP | (milliers de \$) | Ecart positif<br>(négatif)<br>(milliers de \$) | Note expl. |
|-------------------------------|---|-------------------------|------------------|--|------------|
| Salaires et avantages sociaux | 862   | 14,00                   | 948              | (86)   |            |
| Autres dépenses               | 139   |                         | 103              | 36   | 1          |
| <b>Total des sous-crédits</b> | <b>1 001</b>                                  | <b>14,00</b>            | <b>1 051</b>     | <b>(50)</b>                                    |            |

1. *Les dépassements de crédit sont dus à l'augmentation des coûts associés aux services de consultation relatifs à la gestion des risques financiers.*

## Dette publique (réglementaire)

Ce crédit couvre le coût net des intérêts et des dépenses connexes à régler au titre de la dette publique de la province.

| 11 Dette publique (crédits législatifs)                 |   |                         |                  |  |            |
|---|---|-------------------------|------------------|--|------------|
| Dépenses par sous-crédit                                | Dép. réelles<br>2008-2009<br>(milliers de \$) | Budget 2008-2009<br>ETP | (milliers de \$) | Écart positif<br>(néгатif)<br>(milliers de \$) | Note expl. |
| Intérêts sur :  |   |                         |                  |  |            |
| la dette publique du Manitoba et dépenses connexes      | 1 130 921                                     | 1,151,173               |                  | (20 252)                                       |            |
| les immobilisations des ministères                      | 95 770  | 110 700                 |                  | (14 930)                                       |            |
| les fonds spéciaux en fiducie                           | 41 959  | 55 000                  |                  | (13 041)                                       |            |
| <b>Total partiel</b>                                    | <b>1 268 650</b>                              | <b>1 316 873</b>        |                  | <b>(48 223)</b>                                |            |
| Moins les intérêts et autres frais à percevoir          |   |                         |                  |  |            |
| des placements du fonds d'amortissement                 | (140 826)                                     | (153 916)               |                  | 13 090   |            |
| d'Hydro Manitoba  | (531 172)                                     | (515 134)               |                  | (16 038)                                       |            |
| de la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba | (27 649)                                      | (28 282)                |                  | 633  |            |
| de la Société du crédit agricole du Manitoba            | (17 472)                                      | (17 774)                |                  | 302  |            |
| d'autres organismes gouvernementaux                     | (25 289)                                      | (23 647)                |                  | (1 642)  |            |
| d'autres prêts et placements                            | (119 790)                                     | (118 664)               |                  | (1 126)  |            |
| d'autres crédits  | 182,026                                       | (196 956)               |                  | 14 930   |            |
| <b>Total partiel</b>                                    | <b>(1 044 224)</b>                            | <b>(1 054 373)</b>      |                  | <b>10 149</b>                                  |            |
| <b>Total des sous-crédits</b>                           | <b>224 426</b>                                | <b>262 500</b>          |                  | <b>(38 074)</b>                                | <i>1</i>   |

1. *La sous-utilisation nette des fonds résulte principalement de meilleurs rendements que prévu sur les placements, ainsi que de frais de service de la dette et de coûts divers inférieurs aux prévisions, compensés par divers coûts en capital.*

## DIVISION DU CONTRÔLEUR

La Division du contrôleur a pour rôle d'établir et de développer, pour le gouvernement du Manitoba, une fonction de contrôle qui englobe l'élaboration et l'exploitation de systèmes financiers et de gestion en appui aux processus décisionnels législatifs et gouvernementaux, à une prestation de services efficace et au respect des obligations redditionnelles. Voici quelques-uns des éléments clés de la fonction de contrôle pangouvernemental de la Division :

- Conception de processus de gestion;
- Établissement de politiques financières et comptables;
- Aide à la coordination du sommaire du budget du gouvernement;
- Préparation et présentation de l'information financière à des fins de communication interne et externe, y compris une version sommaire des comptes publics du gouvernement;
- Tenue des comptes centraux de la province;
- Contrôle de toutes les opérations de décaissements et de recettes pour le Trésor;
- Facilitation de l'intégration et de la coordination de l'information financière et de gestion;
- Services conseils et de résolution des problèmes aux plus hautes instances du gouvernement et aux ministères hiérarchiques.

Dans l'exécution du mandat de la Division, trois directions relèvent du contrôleur provincial :

- Bureau du contrôleur;
- Service de consultation et de vérification interne;
- Comptabilité et débours.

La Division rend compte de ses activités à la rubrique de la direction correspondante.

### 3 (a) Bureau du contrôleur

| Dépenses par sous-crédit      | Dép. réelles<br>2008-2009<br>(milliers de \$) | Budget 2008-2009<br>ETP | (milliers de \$) | Écart positif<br>(néгатif)<br>(milliers de \$) | Note expl. |
|-------------------------------|---|-------------------------|------------------|--|------------|
| Salaires et avantages sociaux | 394   | 6,00                    | 557              | (163)  | 1          |
| Autres dépenses               | 92  |                         | 90               | 2  |            |
| <b>Total des sous-crédits</b> | <b>486</b>                                    | <b>6,00</b>             | <b>647</b>       | <b>(161)</b>                                   |            |

1. *La sous-utilisation des fonds est due à des vacances de poste.*

## Service de consultation et de vérification interne

La Direction du service de consultation et de vérification interne fournit des services de vérification interne aux gestionnaires, à l'échelle du gouvernement. Tous les ministères ont accès à ces services par le biais des plans de vérification annuelle ou pour des affaires prioritaires.

### Résultats

- 41 vérifications effectuées dans l'année (43 en 2007-2008), en se fondant sur des affectations généralement supérieures à 100 heures;
- Préparation pour chaque ministère de rapports annuels résumant les activités de vérification pour l'année et le plan de vérification pour l'année à venir;
- Participation aux conseils et aux activités de l'Association des professionnels de la vérification et du contrôle des systèmes d'information (ISACA).

**3 (b) Service de consultation et de vérification interne**

| Dépenses par sous-crédit      | Dép. réelles                  | Budget 2008-2009 |                  | Ecart positif                 | Note expl. |
|-------------------------------|-------------------------------|------------------|------------------|-------------------------------|------------|
|                               | 2008-2009<br>(milliers de \$) | ETP              | (milliers de \$) | (néгатif)<br>(milliers de \$) |            |
| Salaires et avantages sociaux | 2 058                         | 28,00            | 2 514            | (456)                         | 1          |
| Autres dépenses               | 266                           |                  | 321              | (55)                          |            |
| <b>Total des sous-crédits</b> | <b>2 324</b>                  | <b>28,00</b>     | <b>2 835</b>     | <b>(511)</b>                  |            |

1. *La sous-utilisation des fonds tient essentiellement à des vacances de poste.*

## Comptabilité et débours

La Direction de la comptabilité et des débours a pour rôle de surveiller le traitement décentralisé ainsi que les opérations de contrôle et de communication de l'information relative aux rentrées et aux sorties de fonds concernant le Trésor, conformément aux lois applicables et aux politiques et pratiques comptables établies. La Direction tient également un système de paie centralisé pour le paiement de tous les employés du gouvernement, ainsi qu'un système de comptes fournisseurs pour les paiements qui se rapportent aux subventions, aux fournitures et aux services. Il tient aussi la comptabilité officielle du gouvernement et prépare ses états financiers, ce qui inclut le Trésor (activités fondamentales du gouvernement et fonds spéciaux), et les états financiers condensés qui comprennent toutes les organisations de la Couronne et les entreprises publiques faisant partie du périmètre comptable du gouvernement.

En 2008-2009, la Direction a effectué des opérations de paie comprenant 442 467 dépôts directs et 932 chèques de paie, en respectant tous les délais et tous les règlements, lois et politiques connexes. Elle a également autorisé 426 890 paiements à des entreprises et à d'autres bénéficiaires, au titre de subventions ou pour des fournitures et des services, en tenant compte de la documentation et des justificatifs fournis par les ministères opérationnels. Sur ce total, environ 50 430 ont été faits par dépôt direct au bénéfice de fournisseurs. Le traitement et le recouvrement des montants dus au gouvernement en vertu d'ententes de partage des frais se sont faits dans les délais prévus.

Les états financiers trimestriels du gouvernement ont été publiés conformément aux calendriers et à la politique comptable établis. Les états financiers annuels, tels qu'ils sont représentés par les comptes publics, ont été préparés et publiés conformément à la *Loi sur l'administration financière*. Les états financiers condensés de 2007-2008 du gouvernement, représentés par le volume 1 des comptes publics, et les états financiers, annexes et rapports plus détaillés du Trésor, représentés par les volumes 2 et 3 des comptes publics, ont tous été publiés le 24 septembre 2008. Le volume 4 des comptes publics, qui représente les états financiers détaillés des fonds, des organisations de la Couronne, et des entreprises publiques faisant partie du périmètre comptable du gouvernement, ont été publiés le 18 mars 2009.

La Direction a continué de conseiller et de donner des orientations financières pour des processus financiers approprié au sein du Trésor.

**3 (c) Comptabilité et débours**

| Dépenses par sous-crédit                          | Dép. réelles                  | Budget 2008-2009 |                  | Ecart positif                 | Note expl. |
|---|-------------------------------|------------------|------------------|-------------------------------|------------|
|   | 2008-2009<br>(milliers de \$) | ETP              | (milliers de \$) | (néгатif)<br>(milliers de \$) |            |
| Salaires et avantages sociaux                     | 2 588                         | 43,00            | 2 833            | (245)                         |            |
| Autres dépenses                                   | 870                           |                  | 886              | (16)                          |            |
| Moins les sommes à recouvrer sur d'autres crédits | (526)                         |                  | (510)            | (16)                          |            |
| <b>Total des sous-crédits</b>                     | <b>2 932</b>                  | <b>43,00</b>     | <b>3 209</b>     | <b>(277)</b>                  |            |

## DIVISION DES TAXES ET DES IMPÔTS

La Division des taxes et des impôts est chargée d'administrer efficacement les lois provinciales suivantes sur les taxes et les impôts, et de veiller à ce que les recettes prévues soient perçues conformément aux dispositions de ces lois :

*Loi de l'impôt sur le capital des corporations*

*Loi de la taxe sur l'essence*

*Loi sur l'impôt destiné aux services de santé et à l'enseignement postsecondaire*

*Loi sur la taxe minière*

*Loi de la taxe sur le carburant*

*Loi de la taxe sur les ventes au détail*

*Loi sur l'administration des impôts et des taxes et divers impôts et taxes*

*Loi de la taxe sur le tabac*

Poursuite de l'abrogation progressive de la *Loi sur les droits successoraux* et de la *Loi de l'impôt sur les dons*.

Les recettes réelles perçues pendant l'exercice 2008-2009 en application des lois sur les taxes et les impôts susmentionnées, ainsi que de la *Loi de la taxe sur les claims miniers* et de la taxe destinée à la protection de l'environnement, s'élevaient à 2,56 milliards de dollars, ce qui dépassait les prévisions de 17,27 millions.

Les principaux écarts par rapport aux prévisions étaient les suivants :

- Les recettes de la taxe sur les ventes au détail ont dépassé les prévisions de 16,08 millions de dollars en raison d'une croissance économique supérieure aux prévisions, d'une augmentation de l'activité dans le secteur de la construction et d'une augmentation des achats d'immobilisations.
- Les recettes perçues en vertu de la *Loi sur l'impôt destiné aux services de santé et à l'enseignement postsecondaire* ont dépassé les prévisions de 13,10 millions de dollars en raison d'une croissance de l'emploi et de règlements salariaux supérieurs aux prévisions.
- Les recettes perçues en vertu de la *Loi de l'impôt sur le capital des corporations* ont dépassé les prévisions de 44,62 millions de dollars par suite d'une augmentation du capital imposable déclaré par les sociétés.
- Les recettes de la taxe sur le tabac ont dépassé les prévisions de 19,63 millions en raison d'une diminution de la contrebande due principalement à un programme d'exécution de la loi ciblé.
- Les recettes de la taxe minière ont été inférieures aux prévisions de 82,07 millions de dollars en raison de la baisse des cours mondiaux des métaux de base, qui a considérablement réduits les bénéfices des sociétés minières.

## État comparatif des recettes réelles (en milliers de dollars)

Pour les exercices se terminant du 31 mars 2005 au 31 mars 2009

|   | 2004-2005        | 2005-2006        | 2006-2007        | 2007-2008        | 2008-2009        |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Impôt sur le capital des corporations   | 165 851          | 132 167          | 156 134          | 165 779          | 167 816          |
| Taxe sur l'essence  | 154 087          | 152 466          | 154 052          | 152 472          | 136 063          |
| Impôt destiné à l'enseignement et aux services de santé                           | 287 020          | 303 055          | 317 654          | 341 383          | 357 501          |
| Succession Droits sur les transmissions et impôt sur les dons                     | 114              | 3                | 3                | 3                | 3                |
| Taxe sur les concessions minières Taxe sur les baux                               | 71               | 71               | 71               | 64               | 64               |
| Taxe minière  | 40 826           | 39 192           | 96 369           | 99 637           | 45 927           |
| Taxe sur le carburant   | 80 781           | 83 539           | 86 738           | 95 721           | 92 716           |
| Taxe de vente au détail   | 1 125 429        | 1 197 452        | 1 276 971        | 1 391 072        | 1 485 481        |
| <i>Loi sur l'administration des impôts et des taxes et divers impôts et taxes</i> | 74 360           | 82 971           | 79 542           | 81 792           | 83 853           |
| Taxe sur le tabac   | 203 465          | 191 637          | 201 576          | 190 627          | 189 633          |
| Taxe destinée à la protection de  | 3 247            | 3 296            | 3 369            | 3 442            | 3 483            |
| <b>Total</b>  | <b>2 135 251</b> | <b>2 185 849</b> | <b>2 372 479</b> | <b>2 521 992</b> | <b>2 562 540</b> |

## Gestion et recherche

La Direction de la gestion et de la recherche veille à la bonne gestion et à la bonne application des lois fiscales de la province. Les exigences fiscales du gouvernement sont transmises en fournissant les compétences et les orientations nécessaires à la Direction de l'administration, au sein de la Division des taxes et des impôts, et à la Direction de la vérification, et en fournissant l'information et les interprétations voulues aux contribuables et aux entreprises qui perçoivent les taxes.

Les grands objectifs de cette direction sont les suivants :

- Apporter une aide sur le plan de la gestion, du leadership et des stratégies à propos des lois administrées par la Division des taxes et des impôts;
- Maintenir un système de perception des impôts et des taxes qui applique les lois uniformément et qui garantisse la perception des recettes fiscales prévues par les lois qu'administre la Division des taxes et des impôts;
- Appliquer les nouvelles lois fiscales;
- Rencontrer les nouveaux vendeurs et les informer au sujet de la fiscalité provinciale en ce qui concerne leur entreprise;
- Réagir avec précision et sans tarder aux demandes de renseignements des percepteurs des impôts et des taxes ainsi que des contribuables;
- Établir des prévisions de recettes et de dépenses fiscales et analyser les écarts avec les montants budgétisés;
- Informer le ministre, le sous-ministre et le sous-ministre adjoint principal des possibilités de recettes fiscales, et proposer des solutions pour améliorer l'efficacité de la loi et de la politique sur l'administration des impôts et taxes;
- Élaborer et actualiser des guides d'interprétation fiscale à l'usage du personnel de la Division des taxes et des impôts, et des bulletins pour informer les entreprises des exigences en matière de perception et de remise des impôts et taxes;
- Offrir des compétences et des orientations en matière de gestion fiscale, au besoin, afin de maximiser l'efficacité de la Direction de l'administration, au sein de la Division des taxes et des impôts, et de la Direction de la vérification et de coordonner les efforts des trois directions dans la mise en place de nouveaux programmes.

### Résultats

- Travail en liaison avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) et d'autres provinces et territoires au sujet de la coopération en matière d'information, des initiatives conjointes relatives à la conformité et des autres questions d'administration et de gestion de la fiscalité;
- Maintien d'un système de perception des impôts et taxes équitable et efficace, et suffisamment dissuasif pour contrer la fraude ou l'évasion fiscale;
- Évaluations relatives aux conséquences des solutions envisagées par le gouvernement en matière d'administration et de recettes préparées en temps voulu;
- Bulletins d'information clés préparés et/ou mis à jour et affichés sur Internet;
- Réponse dans les délais prévus aux demandes des contribuables, dans un souci d'auto-conformité;
- Appels à de nouveaux vendeurs au sujet de 1 200 entreprises environ, dans un souci d'auto-conformité.

| 4 (a) Gestion et recherche    |   |   |  |             |            |
|-------------------------------|---|---|--|-------------|------------|
| Dépenses par sous-crédit      | Dép. réelles<br>2008-2009<br>(milliers de \$) | Budget 2008-2009<br>ETP<br>(milliers de \$) | Ecart positif<br>(négatif)<br>(milliers de \$) |             | Note expl. |
| Salaires et avantages sociaux | 2 044   | 33,50                                       | 2 243  | (199)       |            |
| Autres dépenses               | 404   |   | 292  | 112         | 1          |
| <b>Total des sous-crédits</b> | <b>2 448</b>                                  | <b>33,50</b>                                | <b>2 535</b>                                   | <b>(87)</b> |            |

1. *Le dépassement de crédit est essentiellement dû aux frais de réinstallation associés à la section chargée de la conformité.*

## Administration

La Direction de l'administration contribue, au sein de la Division des taxes et des impôts, à l'efficacité de la gestion et de la perception des impôts et taxes, conformément aux lois, aux règlements et aux politiques, et elle renseigne les contribuables.

En 2008-2009, la Direction, qui est axée sur le rendement, comptait en tout 63 postes. Elle offre aux contribuables des services de traitement et d'information et elle répond aux besoins administratifs des deux autres directions de la Division des taxes et des impôts. Elle est chargée de veiller au traitement prompt et précis de 2,5 milliards de dollars de recettes fiscales annuelles résultant de l'application des lois fiscales qu'administre la Division des taxes et des impôts, de la taxe sur les claims miniers et de la taxe destinée à la protection de l'environnement.

Les grands objectifs de cette direction sont les suivants :

- Traiter adéquatement les recettes fiscales;
- Fournir un système de perception des impôts et taxes efficace;
- Veiller à ce que les rôles d'imposition des différentes lois reflètent les données les plus courantes dont on dispose;
- Communiquer fidèlement l'information relative à la perception des impôts et taxes;
- Effectuer les remboursements avec exactitude et dans des délais minimums;
- Communiquer aux contribuables les renseignements fiscaux essentiels;
- Parvenir à réduire le montant des arriérés d'impôts et taxes et des déclarations de revenus en retard.

### Résultats

Durant l'exercice 2008-2009, 54 556 vendeurs, agents de recouvrement et agents de recouvrement adjoints été enregistrés et 332 387 déclarations annuelles ont été générées.

La Direction a traité 14 499 remboursements (représentant globalement 74,77 millions de dollars) et débits compensatoires (représentant 3,15 millions).

Au 31 mars 2009, il y avait des postes de service dans 43 réserves et 78 détaillants avaient conclu une entente avec la province afin de fournir du carburant hors taxe aux Premières nations. Au total, durant l'exercice 2008-2009, 7,87 millions de dollars ont été déboursés pour 2 022 demandes dans le cadre de ce programme pour le diesel et l'essence. De plus, 11 réserves du Nord achètent du carburant en vrac aux termes d'ententes de recouvrement.

Durant l'exercice 2008-2009, le gouvernement du Manitoba a conclu avec des bandes indiennes des ententes d'exemption de taxe sur le tabac pour les produits du tabac vendus aux populations inscrites des Premières nations vivant dans les réserves. Au 31 mars 2009, 57 bandes avaient conclu des ententes et quatre bénéficiaient d'un autre programme d'exemption de taxe. Au total, 20,15 millions de dollars correspondant à 1 479 demandes ont été déboursés en vertu de ces programmes durant l'exercice.

### Recouvrements

La section Recouvrements est responsable du recouvrement des taxes et impôts en souffrance et de la récupération des déclarations en retard. Elle veille aussi à ce que les contribuables se conforment aux lois qu'administre la Division des taxes et des impôts. Pour cela, elle utilise des contacts par téléphone, des mesures de recouvrement et des visites sur place.

| 4 (b) Administration          | Dép. réelles     | Budget 2008-2009 |                  | Ecart positif    | Note expl. |
|-------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------|
|                               | 2008-2009        | ETP              | (milliers de \$) | (néгатif)        |            |
| Dépenses par sous-crédit      | (milliers de \$) |                  | (milliers de \$) | (milliers de \$) |            |
| Salaires et avantages sociaux | 3 158            | 63,00            | 3 265            | (107)            |            |
| Autres dépenses               | 3 770            |                  | 3 082            | 688              | 1          |
| <b>Total des sous-crédits</b> | <b>6 928</b>     | <b>63,00</b>     | <b>6 347</b>     | <b>581</b>       |            |

1. *Le dépassement est dû à une augmentation de la provision pour créances douteuses au chapitre des impôts et taxes à recevoir.*

## VÉRIFICATION

La Direction de la vérification veille à ce que les impôts et taxes qu'administre la Division soient remis à la province en encourageant les contribuables (agents de recouvrement et inscrits compris) à une conformité volontaire.

La Direction de la vérification est organisée en quatre unités opérationnelles :

- **Vérification**, qui est chargée de procéder à la vérification des déclarations de contribuables en vertu des lois fiscales qu'administre la Division des taxes et des impôts.
- **Examen de la vérification**, qui est chargée de l'examen de la qualité des dossiers de vérification, de la détermination de la charge de travail, de la sélection des dossiers, des appels des contribuables et de l'élaboration des politiques et procédures de vérification.
- **Enquêtes**, qui est chargée de réunir des éléments de preuve, d'enquêter sur les infractions et de porter des accusations en vertu des lois fiscales qu'administre la Division des taxes et des impôts.
- **Bureau régional de la région de l'Ouest**, qui offre une perspective rurale à l'élaboration de la stratégie fiscale et aux programmes opérationnels et qui est chargé de toutes les fonctions de vérification ainsi que des enquêtes dans l'Ouest du Manitoba.

Les grands objectifs de cette direction sont les suivants :

- Concevoir un programme de vérification efficace, axé sur les domaines à haut risque et visant le spectre complet des secteurs d'activité;
- Concevoir un programme d'enquête efficace qui permet de détecter les infractions aux lois fiscales;
- Fournir en temps opportun aux entreprises des renseignements précis en matière d'interprétation des lois fiscales;
- Concevoir pour elle-même des politiques et des procédures qui assurent une application juste et uniforme des lois à toutes les entreprises.

Voici, entre autres, les activités menées par la Direction durant l'année :

- Vérifications visant à garantir le bon versement des impôts et taxes et à encourager les contribuables à se conformer volontairement aux lois;
- Publication de politiques et procédures à l'intention du personnel pour l'aider à exécuter les vérifications et les enquêtes;
- Participation avec l'Agence du revenu du Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada et d'autres provinces au développement de la coopération et de l'échange d'information en matière de vérifications et d'enquêtes;
- Vérifications et examens des systèmes d'exemption de la taxe sur le tabac et de la taxe sur les carburants pour les membres des Premières nations;
- Dans le cadre du conseil canadien de la taxe sur les carburants (Canadian Fuel Tax Council), participation au comité directeur et aux sous-comités qui travaillent sur des définitions communes, des formulaires, l'administration et des cours de formation des vérificateurs, des normes de dépôt des documents par voie électronique, de rationalisation de la législation, etc. pour le projet;
- Collaboration avec d'autres ressorts afin de faire part de meilleures pratiques, d'encourager la communication d'idées et de proposer d'autres solutions à des problèmes communs relatifs à l'administration, aux vérifications et aux enquêtes se rapportant à la taxe sur le tabac, la taxe sur les ventes au détail, la taxe sur l'essence, la taxe sur le carburant et l'IFTA;
- Poursuite de la participation au projet de système fiscal intégré afin d'aider les gestionnaires chargés de la sélection des vérifications et des vérifications à être plus efficaces;
- Nouveaux prélèvements d'échantillons de carburant dans la région de l'Ouest et dans d'autres zones rurales en vue de détecter l'utilisation frauduleuse de carburant coloré non taxé;
- Vérifications de contribuables utilisant des techniques et des logiciels de vérification assistée par ordinateur;
- Nouvelles vérifications au titre de l'IFTA et application sur le réseau routier des dispositions de l'IFTA;

- Vérifications en vertu du programme d'immatriculation international (International Registration Program - IRP) et de la répartition de la taxe sur les véhicules (Pro-Rate Vehicle Tax - PVT);
- Participation en tant que membre actif du comité d'application de la loi pour l'IFTA, qui s'efforce de convaincre les territoires membres de créer des pratiques d'application communes et de concevoir une approche standard des meilleures pratiques pour l'application sur le réseau routier des exigences de l'IFTA;
- Renforcement de la sensibilisation à l'évasion fiscale et à l'économie souterraine auprès des gestionnaires des organismes d'enquête du gouvernement provincial et des sociétés d'État en organisant des rencontres pour échanger de l'information;
- Participation à diverses conférences avec d'autres autorités fiscales provinciales, fédérales et étatiques afin d'échanger des informations dans le domaine de la vérification et des enquêtes;
- Participation à des enquêtes communes avec des organismes fédéraux et d'autres provinces relatives à la taxe sur le tabac, la taxe sur les ventes au détail, de la taxe sur l'essence, la taxe sur le carburant et de l'IFTA.

## Résultats

### Vérification

|   |               |
|---|---------------|
| Remboursements effectués                      | 538           |
| Dossiers complétés                            | 1 415         |
| Recouvrements consécutifs à des vérifications | 30 893 057 \$ |

### Enquêtes

|                    |            |
|--------------------|------------|
| Dossiers complétés | 172        |
| Accusations        | 160        |
| Condamnations      | 69         |
| Amendes            | 33 871\$   |
| Recouvrements      | 672 455 \$ |

### Examen de la vérification

|   |     |
|---|-----|
| Dossiers de vérification examinés         | 564 |
| Avis de cotisation révisés                | 69  |
| Appels révisés (en cours 45; terminés 17) | 62  |

#### 4 (c) Vérification

| Dépenses par sous-crédit      | Dép. réelles | Budget 2008-2009 |                  | Écart positif | Note expl. |
|-------------------------------|--------------|------------------|------------------|---------------|------------|
|                               | 2008-2009    | ETP              | (milliers de \$) | (néгатif)     |            |
| Salaires et avantages sociaux | 6 162        | 90,00            | 6 838            | (676)         |            |
| Autres dépenses               | 960          |                  | 1 135            | (175)         | 1          |
| <b>Total des sous-crédits</b> | <b>7 122</b> | <b>90,00</b>     | <b>7 973</b>     | <b>(851)</b>  |            |

1. *La sous-utilisation des fonds est due essentiellement à des frais de fonctionnement moindres en raison de vacances de poste.*

## Répression visant les produits du tabac

Le programme de répression visant la contrebande de produits du tabac protège les recettes publiques vertu de la *Loi de la taxe sur le tabac*. Ce programme a été mis en place pour contrer le risque accru d'importation illicite au Manitoba et des provinces de l'Ouest de produits du tabac en provenance de l'Est du Canada.

Ce programme associe du personnel détaché du groupe Enquêtes, la Direction de la vérification plus des enquêteurs et des vérificateurs occasionnels ou temporaires embauchés tout spécialement pour ce programme.

Les grands objectifs de ce programme sont les suivants :

- Maintenir un système de perception des taxes efficace par la présence d'une force d'application qui encouragera la conformité volontaire chez les contribuables et les percepteurs des impôts;
- Concevoir des programmes de vérification et d'enquête qui détectent les fraudeurs;
- Poursuivre les fraudeurs;
- Informer les contribuables au sujet des exigences à respecter en matière de perception et de remise des taxes.

Voici, entre autres, les activités menées dans le cadre de ce programme durant l'année :

- Participation à des enquêtes avec la GRC, l'Agence du revenu du Canada (ARC), l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et la Police de Winnipeg contre la contrebande de tabac;
- Liaison avec des homologues des ministères des Finances de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique afin de coordonner les enquêtes et les poursuites en matière de contrebande de tabac dans l'Ouest du Canada;
- Liaison avec des homologues des ministères des Finances des provinces de l'Est du Canada afin de demander leur aide et leur coopération dans le programme de répression de la contrebande de tabac;
- Préparation de politiques, de programmes, de procédures et d'information pour les contribuables, permettant l'utilisation la plus efficace des ressources pour parvenir à la conformité;
- Recommandation de possibilités de changements aux stratégies et de modifications possibles aux lois; évaluation des conséquences des modifications envisagées par le gouvernement et mise en place des modifications requises;
- Vérifications des percepteurs des impôts et des contribuables relativement à la contrebande de produits du tabac et à d'autres infractions à la loi;
- Poursuites contre les fraudeurs;
- Liaison avec les organismes d'application de la loi, dont le Service de police de Winnipeg, l'Agence des services frontaliers du Canada, la GRC, la Police provinciale de l'Ontario, le Service de police de Brandon, le Service de police de Kenora, le département de la Sécurité intérieure – US Customs and Border Protection, le département de la Justice des États-Unis – US Bureau of Alcohol, Tobacco, Firearms and Explosives et l'Office européen de la lutte anti-fraude – Groupe de travail « Cigarettes »;
- Liaison avec le détachement de l'aéroport du Service de police de Winnipeg, afin de participer à la détection des expéditions aériennes de tabac de contrebande et à la poursuite des contrevenants;
- Maintien d'un programme d'interaction avec le secteur des transports;
- Poursuite de la coopération avec d'autres organismes provinciaux et avec les sociétés d'État pour faciliter les enquêtes sur la contrebande de tabac;
- Participation à diverses rencontres et conférences avec les autorités fiscales d'autres provinces, du fédéral et d'autres États afin d'échanger des renseignements et des pratiques exemplaires, y compris la participation à l'atelier É.-U.-Canada sur le détournement du tabac, organisé par l'ARC et le département américain de la Sécurité intérieure;
- Réponses aux demandes de renseignements des médias sur le programme de répression.

## Résultats

### Répression visant les produits du tabac

|                    |            |
|--------------------|------------|
| Dossiers complétés | 124        |
| Accusation         | 33         |
| Condamnations      | 15         |
| Amendes            | 13 345 \$  |
| Recouvrements      | 391 627 \$ |

#### 4 (d) Restrictions visant les produits du tabac

| Dépenses par sous-crédit      | Dép. réelles                  |                         | Écart positif                 |                               | Note expl. |
|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------|-------------------------------|-------------------------------|------------|
|                               | 2008-2009<br>(milliers de \$) | Budget 2008-2009<br>ETP | 2008-2009<br>(milliers de \$) | (néгатif)<br>(milliers de \$) |            |
| Salaires et avantages sociaux | 317                           | 10,00                   | 744                           | (427)                         | 1          |
| Autres dépenses               | 173                           |                         | 252                           | (79)                          | 2          |
| <b>Total des sous-crédits</b> | <b>490</b>                    | <b>10,00</b>            | <b>996</b>                    | <b>(506)</b>                  |            |

1. *La sous-utilisation des fonds est due à une réduction des frais d'heures supplémentaires et à des vacances de poste.*
2. *La sous-utilisation des fonds est due à des frais de fonctionnement moindres en raison de vacances de poste.*

# DIVISION DES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET DE LA RECHERCHE

La Division des relations fédérales-provinciales et de la recherche comprend quatre directions qui constituent la Direction des relations fédérales-provinciales et de la recherche économique :

- Direction des affaires financières intergouvernementales
- Direction des relations fédérales-provinciales
- Direction de l'analyse économique et fiscale
- Direction de l'analyse de la fiscalité, dont relève également le Bureau d'aide fiscale.

Les grands domaines de responsabilité sont, entre autres, les relations intergouvernementales en matière de fiscalité et de politiques, l'analyse des politiques économiques et fiscales, la formulation des politiques fiscales et la gestion des programmes de crédit d'impôt. La direction de la Division comprend un sous-ministre adjoint, les directeurs des quatre directions, le directeur adjoint de la Direction de l'analyse de la fiscalité et le directeur des communications et des initiatives stratégiques.

Voici les principales fonctions de la Division :

- Apporter une aide sur le plan de la recherche, de l'analyse et des aspects techniques sur des questions économiques et financières nationales et provinciales et sur les relations intergouvernementales stratégiques, y compris en ce qui concerne les programmes à frais partagés;
- Administrer les accords fiscaux et les ententes de perception fiscal avec le gouvernement fédéral et administrer les programmes de crédit d'impôt avec le gouvernement fédéral et les municipalités;
- Conseiller et offrir une analyse des politiques relativement à tout un éventail de questions économiques et financières, y compris les politiques en matière de recettes et de dépenses, et conseiller en ce qui a trait aux politiques relatives aux relations économiques et financières fédérales-provinciales;
- Coordonner l'élaboration, pendant chaque processus budgétaire et durant l'exercice, de prévisions de recettes à moyen terme de la province;
- Coordonner l'analyse financière et fiscale nécessaire au ministre et au conseil des ministres pour élaborer le budget;
- Coordonner la production du budget et des documents connexes;
- Soutenir la politique provinciale et promouvoir les intérêts financiers de la province, tout en représentant celle-ci à divers comités et réunions;
- Servir de section administrative provinciale principale pour ce qui concerne la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Manitoba), la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* et l'accord de perception fiscale conclu avec le gouvernement fédéral;
- Administrer les programmes de crédit d'impôt avec le gouvernement fédéral et les municipalités;
- Gérer et administrer les programmes de crédit d'impôt et autres programmes relatifs à l'impôt sur le revenu et à l'impôt foncier, y compris la répartition des bénéficiaires, informer et aider le public, et administrer conjointement et suivre les réclamations par le biais du régime de l'impôt sur le revenu.

## Affaires financières intergouvernementales

La Direction des affaires financières intergouvernementales compte cinq postes.

Son directeur et son personnel contrôlent et analysent de façon continue les paiements de transfert fédéraux destinés à financer les grands programmes sociaux, comme les soins de santé, l'enseignement postsecondaire et les services sociaux, ainsi que le Programme de péréquation, et certains aspects des accords fiscaux avec les gouvernements provinciaux et les administrations locales. La Direction prépare également, en ce qui concerne les paiements de transfert fédéraux, des prévisions dont il est tenu compte dans les prévisions de recettes à moyen terme de la province.

En 2008-2009, le total des recettes provinciales dépendant des accords fiscaux fédéraux-provinciaux et administrées par la Direction comprenait : 2,06 milliards de dollars en paiements de péréquation; 1,26 milliard en paiements en espèces pour les grands programmes sociaux et de santé; et 2,4 millions en subvention du gouvernement du Canada.

Le directeur et le personnel de la Direction représentent la province aux réunions fédérales-provinciales-territoriales et aux réunions provinciales-territoriales, ainsi qu'aux groupes de travail sur les accords fiscaux, le Régime de pensions du Canada (RPC), en appui aux responsabilités du Manitoba en tant que coadministrateur du RPC. En outre, la Direction aide d'autres ministères et participe à divers groupes de travail intergouvernementaux.

## **Relations fédérales-provinciales**

La Direction des relations fédérales-provinciales fournit des conseils, des analyses et un appui stratégiques, dans la gestion des relations du Manitoba avec le gouvernement fédéral et avec les autres gouvernements provinciaux et territoriaux (PT) sur des questions d'intérêt intergouvernemental. Elle défend les intérêts du Manitoba dans la définition des positions et des politiques interprovinciales/territoriales en travaillant en collaboration avec les autres provinces et les territoires, et auprès du gouvernement fédéral dans l'élaboration et l'application de ses politiques nationales.

La Direction doit notamment veiller à ce que la position et la stratégie du ministère soient cohérentes en ce qui concerne les priorités du Manitoba sur la scène intergouvernementale. Elle veille également à ce que les membres du gouvernement du Manitoba soient correctement informés, en temps opportune, des conséquences des tendances nationales et régionales et de la mise en œuvre de programmes et de politiques par d'autres gouvernements PT et par le gouvernement fédéral.

## **Principales activités en 2008-2009**

Entre autres :

- Documents d'information stratégiques détaillés fournis en appui à des réunions des premiers ministres, du Conseil de la fédération, de la Conférence des premiers ministres de l'Ouest et d'un ensemble de réunions bilatérales et multilatérales entre le premier ministre du Manitoba, le premier ministre du Canada, des ministres fédéraux et les premiers ministres d'autres provinces et territoires.
- Orientation du conseil des ministres suivie en ce qui concerne les priorités stratégiques fédérales-provinciales du Manitoba.
- Collaboration avec d'autres provinces et territoires en appui au travail des premiers ministres au Conseil de la fédération et à la Conférence des premiers ministres de l'Ouest.
- Représentation du Manitoba à des réunions fédérales-provinciales et interprovinciales de sous-ministres et de hauts fonctionnaires et à un certain nombre de comités qui préparent des conférences intergouvernementales importantes.
- Examen et évaluation d'initiatives stratégiques et de programme dans leurs aspects relatives aux relations intergouvernementales, et rôle de liaison pour ce qui est de fournir des conseils stratégiques sur les relations avec le gouvernement fédéral et les autres provinces et territoires.
- Coordination des activités interministérielles relatives aux politiques et aux questions intergouvernementales.

| <b>Conseil de la fédération (CDF)</b><br>(organisation des premiers ministres du Canada) |                                    |  |
|--|------------------------------------|--|
|  | <b>Thème</b>                       | <b>Résultats</b>   |
| <b>Juillet 2008</b>  |                                    | Les premiers ministres ont examiné des solutions à propos de ce qui suit :   |
|  | <b>Mobilité de la main-d'œuvre</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>la mobilité des professions certifiées;</li> </ul>  |
|  | <b>Commerce intérieur</b>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>des modifications à l'Accord sur le commerce extérieur;</li> </ul>  |
|  | <b>Commerce extérieur</b>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>un appui au lancement des négociations commerciales Canada-Union européenne (UE); une étude de possibilités d'expansion du commerce sur les marchés asiatiques; et la mission de la CDF en Chine en novembre 2008;</li> </ul>   |
|  | <b>Environnement</b>               | <ul style="list-style-type: none"> <li>l'efficacité énergétique et les économies d'énergie pour les collectivités et l'industrie.</li> </ul>   |
| <b>Oct. 2008 (Économie)</b>  |                                    | Les premiers ministres ont étudié des solutions pour :   |
|  | <b>Économie</b>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>maintenir les approches responsables actuelles en matière de finances publiques;</li> <li>encourager les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux à travailler de concert en préparation à une réunion des premiers ministres sur la crise financière actuelle et sur des solutions pour protéger davantage encore le secteur financier canadien;</li> </ul> |
|  | <b>Mesures de relance</b>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>accélérer les investissements dans les infrastructures publiques, l'innovation et le perfectionnement professionnel;</li> </ul>   |
|  | <b>Emploi</b>                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>intensifier les efforts pour garantir la totale mobilité de la main-d'œuvre;</li> </ul>   |
|  | <b>Commerce intérieur</b>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>éliminer les obstacles au commerce entre provinces et territoires;</li> </ul>   |
|  | <b>Commerce extérieur</b>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>étendre le commerce à de nouveaux marchés, comme l'Asie et l'UE.</li> </ul>   |

| <b>Réunions des premiers ministres</b> |  |  |
|--|--|--|
|  | <b>Thème</b>   | <b>Résultats</b>   |
| <b>10 nov. 2008</b>                    | <b>Économie</b><br>(en préparation du Sommet du G20 sur l'économie à Washington) | Les premiers ministres des provinces et territoires et le premier ministre du Canada ont examiné des solutions pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>contrer les effets de la crise économique, y compris le fait qu'il est important d'accélérer les dépenses d'infrastructure afin d'aider l'économie canadienne à s'améliorer;</li> <li>protéger le revenu de retraite;</li> <li>soutenir certains secteurs;</li> <li>assurer la stabilité des institutions financières.</li> </ul> |
| <b>16 janvier 2009</b>                 | <b>Économie</b><br>(en vue du budget fédéral de 2009)                            | Les premiers ministres des provinces et territoires et le premier ministre du Canada ont discuté des sujets suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>accélération des investissements d'infrastructure;</li> <li>simplification des processus d'approbation réglementaires et en matière environnementale;</li> <li>soutiens au marché du travail;</li> <li>marchés des capitaux;</li> <li>commerce intérieur.</li> </ul>   |
|  | <b>Commerce intérieur</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>signature d'une Déclaration concernant à l'Accord sur le commerce intérieur qui comprenait des chapitres modifiés sur la mobilité de la main-d'œuvre et le règlement des différends, comme les premiers ministres s'étaient engagés à le faire à leur réunion annuelle de l'été 2008.</li> </ul>  |
|  | <b>Réunion avec les dirigeants autochtones nationaux</b>                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>examen des problèmes que rencontrent les peuples et les communautés autochtones pendant la crise économique.</li> </ul>   |

## **Analyse économique et fiscale**

La Direction de l'analyse économique et fiscale, qui compte quatre postes, a pour mission de fournir des analyses économiques et fiscales des questions nationales et régionales au ministre et au conseil des ministres, ainsi qu'à l'usage de divers ministères pour l'élaboration de politiques et la préparation des budgets.

Activités :

- Contrôle et examine tout un éventail d'analyses et de prévisions relatives aux secteurs public et privé;
- Tient une base de renseignements importante;
- Représente la province aux comités et aux groupes de travail fédéraux-provinciaux;
- Assure aussi une coordination interministérielle de l'analyse économique par le biais du groupe interministériel d'évaluation des perspectives économiques;
- Coordonne et prépare des éléments des prévisions de recettes à moyen terme de la province;
- Contrôle la situation et les perspectives fiscales qui se rapportent au gouvernement fédéral;
- Prépare les principaux éléments des prospectus des emprunts provinciaux et des enregistrements des valeurs pour ce qui concerne les données économiques et financières;
- Représente la Province lors des vérifications préalables des documents d'emprunt;
- Prépare les principales présentations et publications destinées aux institutions financières et aux agences de notation;
- Répond aux nombreuses demandes d'information sur la situation économique et fiscale du Manitoba que lui font parvenir des analystes canadiens et étrangers, ainsi que des entreprises, des organisations et des particuliers dans la province.

## **Analyse de la fiscalité**

La Direction de l'analyse de la fiscalité compte huit postes, plus sept autres au Bureau d'aide fiscale du Manitoba.

Elle tient des bases de données et des modèles analytiques, et formule des recommandations à l'intention du ministre et du conseil des ministres en matière de politique fiscale, et relativement à des mesures fiscales et crédits d'impôt particuliers. Les mesures fiscales sont appliquées par l'intermédiaire des budgets, des lois et des ententes, dont la plus importante est l'entente visant la perception de l'impôt sur le revenu, conclue avec le gouvernement fédéral.

La Direction est chargée d'analyser les effets fiscaux et économiques des mesures et propositions fiscales. Ce travail nécessite une participation aux groupes de travail fédéraux-provinciaux pertinents et une représentation de la province à diverses rencontres fédérales-provinciales.

En 2008-2009, les recettes provinciales provenant des impôts sur le revenu administrés par la Direction s'élevaient en tout à 2 455,1 millions de dollars impôts sur le revenu des particuliers et à 386,1 millions en impôts sur les bénéfices des sociétés.

Le directeur et le directeur adjoint supervisent le Bureau d'aide fiscale du Manitoba ainsi que les programmes fiscaux et programmes connexes qu'administre ce bureau. Environ 500 000 Manitobains bénéficient chaque année de ces programmes. Le Bureau d'aide fiscale du Manitoba renseigne les Manitobains et les aide à remplir la partie provinciale de leur déclaration de revenus et il répond à des demandes de renseignements d'ordre général au sujet de l'impôt sur le revenu et des crédits d'impôt au Manitoba

## Recettes découlant des accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces (en milliers de dollars)

Pour les exercices se terminant du 31 mars 2005 au 31 mars 2009

|  | 2004-2005        | 2005-2006        | 2006-2007        | 2007-2008        | 2008-2009        |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| <b>Impôts sur le revenu</b>                |                  |                  |                  |                  |                  |
| Impôt sur le revenu des particuliers (1)   | 1 845 099        | 1 948 854        | 2 130 493        | 2 284 669        | 2 455 117        |
| Impôt sur des bénéfices des sociétés (1)   | 401 925          | 373 569          | 310 587          | 366 818          | 386 131          |
| <b>Total partiel</b>                       | <b>2 247 024</b> | <b>2 322 423</b> | <b>2 441 080</b> | <b>2 651 487</b> | <b>2 841 248</b> |
| <b>Transferts fédéraux</b>                 |                  |                  |                  |                  |                  |
| Péréquation                                | 1 699 484        | 1 601 018        | 1 709 430        | 1 825 796        | 2 063 394        |
| TCS (2)                                    | 684 767          | 733 313          | 773 090          | 816 684          | 875 409          |
| TCSP (2)                                   | 307 548          | 324 552          | 335 421          | 347 463          | 387 531          |
| Projet de loi C-48                         | -                | 48 900           | 48 911           | -                | -                |
| Subvention du gouv. du Canada              | 2 284            | 2 284            | 2 284            | 2 284            | 2 298            |
| Fiducie pour le dév. des collectivités     | -                | -                | -                | 41 880           | -                |
| <b>Total partiel</b>                       | <b>2 694 083</b> | <b>2 710 067</b> | <b>2 869 136</b> | <b>3 034 107</b> | <b>3 328 632</b> |
| <b>Total découlant des accords fiscaux</b> | <b>4 941 107</b> | <b>5 032 490</b> | <b>5 310 216</b> | <b>5 685 594</b> | <b>6 169 880</b> |

- (1) Les recettes des impôts sur le revenu pour 2004-2005 ont été rajustées par rapport aux paiements résultant du partage de recettes fiscales entre la province et les municipalités afin d'être cohérent avec la présentation du Fonds de croissance du Manitoba en 2005-2006 et les années suivantes.
- (2) Les recettes de 2004-2005 sont répétées afin de refléter la décision du gouvernement fédéral de séparer le TCSPS en transferts distincts pour la santé (TCS) et pour les autres programmes sociaux (TCSP) en 2005-2006 et les années suivantes.

## Paiement net des crédits d'impôt

### 10 Paiement net des crédits d'impôt

| Dépenses par sous-crédit   | Dép. réelles                  | Budget 2008-2009        | Ecart positif                 | Note expl. |
|--|-------------------------------|-------------------------|-------------------------------|------------|
|  | 2008-2009<br>(milliers de \$) | ETP<br>(milliers de \$) | (néгатif)<br>(milliers de \$) |            |
| Crédit d'impôt foncier en matière d'éducation  | 246 355                       | 251 000                 | (4 645)                       |            |
| Crédit d'impôt personnel   | 37 956                        | 43 000                  | (5 044)                       |            |
| Aide aux locataires et aux propriétaires de 55 ans et plus en matière de taxes scolaires | 1 351                         | 1 975                   | (624)                         |            |
| Crédit d'impôt pour contributions politiques   | 2 364                         | 1 050                   | 1,314                         |            |
| Réduction de la taxe foncière applicable aux biens-fonds riv                             | 22                            | 75                      | (53)                          |            |
| Frais relatifs à l'administration fédérale   | 993                           | 984                     | 9                             |            |
| Moins les sommes à recouvrer auprès d'Éducation, Citoyen                                 |                               |                         |                               |            |
| Crédit d'impôt foncier en matière d'éducation  | (246 355)                     | (251 000)               | 4 645                         |            |
| Aide aux locataires et aux propriétaires de 55 ans et plus en matière de taxes scolaires | (1 351)                       | (1 975)                 | 624                           |            |
| <b>Total des sous-crédits</b>  | <b>41 335</b>                 | <b>45 109</b>           | <b>(3 774)</b>                | <b>1</b>   |

1. Net La sous-utilisation nette des fonds est due principalement à une croissance des revenus supérieure aux prévisions en 2008.

**5 (a) Relations fédérales-provinciales et recherche économique**

| Dépenses par sous-crédit      | Dép. réelles                  | Budget 2008-2009 |                  | Écart positif                 | Note expl. |
|-------------------------------|-------------------------------|------------------|------------------|-------------------------------|------------|
|                               | 2008-2009<br>(milliers de \$) | ETP              | (milliers de \$) | (néгатif)<br>(milliers de \$) |            |
| Salaires et avantages sociaux | 2 365                         | 26,25            | 2 286            | 79                            |            |
| Autres dépenses               | 1 553                         |                  | 1 418            | 135                           |            |
| <b>Total des sous-crédits</b> | <b>3 918</b>                  | <b>26,25</b>     | <b>3 704</b>     | <b>214</b>                    |            |

## Bureau d'aide fiscale du Manitoba

Le Bureau d'aide fiscale du Manitoba remplit les grandes fonctions suivantes :

- Renseigner et aider les contribuables quant à la bonne application des programmes relatifs à l'impôt sur le revenu et aux crédits d'impôt du Manitoba pour les résidents de la province;
- Administrer le programme de paiement anticipé du crédit d'impôt foncier du Manitoba en matière d'éducation;
- Appliquer les dispositions législatives régissant l'impôt sur le revenu du Manitoba et les programmes de crédit d'impôt du Manitoba, y compris le recouvrement des déductions non admissibles;
- Administrer le règlement sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt;
- Administrer le programme de crédit d'impôt sur les biens-fonds riverains;
- Administrer des éléments du programme de crédit d'impôt pour l'enseignement coopératif et l'apprentissage;
- Administrer des éléments du programme de remboursement de l'impôt sur le revenu pour les frais de scolarité;
- Administrer des éléments du programme de crédit d'impôt pour soignants primaires;
- En coopération avec l'Agence du revenu du Canada et divers ministères provinciaux, gérer ou superviser l'administration de différents programmes, dont le crédit d'impôt pour l'équipement d'énergie verte, le crédit d'impôt pour l'édition et les crédits d'impôt pour le développement économique communautaire et à l'investissement;
- Recouvrer les montants non admissibles réclamés en vertu de la législation manitobaine de l'impôt sur le revenu et des crédits d'impôt.

**5 (b) Bureau d'aide fiscale du Manitoba**

| Dépenses par sous-crédit      | Dép. réelles                  | Budget 2008-2009 |                  | Écart positif                 | Note expl. |
|-------------------------------|-------------------------------|------------------|------------------|-------------------------------|------------|
|                               | 2008-2009<br>(milliers de \$) | ETP              | (milliers de \$) | (néгатif)<br>(milliers de \$) |            |
| Salaires et avantages sociaux | 352                           | 7,00             | 392              | (40)                          |            |
| Autres dépenses               | 96                            |                  | 133              | (37)                          | 1          |
| <b>Total des sous-crédits</b> | <b>448</b>                    | <b>7,00</b>      | <b>525</b>       | <b>(77)</b>                   |            |

1. *La sous-utilisation des fonds est due à des montants de frais de publicité et d'administration générale inférieurs aux prévisions.*

# SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR

Le Secrétariat du Conseil du Trésor apporte un appui et des conseils en matière de finances et d'analyse au ministre des Finances et au Conseil du Trésor pour les aider à s'acquitter de leurs responsabilités dans la gestion des dépenses. Il est dirigé par un sous-ministre qui fait fonction de secrétaire du Conseil.

Les grandes fonctions remplies par le Secrétariat sont les suivantes :

- Contrôler, analyser et communiquer l'information sur la situation financière de la province;
- Planifier et coordonner la révision et la préparation des prévisions annuelles et participer à l'élaboration du budget annuel;
- Fournir des analyses pour soutenir l'utilisation et l'affectation efficaces des ressources financières et humaines de la province, dans le contexte du processus de prévisions annuelles et de manière continue durant l'année;
- Examiner certains aspects des programmes;
- Coordonner les processus de gestion des dépenses, d'amélioration continue, de planification, et d'évaluation du rendement des programmes pour le gouvernement;
- Élaborer et communiquer les politiques, procédures et lignes directrices en matière administrative, et tenir à jour le guide général des services administratifs (*General Manual of Administration*);
- Fournir des orientations aux ministères pour identifier des organismes de service spécial éventuels et pour l'élaboration des propositions et des plans d'activités, ainsi que pour le contrôle et la communication de l'information relative au fonctionnement des organismes de service spécial;
- Représenter le gouvernement et la direction du ministère dans toutes les activités relatives aux relations de travail et aux questions de rémunération au sein de la fonction publique, et offrir des services de consultation spécialisés sur les relations de travail et la rémunération dans le secteur public;
- Fournir des services administratifs centraux aux programmes d'avantages sociaux et d'assurance destinés aux employés à l'échelle du gouvernement, conformément aux conventions collectives, à la législation et aux politiques en matière de ressources humaines.

Les prévisions de dépenses et de recettes de 2008-2009 ont été déposées à l'Assemblée législative avec le budget de 2008 du Manitoba le 9 avril 2008.

## Gestion financière et planification des immobilisations

Le Bureau de la gestion financière et de la planification des immobilisations est chargé d'élaborer la stratégie fiscale et de définir les choix en matière de planification pour le gouvernement du Manitoba. Il s'acquitte de cette tâche en maintenant un cycle de planification et de budget efficace à l'intérieur d'un cadre fiscal global. Il élabore, met en place et coordonne le processus annuel d'estimation des dépenses et des recettes de base du gouvernement, et finalise les prévisions de dépenses et de recettes à déposer à l'Assemblée législative. En coordination avec la Division du contrôleur, il travaille aussi avec les organismes qui entrent dans le périmètre comptable du gouvernement à la préparation du sommaire du budget du gouvernement du Manitoba et à la transition permanente vers les rapports financiers sommaires pour le public.

Le Bureau surveille la situation fiscale au sein du gouvernement et prépare des rapports, veillant ainsi à ce que le gouvernement dispose de données fiables, récentes et pertinentes sur sa situation fiscale. L'information financière et opérationnelle est remise à la haute direction de la province afin de faciliter la gestion financière des programmes gouvernementaux. Le Bureau prépare aussi des projets de loi de finances et de la documentation complémentaire à déposer à l'Assemblée législative, et il élabore, prépare et met en place les processus nécessaires au bon fonctionnement du gouvernement.

En outre, Le Bureau doit fournir de manière continue des analyses, des conseils et des recommandations en appui au processus décisionnel du Conseil du Trésor en ce qui concerne les projets d'investissement et les immobilisations, et pour l'élaboration et le soutien continus d'un processus de planification pluriannuelle des investissements. Le Bureau dispense aussi des conseils aux ministères pour les aider à identifier des organismes de service spécial éventuels, à élaborer des propositions et à contrôler les rendements financiers.

## Sections analytiques

Les trois sections analytiques doivent fournir de façon continue aux ministères des analyses, des conseils et des recommandations en appui au processus décisionnel du Conseil du Trésor en ce qui concerne l'orientation des programmes, des politiques et des opérations financières. Elles suivent, analysent et commentent les activités des ministères et veillent à la réalisation efficace et cohérente des politiques et des priorités du gouvernement. De plus, elles apportent un soutien et une aide au Bureau de la planification financière.

Les sections participent au premier plan à l'élaboration des prévisions annuelles de dépenses et de recettes. Elles offrent conseils et orientations aux ministères désignés dans la préparation de leurs prévisions, analysent les prévisions ministérielles, en vérifient la conformité avec les directives fiscales, et évaluent des stratégies de remplacement. Elles formulent des conseils et des recommandations à l'intention du Conseil du Trésor sur des questions relatives aux programmes, aux politiques et à la répartition des ressources, et elles communiquent les décisions du Conseil du Trésor aux ministères désignés et les étudient.

Les sections analytiques fournissent de façon continue des avis et des analyses au Conseil du Trésor en examinant les présentations des ministères au Conseil du Trésor et en remettant des évaluations et des recommandations. Par ailleurs, elles participent aux vérifications et aux études ministérielles; elles conseillent les ministères relativement aux directives et aux procédures du Conseil du Trésor, et sur diverses questions stratégiques et financières; elles suivent l'état des programmes et la situation financière des ministères; elles analysent et communiquent l'information financière relative aux ministères afin d'assurer la conformité avec les objectifs stratégiques et financiers du gouvernement; et elles collaborent avec le personnel de direction des ministères pour assurer le maintien de la communication nécessaire entre le Conseil du Trésor et les ministères.

## Gestion des dépenses et amélioration continue

Cette section est chargée de coordonner diverses activités, y compris le volet de la planification stratégique du processus annuel de prévisions budgétaires, d'examiner certains secteurs des programmes, et de coordonner les activités de rapports sur le rendement et d'autres projets d'amélioration des services internes.

La Section compte aussi le Bureau des politiques administratives qui élabore, interprète et évalue les politiques administratives à l'échelle du gouvernement, qui figurent dans le guide général des services administratifs (*General Manual of Administration*).

## Résultats

Un document intitulé « Perspectives d'avenir : Priorités du Manitoba pour l'avenir » a été créé pour aider les ministères et les grandes sociétés d'État dans leur planification stratégique et un document actualisé sur les rapports sur le rendement a été préparé pour publication dans la « Stratégie de gestion financière 2007-2008 : Communication des résultats – Point sur le rendement ». Des séances de formation ont été offertes au personnel des ministères sur le thème de la mesure du rendement et de la communication de l'information à ce sujet. La section continue de coordonner l'insertion des mesures du rendement dans les rapports annuels des ministères.

## Coordination des organismes de service spécial

La *Loi sur l'Office de financement des organismes de service spécial*, qui a reçu la sanction royale le 24 juin 1992, prévoit la création d'organismes de service spécial. Les organismes de service spécial sont des prestataires de services qui ont une responsabilité plus directe en matière de résultats d'exploitation et à qui l'on accorde une plus grande souplesse de gestion, dans le but d'encourager l'esprit d'entreprise, d'améliorer les services et de faire faire des économies au gouvernement. Le coordonnateur des organismes de service spécial est chargé d'aider les ministères à identifier les candidats au statut d'organisme de service spécial et à élaborer des propositions et des plans d'affaires qui sont examinés dans le cadre des prévisions budgétaires annuelles.

En 1992-1993, le gouvernement a fondé le premier organisme de service spécial au Manitoba et à l'échelon provincial au Canada, c'est-à-dire l'Organisme chargé des véhicules gouvernementaux. En 2007-2008, l'ensemble des 17 organismes de service spécial a généré plus de 170 millions de dollars de recettes publiques. Les organismes de service spécial continuent de fournir des services économiques au gouvernement et à

d'autres clients. Le rapport annuel de l'Office de financement des organismes de service spécial et celui de chaque organisme donnent de plus amples renseignements sur le fonctionnement des organismes de service spécial.

## **Relations de travail**

### **Service de la rémunération**

Le Service de la rémunération offre une gamme complète de services liés à l'administration du programme de classification des emplois, des programmes d'avantages sociaux des employés et des programmes de rémunération de la province afin de faciliter le processus de négociation collective et l'élaboration de politiques en matière de ressources humaines. Les services sont fournis au Conseil du Trésor, aux négociateurs du gouvernement, aux intervenants en ressources humaines et aux gestionnaires des ministères. Ils sont également offerts à des organismes externes du secteur public qui ont besoin de conseils, d'information ou d'interprétation des politiques et pratiques de rémunération dans la fonction publique. La Direction représente le gouvernement dans les négociations avec les représentants des employés pour ce qui concerne la modification du Régime de retraite de la fonction publique, le régime d'assurance collective de la fonction publique et le régime de pension des enseignantes et des enseignants du Manitoba.

### **Résultats**

Un soutien sous la forme d'études et d'évaluations des coûts a été fourni aux services chargés de la négociation et de l'application des conventions collectives.

En février 2009, les examens de la classification ont été regroupés au sein de la Direction du service de la rémunération afin d'améliorer la souplesse, l'uniformité et la transparence des processus de classification et de reclassification. Des nouveaux processus, procédures et politiques ont été élaborés en fonction de ce regroupement.

Au total, 2 880 études de classification ont été terminées, ce qui comprenait la création ou la mise à jour de neuf séries de classifications.

Les systèmes de gestion de l'information relative à la rémunération et aux avantages sociaux ont été entretenus et mis à niveau, et de l'information a été échangée avec des employeurs locaux et nationaux. Au cours de l'exercice 2008-2009, le Service de la rémunération a réalisé 13 sondages et répondu à 92 sondages d'autres employeurs.

Plusieurs politiques ont été mises à jour pour tenir compte de la politique et des pratiques de rémunération en vigueur au sein de l'organisme.

Les vérifications relatives à la délégation de pouvoir en matière de classification ont été menées à bien pour les ministères visés et des cours de formation sur la classification ont été présentés aux intervenants en ressources humaines et aux nouveaux membres du conseil de la Commission de la fonction publique.

### **Service des avantages sociaux**

Le Service des avantages sociaux fournit des services administratifs centraux pour les programmes d'avantages sociaux et d'assurance destinés aux employés du gouvernement, conformément aux conventions collectives, à la législation et aux politiques touchant les ressources humaines. Les programmes d'avantages sociaux comprennent le Régime d'assurance prévoyant le transport par ambulance et l'hospitalisation dans une chambre à deux lits, les régimes d'assurance soins dentaires, vue, médicaments sur ordonnances, assurance-maladie complémentaire, assurance-maladie de voyage, invalidité de longue durée et compte de gestion des dépenses de santé. La Direction conseille également les ministères et d'autres organismes du secteur public en ce qui concerne l'application des programmes d'avantages sociaux.

Les coûts relatifs à la Commission des accidents du travail des ministères et organismes gouvernementaux sont gérés par l'intermédiaire du Service des avantages sociaux. La Direction compile l'information financière relative aux avantages sociaux et aux programmes d'assurance réglementaires, dont le Régime de retraite de la

fonction publique, le Régime de pensions du Canada, le régime d'assurance vie collective, l'assurance-emploi, et l'impôt destiné aux services de santé et à l'enseignement postsecondaire. En outre, elle est chargée de coordonner les activités de budgétisation et de communication de l'information financière en ce qui a trait aux pensions, aux avantages sociaux et autres coûts salariaux relatifs aux employés.

### **Résultats**

La Direction a fourni un soutien administratif et des services de gestion des incapacités aux bénéficiaires du régime d'invalidité de longue durée et elle a suivi les questions de logements liés aux réaffectations d'employés pour motif médical. Durant l'exercice 2008-2009, 37 employés qui étaient en congé d'invalidité de longue durée ont repris le travail. Au 31 mars 2009, 268 personnes bénéficiaient de prestations d'invalidité de longue durée.

### **Service des négociations**

Le Service des négociations dispense au gouvernement toute une gamme de services en matière de relations de travail en représentant la direction dans les activités de relations de travail concernant les employés syndiqués et non syndiqués. Ces activités comprennent la négociation des conventions collectives avec des agents négociateurs représentant les employés du gouvernement, l'administration de conventions collectives, et la fourniture de services de soutien en relations de travail relativement aux employés non syndiqués. La Direction fournit aussi, sur demande, des services en relations de travail à des sociétés d'État et à des organismes subventionnés.

### **Résultats**

La Direction a représenté la province dans la négociation et le renouvellement d'une convention collective des Services à la famille représentant les travailleurs de services directs en zone rurale (Rural Direct Service Workers) et les travailleurs spécialisés dans le développement de l'enfant (Child Development Workers). Cette convention collective a été négociée au nom des employés par le Syndicat des employés généraux et des fonctionnaires du Manitoba (MGEU). Une deuxième convention collective a été conclue par arbitrage avec les Services à l'enfant et à la famille. Ces travailleurs de soutien étaient représentés par le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). La Direction a participé à la négociation d'une entente de transition visant à intégrer les employés du Bureau du logement du Manitoba dans la fonction publique. La Direction a participé à la négociation d'une entente de transition visant à intégrer les employés du Bureau du logement du Manitoba dans la fonction publique. Il y a trois conventions collectives en place, deux avec le MGEU et la troisième avec International Union of Operating Engineers (IUOE).

### **Administration des contrats**

Le Service des négociations offre un soutien et des orientations à la direction pour la mise en place et l'interprétation des conventions collectives. Les services fournis sont notamment des conseils à propos des mesures envisagées relativement aux questions de relations de travail en milieu de travail. Dans ce cadre, la Direction coordonne les activités relatives aux griefs et à l'arbitrage au nom du gouvernement et organise pour les directeurs et le personnel des ressources humaines des séances de formation sur leurs droits et leurs responsabilités dans la gestion d'une convention collective.

### **Résultats**

La Direction a représenté avec succès le gouvernement et plusieurs sociétés d'État devant des commissions d'arbitrage sur plusieurs points de droit relatifs à des questions d'interprétation autant que de discipline et de licenciement. En outre, le personnel a défendu les intérêts de la province devant la Commission des droits de la personne du Manitoba dans des affaires de droits de la personne et devant la Commission du travail du Manitoba dans des questions de ressort. Le personnel a continué d'offrir aux cadres hiérarchiques et aux professionnels en ressources humaines une série de séances de formation sur les thèmes du « traitement des griefs et de la discipline » et de la « gestion dans le cadre d'une convention collective ».

7(a) Secrétariat du Conseil du Trésor

| Dépenses par sous-crédit      | Dép. réelles<br>2008-2009 | Budget 2008-2009 |                  | Écart positif<br>(négatif) | Note expl. |
|-------------------------------|---------------------------|------------------|------------------|----------------------------|------------|
|                               | (milliers de \$)          | ETP              | (milliers de \$) | (milliers de \$)           |            |
| Salaires et avantages sociaux | 5 106                     | 64,00            | 5 589            | (483)                      |            |
| Autres dépenses               | 1 253                     |                  | 841              | 412                        | 1          |
| <b>Total des sous-crédits</b> | <b>6 359</b>              | <b>64,00</b>     | <b>6 430</b>     | <b>(71)</b>                |            |

1. Le dépassement de crédit est dû principalement à des initiatives ministérielles durant l'année.

## Secrétariat aux affaires francophones

Le Secrétariat aux affaires francophones conseille le gouvernement du Manitoba et, en particulier, le ministre responsable des services en langue française (SLF) au sujet de l'élaboration des services gouvernementaux en français, ainsi que sur les questions liées à la politique des SLF en général.

Le Secrétariat oriente, surveille, recherche et facilite la mise en œuvre de la politique sur les SLF du gouvernement du Manitoba de manière à respecter le concept de l'*offre active* de services et il formule des recommandations à cet effet. Le mandat du Secrétariat s'applique aux instances administratives régies par la politique sur les SLF.

Le Secrétariat fournit une aide et des orientations aux instances administratives visées par la politique sur les SLF et assure la liaison entre le gouvernement et les organismes francophones de la province. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2008, il est rattaché administrativement au Secrétariat du Conseil du Trésor.

### Résultats

- Coordination pour la province de l'inclusion de projets à subventionner en 2008-2009 en vertu de l'Entente Canada-Manitoba relative aux services en français, accord à frais partagés selon lequel le gouvernement fédéral verse un montant équivalent à la contribution de 1,4 million de dollars du Manitoba, et négociations entamées avec le ministère du Patrimoine canadien pour renouveler l'Entente pour la période 2009-2013;
- Signature de l'Entente Canada-Manitoba relative au projet de construction du nouveau théâtre du Cercle Molière. Le Canada a accepté de déboursier un montant équivalent à la contribution du Manitoba de 1,8 million de dollars;
- Facilitation d'une subvention de 300 000 \$ sur trois ans à la Maison Gabrielle-Roy et au Circuit littéraire de Gabrielle-Roy, à coût également partagé en vertu de l'Entente;
- Contribution de 50 000 \$ du Manitoba divisée à parts égales entre des projets financés dans le cadre du volet des SLF du Protocole d'entente sur la coopération interprovinciale entre les gouvernements du Manitoba et Nouveau-Brunswick et de l'Accord de coopération et d'échanges entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Manitoba. Cela a permis à plusieurs organisations franco-manitobaines de bénéficier d'échanges, de mentorat, de formation et de partage de compétences;
- Création d'un Centre de services bilingues (CSB) à Saint-Laurent, installé temporairement dans le Centre de loisirs, en attendant la construction éventuelle de locaux permanents;
- Poursuite de la planification de la création de deux autres CSB à Saint-Vital et à Sainte-Anne;
- Promotion des services offerts dans les Centres de services bilingues (CSB) et organisation d'activités d'information dans les différentes localités;
- Signature d'une déclaration d'intention d'officialiser un partenariat entre les CSB et le Centre d'information 233-ALLÔ de la Société franco-manitobaine;
- Lancement d'une nouvelle série d'outils promotionnels de Bonjour-Hello sur l'offre active de services du Manitoba en français et organisation de séances d'orientation pangouvernementales;
- Participation à un certain nombre de comités et de conférences à l'échelle nationale et internationale, y compris la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne et le Sommet de la Francophonie;

- Versement d'une subvention de 40 000 \$ à la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) en appui à l'initiative nationale de *La Francoforce* destinée à faire connaître l'histoire et la diversité de la francophonie canadienne, en plus de commémorer les 400 ans de présence française à Québec;
- Coordination de 189 inscriptions à la formation en langue française : programmes du soir et de fin de semaine pour les employés du gouvernement; poursuite de deux projets pilotes de formation en langue française pendant les jours de travail pour 18 personnes de Services à la famille et des Services de logement; et perfectionnement professionnel en ligne; poursuite du tutorat à frais partagés visant à inclure des ministres, des sous-ministres et des députés;
- Examen de 22 plaintes, ainsi que diverses questions sur les SLF soulevées par le public;
- Préparation du Rapport sur les services en langue française de 2007-2008;
- En mars 2009, dans le cadre du *Rendez-vous de la Francophonie*, remise du *Prix Ronald-Duhamel – Ronald Duhamel Award* à M. François Lentz, ancien consultant en programmes d'études auprès du Bureau de l'éducation française, en reconnaissance de 20 ans de carrière au service de l'enseignement en langue française dans la province.

**7 (b) Secrétariat aux affaires francophones**

| Dépenses par sous-crédit      | Dép. réelles                  | Budget 2008-2009 |                  | Écart positif                 | Note expl. |
|-------------------------------|-------------------------------|------------------|------------------|-------------------------------|------------|
|                               | 2008-2009<br>(milliers de \$) | ETP              | (milliers de \$) | (négatif)<br>(milliers de \$) |            |
| Salaires et avantages sociaux | 643                           | 14,00            | 756              | (113)                         |            |
| Autres dépenses               | 605                           |                  | 587              | 18                            |            |
| <b>Total des sous-crédits</b> | <b>1 248</b>                  | <b>14,00</b>     | <b>1 343</b>     | <b>(95)</b>                   |            |

# DIVISION DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS

La Division de la consommation et des corporations facilite la résolution des conflits entre consommateurs et entreprises, ainsi qu'entre locataires et locateurs. Elle veille également à l'application des lois et des règlements qui régissent la constitution en société et l'enregistrement des entreprises; la délivrance de permis aux sociétés de fiducie, aux sociétés de prêt, aux credit unions et aux caisses populaires; la délivrance de permis aux entreprises et aux particuliers qui vendent des valeurs mobilières, des biens immobiliers ou des contrats d'assurance, ou qui réunissent des capitaux. De plus, elle tient des registres d'état civil et des registres des droits sur des biens réels et personnels.

## Administration et recherche

Administration et recherche comprend deux entités : le cabinet du sous-ministre adjoint et Recherche et planification.

### Mandat

- Donner l'orientation générale de la Division de la consommation et des corporations.
- Évaluer les besoins d'ajouts ou de modifications à la législation et coordonner l'élaboration des réponses législatives ou autres aux problèmes du marché.
- Enquêter en cas de problèmes sur le marché et évaluer les moyens possibles de les résoudre.
- Offrir un soutien pour les systèmes financiers et les processus budgétaires de la Division.

### Résultats

- Appui au ministre par rapport à des projets de loi déposés à l'Assemblée législative :
  - Modifications à la *Loi sur les embaumeurs et les entrepreneurs de pompes funèbres* destinées à mieux protéger les consommateurs en imposant des obligations quant aux renseignements à leur fournir, exigence d'un code d'éthique et outils d'application de la loi supplémentaires pour l'organisme de réglementation;
  - Modifications à la *Loi sur les pratiques commerciales* afin d'exiger la communication au consommateur qui achète ou loue un véhicule de renseignements tels que l'histoire de celui-ci ou le fait qu'il était considéré comme un « citron » aux termes des lois d'un autre ressort;
  - La *Loi sur le transfert des valeurs mobilières*, qui met en place un ensemble de règles détaillées pour ce type de transfert. Elle est alignée sur les lois similaires des autres provinces et reflète la pratique courante;
  - Modifications à la *Loi sur les valeurs mobilières* afin de simplifier et d'harmoniser le processus d'enregistrement. Les modifications permettront d'utiliser le passeport pour l'enregistrement.
- Appui au ministre, au sous-ministre et au sous-ministre adjoint principal dans la poursuite de la collaboration avec d'autres provinces et territoires à propos de la réforme de la réglementation sur les valeurs mobilières;
- Travail d'élaboration de politiques en cours :
  - Modernisation de la *Loi sur les condominiums*;
  - Consultation sur des aspects possibles d'un programme de garantie pour les nouvelles habitations;
  - Définition d'aspects possibles d'une loi sur les franchises;
  - Examen de méthodes de calcul du taux d'intérêt à payer sur les dépôts de garantie détenus par les propriétaires-bailleurs.

#### 8 (a) Administration et recherche

| Dépenses par sous-crédit                          | Dép. réelles                  | Budget 2008-2009 |                  | Ecart positif                 | Note expl. |
|---|-------------------------------|------------------|------------------|-------------------------------|------------|
|   | 2008-2009<br>(milliers de \$) | ETP              | (milliers de \$) | (néгатif)<br>(milliers de \$) |            |
| Salaires et avantages sociaux                     | 479                           | 7,78             | 496              | (17)                          |            |
| Autres dépenses                                   | 238                           |                  | 191              | 47                            |            |
| Moins les sommes à recouvrer sur d'autres crédits |                               |                  |                  |                               |            |
| <b>Total des sous-crédits</b>                     | <b>717</b>                    | <b>7,78</b>      | <b>687</b>       | <b>30</b>                     |            |

# Office de la protection du consommateur

## Fonctions de l'Office de la protection du consommateur

L'Office de la protection du consommateur propose des programmes qui aident les consommateurs et les entreprises de la province et qui permettent de :

- Délivrer des licences, des enregistrements, des certificats ou des autorisations aux marchands et aux démarcheurs; aux agences de recouvrement et à leurs employés en qualité d'agents de recouvrement; aux fournisseurs d'appareils auditifs; aux collectes de fonds pour les œuvres de charité au Manitoba; et aux fabricants et réparateurs d'articles rembourrés;
- Faire enquête sur les plaintes déposées par les consommateurs et pour le règlement des conflits;
- Prendre les mesures appropriées quant aux poursuites à engager contre les contrevenants;
- Cerner les problèmes et les questions qui se posent sur le marché et recommander au besoin des modifications aux lois, conformément au mandat de l'Office;
- Informer et éduquer les consommateurs, les entreprises, les groupes de services, les groupes de consommateurs et les organismes d'étudiants à propos de leurs droits et responsabilités et des risques potentiels que présente le marché;
- Consulter d'autres ministères, organismes gouvernementaux et entreprises au Manitoba, au Canada et à l'étranger à propos de questions d'actualité.

L'Office de la protection du consommateur administre les lois suivantes :

- *Loi sur les pratiques commerciales*
- *Loi sur la protection du consommateur*
- *Loi sur les enquêtes relatives aux particuliers*
- *Règlement sur les articles de literie et les articles rembourrés, pris en application de la Loi sur la santé publique*
- *Loi sur la validation des œuvres de charité*
- *Loi sur les appareils auditifs*
- *Partie III, Prêts hypothécaires inversés, de la Loi sur les hypothèques*

Les fonctions de l'Office entrent dans cinq grandes catégories :

- Enquêtes et résolution des différends
- Délivrance de licences et enregistrements
- Enquêtes spéciales
- Information et éducation
- Administration des lois et révision législative

Chaque programme représente un groupe d'activités ayant un objectif commun, mais l'ensemble du personnel est concerné par tous les secteurs. Par exemple, tout le personnel fournit des renseignements aux clients et participe à leur éducation. De même, tout le personnel contribue d'une manière ou d'une autre à l'élaboration des recommandations quant aux modifications à apporter aux lois.

## Enquêtes et résolution des différends

Le Bureau reçoit environ 34 000 demandes de renseignements par téléphone et par courriel par an de la part de consommateurs et d'entreprises souhaitant être informés ou aidés au sujet d'un problème ou d'une plainte. En 2008-2009, il y a eu plus de 9 000 appels ou messages par courriel et 478 personnes se sont présentées à l'Office pour demander des renseignements. Font partie de ces nouvelles demandes des entreprises qui ont contacté le Bureau afin de connaître leurs obligations aux termes de la loi et des consommateurs à la recherche de renseignements ou d'aide relativement à une situation particulière.

En 2008-2009, 1 411 plaintes écrites officielles ont été traitées, les plaintes concernant des automobiles et des améliorations domiciliaires étant les plus nombreuses. Toujours en 2008-2009, 82 dossiers étaient des dossiers ouverts l'année précédente, contre 178 dossiers de 2006-2007 encore ouverts en 2007-2008. La baisse résulte de nouvelles méthodes adoptées par la section chargée de traiter les plaintes qui ont permis de réduire considérablement le délai de traitement.

En 2008-2009, l'Office de la protection du consommateur a obtenu pour les consommateurs des règlements en

espèces ou des ajustements s'élevant au total à 330 000,00 \$. L'Office, qui affiche un beau palmarès pour ce qui est de la résolution des différends, il essaie de maintenir une norme élevée en utilisant de manière équitable sa connaissance des contrats, en appliquant les lois pertinentes et en se servant de ses compétences en résolution des différends.

## ANALYSE DES PLAINTES

| Type de plainte                             | 2008-2009    | 2007-2008    |
|---|--------------|--------------|
| Automobile                                  | 350          | 230          |
| Améliorations domiciliaires                 | 223          | 308          |
| Secteur financier                           | 189          | 144          |
| Effets et services personnels :             |              |              |
| Matériel informatique et logiciels          | 70           | 81           |
| Services personnels                         | 26           | 33           |
| Effets personnels                           | 4            | 6            |
| Déménagement et entreposage                 | 10           | 13           |
| Amélioration personnelle                    | 33           | 58           |
| Ameublement et accessoires pour la maison : |              |              |
| Ameublement et accessoires pour la maison   | 64           | 60           |
| Divertissement au foyer                     | 21           | 18           |
| Vente par correspondance et abonnements     | 11           | 25           |
| Voyages                                     | 17           | 10           |
| Autres :                                    |              |              |
| Télémarketing                               | 10           | 3            |
| Œuvres de charité                           | 8            | 14           |
| Autres <sup>1</sup>                         | 375          | 574          |
| <b>Total</b>                                | <b>1 411</b> | <b>1 577</b> |

1. Comprend l'achat d'abonnements dans des clubs, les cartes d'achat prépayées et les articles de literie et autres articles remboursés. Cette catégorie comprend aussi les plaintes et les demandes de renseignements relatives à la fraude de type « nigériane » et à l'hameçonnage transmises à PhoneBusters.

## Délivrance de licences et enregistrements

La *Loi sur la protection du consommateur* régit les marchands et les démarcheurs, les agences de recouvrement et leurs employés en qualité d'agents de recouvrement par des exigences en matière de permis et de cautionnement. En vertu de la Loi, les consommateurs qui concluent un contrat avec un démarcheur bénéficient d'un droit d'annulation de dix jours. Des droits d'annulation pouvant aller jusqu'à un an sont accordés aussi aux consommateurs lorsque les marchands ne se sont pas conformés à certaines exigences de la Loi.

Résultat de la non-conformité à une des conditions de son permis, une agence de recouvrement a reçu un avis d'annulation dudit permis. Elle n'a pas fait appel et le permis a été annulé. Le public en a été avisé par communiqué de presse et les consommateurs concernés ont été contactés individuellement.

En plus d'administrer les programmes de délivrance de permis existants, l'Office a continué d'élaborer un cadre de délivrance de permis en prévision de la réglementation attendue qui obligera les prêteurs de dépannage à obtenir des permis.

Tout au long de l'exercice 2008-2009, les employés de l'Office ont procédé à des inspections des titulaires de permis et licences à un certain nombre de foires et d'expositions.

## Licences, permis, enregistrements et autorisations

| Type                              | 2008-2009    | 2007-2008    |
|-----------------------------------|--------------|--------------|
| Agents de recouvrement            | 74           | 63           |
| Marchands                         | 168          | 165          |
| Démarcheurs                       | 2 052        | 2 176        |
| Fournisseurs d'appareils auditifs | 63           | 50           |
| ALAR*                             | 2 334        | 2 329        |
| Agents de recouvrement            | 3 476        | 3 389        |
| Œuvres de charité autorisées      | 229          | 249          |
| <b>Total</b>                      | <b>8 396</b> | <b>8 421</b> |

\* Articles de literie et articles rembourrés

## Enquêtes spéciales

L'Office de la protection du consommateur a notamment pour but que les règles du jeu soient équitables sur le marchés pour les consommateurs et les entreprises. Il réussit souvent, par la médiation, à obtenir la conformité volontaire aux lois qu'il administre. Il arrive que les infractions à l'une ou l'autre des lois nécessitent une enquête. Selon les résultats, certaines affaires sont transmises au ministère de la Justice aux fins de poursuites ou d'autres décisions judiciaires. La Couronne peut aussi demander aux tribunaux d'ordonner l'indemnisation des consommateurs lésés. Autrement, les enquêtes peuvent conduire à l'obtention d'engagements à la conformité volontaire, à des ordonnances de gels d'actifs ou à des injonctions interdisant certains comportements.

En 2008-2009, cinq accusations de pratique commerciale déloyale ont été déposée en vertu de la *Loi sur les pratiques commerciales*. L'intéressé a plaidé coupable trois des chefs et s'est vu infliger une amende de 1 500 \$ par chef.

De plus, sept accusations pour pratiques commerciales déloyales aux termes de la *Loi sur les pratiques commerciales* et sept accusations pour vente sans licence aux termes de la *Loi sur la protection du consommateur* ont été portées contre deux personnes. Des mandats d'arrêt ont été délivrés à leur rencontre.

La *Loi sur la protection du consommateur* précise quelle information doit être divulguée dans une publicité pour une convention de crédit telle qu'une convention de bail ou de financement afin de s'assurer que les consommateurs reçoivent assez de renseignements pour prendre des décisions éclairées. La Loi prévoit la délivrance d'avis de sanction administrative si les obligations de communication ne sont pas respectées. En 2008-2009, l'Office de la protection du consommateur a délivré à l'encontre d'entreprises trois avis de sanction administrative d'un montant de 1 000 \$ chacune. Deux des amendes de 1 000 \$ ont été réglées. La troisième fait l'objet d'un appel.

## Information et éducation

Les activités éducatives de l'Office entrent dans des catégories officielles et informelles.

Nombre des appels téléphoniques et des courriels qu'a reçus l'Office venaient d'entreprises ou de consommateurs à la recherche de renseignements sur leurs droits et obligations respectifs. Ce partage informel de l'information s'accompagne généralement de l'envoi de documentation écrite, d'une invitation à consulter le site Web de l'Office ou d'une orientation vers d'autres organismes sans doute en mesure d'aider ces consommateurs ou entreprises par rapport à leur situation.

Les activités et exposés officiels sont également des fonctions importantes de l'Office. Les employés de l'Office ont rendu de nombreuses visites à des entreprises à Winnipeg et dans le reste du Manitoba pour les renseigner et vérifier qu'elles respectaient les obligations de communication en ce qui concerne le coût du crédit, les obligations relatives aux cartes prépayées et les dispositions relatives aux prêts de dépannage de la *Loi sur la protection du consommateur*.

## Résultats

En 2008-2009, le personnel de l'Office de la protection du consommateur a présenté 25 exposés devant 750 personnes environ. Elles portaient, entre autres, sur le rôle de l'Office, sur les lois administrées par celui-ci, ainsi que les droits et responsabilités qu'elles confèrent aux consommateurs et aux entreprises, sur l'usurpation d'identité et sur les escroqueries.

Des exposés ont été présentés dans plusieurs organisations et à plusieurs endroits. Trois l'ont été devant des agents d'audience de la Cour des petites créances sur le thème de la *Loi sur les pratiques commerciales*, du coût des obligations de communication en matière de crédit, des garanties, de la délivrance des licences et permis, et des dispositions relatives à la vente de la *Loi sur la protection du consommateur*.

De plus, en 2008-2009, le personnel de l'Office a présenté trois exposés devant environ 375 personnes à Winnipeg et un à Brandon sur les obligations conférées par la *Loi sur la validation des œuvres de charité*, dans le cadre de la tournée organisée par l'Agence du revenu du Canada pour informer les œuvres de charité manitobaines de leurs obligations aux termes de la loi.

L'Office a continué de participer à un partenariat avec la GRC, le Service de police de Winnipeg, le Secrétariat du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé et la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances, afin d'organiser des séances « Police Academy » pour des personnes âgées. Il y a eu deux séances « Police Academy – Older Adults Division » ont eu lieu en 2008-2009, soit une à Saint-Pierre-Jolys et une à Winnipeg. Une centaine de personnes âgées y ont participé. L'Office a présenté des exposés et fournit des renseignements sur les fraudes, les escroqueries et l'usurpation d'identité.

En partenariat avec d'autres organisations, l'Office a produit un calendrier illustré avec des conseils aux consommateurs. En tout, 30 000 exemplaires de ce calendrier ont été distribués à divers organismes s'occupant de personnes âgées, à des groupes de consommateurs et à des particuliers.

En collaboration avec la GRC, la Commission des valeurs mobilières du Manitoba, la Consumers' Association of Manitoba et Age and Opportunity, l'Office a produit un DVD et un guide de l'animateur intitulé « Fact or Fraud: the truth about scams and fraud in Manitoba ». Il a été distribué dans toute la province en 2008-2009.

L'Office a continué d'utiliser des communiqués de presse comme mesure proactive. Dix ont ainsi été publiés. Ils contenaient des renseignements opportuns sur des questions d'actualité relatives au marché. Ils informaient les consommateurs et les entreprises de leurs droits et responsabilités et leur précisaient quelles mesures prendre pour éviter des problèmes.

## Administration des lois et révision législative

Le programme d'administration des lois et de révision législative gère le fonctionnement interne de l'Office de la protection du consommateur, y compris la gestion des ressources financières et humaines au sein de la Direction. Tous les employés participent à la planification des activités, à la révision des politiques et à l'examen législatif des lois administrées.

- La *Loi modifiant la Loi sur les pratiques commerciales (communication de renseignements concernant les véhicules automobiles)* a reçu la sanction royale le 12 juin 2008. La loi exige la communication des renseignements aux consommateurs lorsqu'ils achètent ou louent un véhicule;
- Des dispositions clés relatives aux prêts de dépannage de la *Loi sur la protection du consommateur* et du *Règlement sur les prêts de dépannage* (dans sa version modifiée par le Règlement 3/2009) sont entrées en vigueur le 9 mars 2009;
- En janvier 2009, le ministre a annoncé que la province allait réglementer les taux appliqués aux prêts de dépannage. Ce texte sera déposé pendant l'exercice 2009-2010;
- L'Office a continué de travailler sur le programme afin de mettre sur pied des services d'inspection, d'enquête sur les plaintes et d'éducation relatifs aux prêts de dépannage.

**8 (b) Office de la protection du consommateur**

| Dépenses par sous-crédit      | Dép. réelles                  | Budget 2008-2009 |                  | Écart positif                 | Note expl. |
|-------------------------------|-------------------------------|------------------|------------------|-------------------------------|------------|
|                               | 2008-2009<br>(milliers de \$) | ETP              | (milliers de \$) | (néгатif)<br>(milliers de \$) |            |
| Salaires et avantages sociaux | 1 069                         | 19,00            | 1 190            | (121)                         |            |
| Autres dépenses               | 310                           |                  | 340              | (30)                          |            |
| Subventions                   | 125                           |                  | 125              |                               |            |
| <b>Total des sous-crédits</b> | <b>1 504</b>                  | <b>19,00</b>     | <b>1 655</b>     | <b>(151)</b>                  |            |

## Direction de la location à usage d'habitation

La Direction administre les lois suivantes :

- *Loi sur la location à usage d'habitation*
- *Loi sur les baux viagers*
- *Loi sur les condominiums*

La Direction de la location à usage d'habitation :

- renseigne les locateurs, les locataires et d'autres sur la *Loi sur la location à usage d'habitation*, la *Loi sur les baux viagers* et la *Loi sur les condominiums*;
- enquête sur les plaintes déposées pour non-respect de la loi;
- sert de médiateur dans les différends entre propriétaires et locataires;
- rend des décisions dans les différends qui opposent propriétaires et locataires en ce qui concerne :
  - les dépôts de garantie
  - les réparations
  - les modalités d'une convention de location ou d'un bail viager
  - le droit de continuer d'occuper un logement et les questions de résiliation pour non-paiement du loyer, de bruit et atteinte aux droits de jouissance
  - les demandes d'indemnisation
  - le respect de la vie privée
  - le défaut de paiement des services publics
  - les frais d'entrée en matière de baux viagers
- rend des décisions relativement aux demandes des locateurs souhaitant dépasser le plafond prescrit en matière d'augmentation de loyer et aux arguments des locataires s'élevant contre toute augmentation de loyer.

## Médiation

La Direction offre des services de médiation afin d'aider les locateurs et les locataires à résoudre leurs différends. Si les parties parviennent à s'entendre, la Direction rédige une entente négociée par médiation qui décrit les modalités de l'entente. Si l'une des parties ne respecte pas l'entente, la Direction peut émettre une ordonnance certifiée qui devient opposable dans les tribunaux. En 2008-2009, la Direction a rédigé 2 818 ententes négociées par médiation. Sur ce nombre, 409 ont été converties ultérieurement en ordonnance.

## Information et éducation

### Appels téléphoniques et entrevues par téléphone

La Direction dispose d'un système de réponse vocale interactive (RVI). Ce service est offert aux personnes qui appellent sur la ligne des renseignements généraux de Winnipeg et à celles qui appellent au numéro sans frais. Les personnes qui appellent ont le choix entre :

- Parler à un agent des services à la clientèle;
- Écouter des séquences de renseignements enregistrés au sujet des augmentations de loyer, des dépôts de garantie, des responsabilités des locateurs et des locataires, et des réparations;
- Demander qu'on leur envoie automatiquement par télécopieur un feuillet d'information;

- Calculer les intérêts payables sur un dépôt de garantie;
- Ajouter leur nom à la liste de publipostage du bulletin d'information de la Direction;
- écouter de l'information enregistrée sur l'adresse et les heures d'ouverture de la Direction.

Pendant l'exercice 2008-2009, le système de RVI a traité 57 061 appels téléphoniques. À Winnipeg, les agents des services à la clientèle ont répondu à 46 547 de ces appels. Les 10 514 personnes qui ont appelé ont obtenu l'information demandé sans avoir à parler directement à un agent des services à la clientèle. Le personnel de Brandon et de Thompson a traité 6 238 autres appels. Ces chiffres ne comprennent pas les appels à la Direction à propos de cas particuliers. Pendant l'exercice, environ 6 363 personnes se sont présentées aux bureaux de la Direction pour demander des renseignements ou pour déposer une plainte officielle. Le personnel a également répondu à 3 159 demandes de renseignements par courriel.

### **Site Web**

Le site Web de la Direction de la location à usage d'habitation ([www.manitoba.ca/rtb](http://www.manitoba.ca/rtb)) fournit des réponses à plusieurs questions posées fréquemment. L'information est offerte en français et en anglais. Les locateurs et les locataires peuvent télécharger les formulaires de location résidentielle les plus courants. Les locateurs peuvent remplir en ligne des formulaires d'Avis d'augmentation de loyer et d'Avis au nouveau locataire et les envoyer à la Direction par voie électronique. La méthode électronique fait économiser les frais de poste, accélère la livraison et aide la Direction à traiter les formulaires plus rapidement. Le site Web comporte aussi une fonction automatisée de calcul des intérêts sur les dépôts de garantie. Le site Web comprend le *Manuel des politiques et procédures* de la Direction et des liens avec la *Loi sur la location à usage d'habitation* et la *Loi sur les baux viagers*. Le site a reçu 122 876 visites (connexions) du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars 2009.

### **Antécédents en matière de loyer**

Quiconque envisage à acheter un immeuble à usage locatif peut demander à la Direction un Rapport sur les antécédents en matière de loyer. Ce rapport renseigne sur le loyer d'une propriété et peut alerter en cas de problème lié à l'augmentation des loyers. Il est possible de télécharger depuis le site Web les formulaires de demande et d'autorisation. En 2008-2009, la Direction a reçu 146 demandes de rapport sur les antécédents en matière de loyer sur 193 immeubles comptant 6 323 unités locatives. Elle a traité 135 demandes visant 164 immeubles comptant 4 997 unités.

### **Registre des décisions**

Il est possible également d'interroger en ligne le Registre des décisions en matière de location à usage d'habitation. Ce Registre fournit des renseignements sur les décisions de la Direction, sauf en ce qui concerne les décisions relatives à la réglementation sur les loyers. Les clients peuvent accéder au système :

- en payant des frais d'abonnement annuels de 250 \$ et en obtenant un mot de passe;
- en payant à la Direction des frais de recherche en ligne de 5 \$ par tranche de 30 minutes.

Les utilisateurs peuvent interroger le système par nom de locateur ou de locataire ou en donnant l'adresse d'un immeuble résidentiel. Les recherches peuvent également se faire par type de décision (par exemple, dépôt de garantie, réparations) ou par sujet (par exemple, nettoyage de tapis, frais de publicité).

### **Manuel des politiques et procédures**

La Direction a publié un manuel des politiques et procédures, en français et en anglais, afin d'aider les locateurs, les locataires et le personnel. Le manuel est disponible sur le site Web de la Direction.

### **Exposés et stands d'information**

En 2008-2009, le personnel de la Direction de la location à usage d'habitation a présenté 45 exposés devant 954 locataires et 20 exposés devant 603 locateurs. La Direction a aussi 18 exposés devant des groupes d'étudiants. Ces séances ont réuni 310 participants dont certains avaient l'anglais comme langue seconde, avaient participé à une formation ou un programme de réintégration du marché du travail ou étaient des étudiants autochtones adultes. La Direction a également présenté 23 exposés devant 252 fournisseurs de services et elle avait des stands d'information à sept conférences. Le personnel a eu l'occasion de parler à plus

de 1 880 personnes à ces stands.

## Bulletin d'information de la Direction

La Direction continue de publier son bulletin *Portes ouvertes*, en français et en anglais. La liste de publipostage contient environ 1 700 noms et la Direction envoie 1 000 autres exemplaires à différentes bibliothèques publiques ainsi qu'aux bibliothèques d'établissements d'enseignement. Les clients peuvent choisir de recevoir le bulletin par courrier ou par courriel, mais il est également affiché sur le site Web.

## Parties 1 à 8 de la *Loi sur la location à usage d'habitation*

### VOLUME DE DOSSIERS

| Type de dossiers   | 2008-2009    | 2007-2008     |
|--|--------------|---------------|
| Dépôts de garantie   | 604          | 613           |
| Audiences  |              |               |
| • Demandes de règlement  | 1 235        | 1 102         |
| • Ordonnances de reprise de possession                                 | 1 786        | 1 894         |
| • Déterminations   | 66           | 58            |
| Réparations  | 687          | 718           |
| Avis d'expulsion   | 8            | 40            |
| Défaut de paiement des services publics                                | 164          | 145           |
| Conventions de location  | 2            | 5             |
| Défaut du locateur/locataire de respecter ses obligations <sub>1</sub> | 35           | 51            |
| Autres <sub>2</sub>  | 17           | 22            |
| <b>Total des dossiers ouverts</b>                                      | <b>4 604</b> | <b>4 648</b>  |
| <b>Total des dossiers clos<sub>3</sub></b>                             | <b>4 512</b> | <b>5 019</b>  |
| <b>Dossiers reçus et résolus<sub>4</sub></b>                           | <b>5 380</b> | <b>5 368</b>  |
| <b>Total des dossiers clos et des dossiers reçus et résolus</b>        | <b>9 892</b> | <b>10 387</b> |

1. Cette catégorie comprend les différends relatifs aux serrures et aux portes, au respect de la vie privée, à la saisie des biens du locataire, au non-paiement du loyer, à l'atteinte aux droits de jouissance, à l'arrêt des services et aux charges ou frais non autorisés.
2. Cette catégorie inclut les différends relatifs à la cession et à la sous-location, aux maisons mobiles, au droit de percevoir les loyers, au changement de locateur et à l'abandon d'unité locative.
3. Ces chiffres comprennent les dossiers reportés de l'exercice précédent qui ont été fermés durant la période visée.
4. Un dossier « reçu » est une demande d'aide d'un client qui ne s'est pas traduite par l'ouverture en bonne et due forme d'un dossier. La plupart des dossiers sont résolus à l'amiable au premier contact.

## Partie 9 de la *Loi sur la location à usage d'habitation*

### VOLUME DE DOSSIERS

| Type de dossiers   | 2008-2009    | 2007-2008    |
|--|--------------|--------------|
| Locataire demandant une augmentation de loyer dépassant le montant maximal permis <sub>1</sub> | 302          | 257          |
| Demande pour augmentation des frais de buanderie   | 13           | 15           |
| Demande d'approbation d'un projet de réfection - ensemble résidentiel                          | 64           | 20           |
| Demande d'approbation d'un projet de réfection - unité désignée <sub>2</sub>                   | 132          | 62           |
| Demande d'améliorations par le locataire   | 62           | 35           |
| Demande de retrait des services  | 18           | 17           |
| Révision du loyer (baux viagers)   | 8            | 2            |
| Objection du locataire à une augmentation n'excédant pas l'augmentation maximale permise       | 106          | 159          |
| Augmentation de loyer non autorisée  | 676          | 351          |
| <b>Total des dossiers ouverts</b>  | <b>1 381</b> | <b>918</b>   |
| <b>Total des dossiers clos<sub>3</sub></b>   | <b>1 198</b> | <b>1 102</b> |

1. L'augmentation de loyer maximale était de 2,5 % pour 2007, 2,0 % pour 2008 et 2,5 % pour 2009.
  2. Le programme a commencé le 1<sup>er</sup> novembre 2007.
  3. Ces chiffres comprennent les dossiers reportés de l'exercice précédent qui ont été clos au cours de la période visée.
- Nota : Les chiffres donnés ici peuvent être différents de ceux figurant dans le rapport annuel sur l'administration de la *Loi sur la location à usage d'habitation*. Cet écart résulte de l'utilisation de chiffres fondés sur l'année civile au lieu de l'exercice.

## Normes de rendement

La Direction a des normes de rendement pour ce qui est du délai de traitement d'un dossier. Elle tient des audiences pour étudier les demandes d'indemnisation et les demandes d'ordonnance de reprise de possession. Dans les affaires d'ordonnance de reprise de possession, l'objectif est de rendre une décision dans les trois jours ouvrables à compter de la date de l'audience. En 2008-2009, elle a réussi atteindre cet objectif dans la plupart des cas.

Dans les affaires de demande d'indemnité, l'objectif est de rendre une décision dans les dix jours ouvrables à compter de la date de l'audience. En 2008-2009, il a fallu en moyenne 10,1 jours ouvrables à la Direction pour rendre ses décisions.

Quand un locateur dépose une réclamation égale ou inférieure au montant du dépôt de garantie plus intérêts, la Direction essaie d'aider le locataire et le locateur à parvenir à une entente. S'ils n'y parviennent pas, ils peuvent demander à la Direction de prendre une décision au sujet de la réclamation, ce qu'elle fait habituellement dans ce type de demande en étudiant l'information écrite et les autres éléments qu'on lui soumet. Dans de tels cas, l'objectif est de rendre la décision dans les trois mois à compter de la date d'ouverture du dossier. Actuellement, le temps moyen pour compléter le processus est d'un peu moins de trois mois.

Pendant son projet de refonte récemment terminé, la Direction a temporairement rétabli les normes d'exécution du travail dans le cas des demandes relatives aux augmentations de loyer. L'objectif intérimaire était de rendre une décision dans les six mois suivant la date de réception de la demande. En 2008-2009, la Direction a continué d'adapter le système de gestion des dossiers adopté pendant l'exercice 2007-2008. C'est pourquoi l'objectif intérimaire est resté en vigueur. Durant la période visée, la Direction a clos 90 % de ces dossiers en moins de six mois.

## Programme d'aide au relogement

Le principal but du Programme d'aide au relogement est d'aider les personnes ayant des besoins spéciaux qui se font expulser. Cela comprend les clients souffrant d'une incapacité mentale ou physique, les personnes âgées et les infirmes, les chefs de famille monoparentale et les familles avec des enfants. Le Programme d'aide au relogement peut aussi être invoqué lorsque le ministère de la Santé placarde un avis sur un bâtiment ou lorsque les lieux sont insalubres.

### 8 (c) Direction de la location à usage d'habitation

| Dépenses par sous-crédit      | Dép. réelles<br>2008-2009<br>(milliers de \$) | Budget 2008-2009<br>ETP | (milliers de \$) | Écart positif<br>(néгатif)<br>(milliers de \$) | Note expl. |
|-------------------------------|---|-------------------------|------------------|--|------------|
| Salaires et avantages sociaux | 3 539   | 59,50                   | 4 078            | (539)  |            |
| Autres dépenses               | 807   |                         | 958              | (151)  |            |
| <b>Total des sous-crédits</b> | <b>4 346</b>                                  | <b>59,50</b>            | <b>5 036</b>     | <b>(690)</b>                                   | <b>1</b>   |

1. *La sous-utilisation des fonds est due à des vacances de poste et aux frais réduits associés à l'application du programme de réfection unité par unité.*

## Direction de la réglementation des institutions financières

La Direction de la réglementation des institutions financières administre les lois relatives aux sociétés d'assurances, aux sociétés de fiducie et sociétés de prêt, aux credit unions et aux caisses populaires, et aux coopératives.

Son mandat est le suivant :

- Fournir un cadre législatif et réglementaire afin d'encourager la croissance et le développement ordonnés des coopératives, des credit unions et des caisses populaires, et du secteur des assurances au Manitoba;
- Protéger la population tout en facilitant les opérations des assurances;
- Réglementer les sociétés d'assurances privées et leur accorder des licences;
- Accorder des licences aux agents d'assurance assurant contre la grêle, aux experts traitant les demandes d'indemnisation de dégâts causés par la grêle, et aux agents d'assurance-accidents et d'assurance-bagages;
- Superviser le Conseil d'assurance du Manitoba, dont le rôle est d'accorder des licences et de superviser les activités de tous les autres agents d'assurance et tous les autres experts;
- Accorder aux sociétés de fiducie et aux sociétés de prêt des autorisations d'exercer leurs activités au Manitoba;
- Fournir un cadre législatif et réglementaire pour protéger les fonds recueillis auprès de la population et garantir que ces fonds sont placés prudemment;
- Protéger les membres des coopératives, des credit unions et des caisses populaires en administrant la *Loi sur les coopératives*, la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions* et les règlements correspondants;
- Contrôler le rendement financier et opérationnel de la Credit Union Deposit Guarantee Corporation, de la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires, de la Credit Union Central of Manitoba et de la Fédération des caisses populaires du Manitoba;
- Tenir un registre des coopératives, des credit unions et des caisses populaires, faciliter la constitution en société de ces entités et les conseiller sur les questions juridiques, y compris en délivrant des certificats de valeurs mobilières à leurs membres;
- Examiner les lois existantes et recommander des modifications, au besoin.

La Direction de la réglementation des institutions financières administre les lois suivantes :

- *Loi sur les coopératives*
- *Loi sur les caisses populaires et les credit unions*
- Partie XXIV de la *Loi sur les corporations* (corporations de fiducie et corporations de prêt)
- *Loi sur les assurances*
- *Loi sur l'imposition des compagnies d'assurance*
- *Loi sur l'assurance maritime*

En outre la taxe prévue par les règlements pris en vertu de la *Loi sur la prévention des incendies et les interventions d'urgence* est perçue au nom du bureau du commissaire aux incendies.

### Résultats

- Médiation dans les différends entre les consommateurs et les sociétés d'assurances et entre les membres et leur coopérative, leur credit union ou leur caisse populaire, et 90 dossiers de plainte traités;
- Examen des rapports annuels de 49 sociétés de fiducie et sociétés de prêt fédérales et extra-provinciales exerçant leurs activités au Manitoba et examen des sujets de préoccupation avec les principaux organismes de réglementation de leur lieu de constitution en société;
- Licences accordées à 253 sociétés d'assurances pour leur permettre d'exercer leurs activités au Manitoba;
- Licences accordées à 209 agents d'assurance assurant contre la grêle, à 576 agents d'assurance-accidents et d'assurance-bagages et à 65 experts traitant les demandes d'indemnisation de dégâts causés par la grêle;
- Examen et approbation de 49 autorisations d'exploitation à des sociétés de fiducie et sociétés de prêt fédérales et extra-provinciales exerçant leurs activités au Manitoba;

- Perception de la taxe sur les primes en vertu de la *Loi sur l'imposition des compagnies d'assurance* (66,5 millions de dollars);
- Perception de la taxe en vertu de la *Loi sur la prévention des incendies et les interventions d'urgence* (5,5 millions de dollars);
- Suivi de la satisfaction des parties intéressées en interrogeant toutes les sociétés d'assurances et un consommateur sur trois qui avaient été en contact avec la Direction en sa qualité de médiatrice. Le taux de satisfaction était de 89 %;
- Au 31 mars 2009, il y avait 49 sociétés de fiducie et sociétés de prêt fédérales et extra-provinciales en activité au Manitoba.

Voici les statistiques récapitulatives des systèmes de credit unions et de caisses populaires qui exerçaient leurs activités au Manitoba au 31 décembre :

| <b>Credit Unions</b>                   | <b>2008</b>       | <b>2007</b>       |
|--|-------------------|-------------------|
| Total de l'actif                       | 14,4 milliards \$ | 12,9 milliards \$ |
| Total des dépôts                       | 13,4 milliards \$ | 12,0 milliards \$ |
| Total des prêts                        | 12,1 milliards \$ | 10,6 milliards \$ |
| Membres                                | 553 674           | 562 650           |
| Nombre de credit unions/établissements | 48/182            | 52/180            |

| <b>Caisses Populaires</b>              | <b>2008</b>     | <b>2007</b>     |
|--|-----------------|-----------------|
| Total de l'actif                       | 775 millions \$ | 693 millions \$ |
| Total des dépôts                       | 708 millions \$ | 643 millions \$ |
| Total des prêts                        | 611 millions \$ | 556 millions \$ |
| Membres                                | 30 300          | 30 300          |
| Nombre de credit unions/établissements | 5/28            | 5/28            |

### **Coopératives**

Au 31 mars 2009, il y avait 360 coopératives, regroupant plus de 350 000 membres actifs, en activité au Manitoba, dont la classification se répartit comme suit :

| <b>Classification des coopératives</b> | <b>2008</b> | <b>2007</b> |
|--|-------------|-------------|
| Logement                               | 55          | 55          |
| Consommateurs                          | 59          | 62          |
| Garderie                               | 41          | 41          |
| Services communautaires                | 28          | 28          |
| Services publics                       | 37          | 36          |
| Marketing                              | 31          | 29          |
| Clubs récréatifs et communautaires     | 30          | 30          |
| Marchés agricoles                      | 10          | 9           |
| Agriculture/producteurs                | 17          | 17          |
| Engraisseurs de bovins                 | 9           | 10          |
| Emploi                                 | 21          | 19          |
| Pêche                                  | 11          | 10          |
| Communications et transports           | 11          | 10          |
| <b>Total</b>                           | <b>360</b>  | <b>356</b>  |

En 2008-2009, 14 nouvelles coopératives se sont constituées en société ou ont été réactivées, tandis que 10 coopératives ont été dissoutes ou ont cessé leurs activités.

## Assurances

Voici le sommaire comparatif des activités de délivrance de permis et de traitement des plaintes exécutées par la Direction et par le Conseil d'assurance du Manitoba :

| <b>DÉLIVRANCE DE PERMIS DE SOCIÉTÉ D'ASSURANCES</b> |                  |                  |
|---|------------------|------------------|
| <b>Description</b>                                  | <b>2008-2009</b> | <b>2007-2008</b> |
| Fédéral   | 208              | 211              |
| Provincial  | 45               | 42               |
| <b>Total</b>  | <b>253</b>       | <b>253</b>       |

| <b>LICENCES DÉLIVRÉES PAR LE BUREAU DU SURINTENDANT DES ASSURANCES</b>          |                  |                  |
|---|------------------|------------------|
| <b>DESCRIPTION</b>  | <b>2008-2009</b> | <b>2007-2008</b> |
| Agents - assurance grêle  | 209              | 287              |
| Agents - assurance accident et bagages  | 576              | 606              |
| Agents - assurances diverses  | 4                | 4                |
| <b>Total partiel des agents</b>   | <b>789</b>       | <b>897</b>       |
| <b>Experts - assurance grêle</b>  | <b>61</b>        | <b>65</b>        |
| <b>Total partiel des experts</b>  | <b>61</b>        | <b>65</b>        |
| <b>Licences spéciales de courtiers</b>  | <b>4</b>         | <b>4</b>         |
| <b>Licences d'agent annulées ou refusées par le surintendant des assurances</b> | <b>S.O.</b>      | <b>S.O.</b>      |
| <b>Total</b>  | <b>854</b>       | <b>966</b>       |

| <b>LICENCES DÉLIVRÉES PAR LE CONSEIL D'ASSURANCE DU MANITOBA</b> |                  |                  |
|--|------------------|------------------|
| <b>Description</b>   | <b>2008-2009</b> | <b>2007-2008</b> |
| Agents - assurance vie   | 2 692            | 2 586            |
| Agents - assurance générale                                      | 3 308            | 3 108            |
| Agents - assurance accident et maladie                           | 2 148            | 2 044            |
| Agents - assurance automobile                                    | 2                | 4                |
| <b>Total partiel des agents</b>                                  | <b>8 150</b>     | <b>7 742</b>     |
| Experts  | 74               | 72               |
| Experts adjoints   | 9                | 12               |
| <b>Total partiel des experts</b>                                 | <b>83</b>        | <b>84</b>        |
| <b>Total</b>   | <b>8 233</b>     | <b>7 826</b>     |

| <b>LICENCES ANNULÉES, SUSPENDUES, RÉVOQUÉES OU REFUSÉES<br/>PAR LE CONSEIL D'ASSURANCE DU MANITOBA</b> |                  |                  |
|--|------------------|------------------|
| <b>Description</b>   | <b>2008-2009</b> | <b>2007-2008</b> |
| Licences d'agent annulées  | 0                | 3                |
| Licences d'agent suspendues  | 0                | 0                |
| Agent jugé inapte, amende et frais évalués   | 0                | 2                |
| Expert jugé inapte   | 1                | 0                |
| Licences d'agent refusées  | 1                | 1                |
| Suspensions, amendes et frais  | 0                | 0                |
| Suspensions et frais   | 1                | 0                |
| Frais seulement  | 0                | 0                |
| Amendes et frais   | 14               | 8                |
| <b>Total</b>   | <b>17</b>        | <b>14</b>        |

| <b>LICENCE D'AGENT D'ASSURANCE ET D'EXPERT EN SINISTRES<br/>EXAMENS PAR LE CONSEIL D'ASSURANCE DU MANITOBA</b> |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|  | <b>ÉCRITS</b>    |                  | <b>RÉUSSIS</b>   |                  | <b>RECALÉS</b>   |                  |
|  | <b>2008-2009</b> | <b>2007-2008</b> | <b>2008-2009</b> | <b>2007-2008</b> | <b>2008-2009</b> | <b>2007-2008</b> |
| Vie  | 480              | 429              | 288              | 314              | 192              | 115              |
| Générale   | 27               | 38               | 11               | 14               | 16               | 24               |
| Accident et maladie  | 2                | 2                | 2                | 2                | 0                | 0                |
| <b>Total partiel des agents</b>  | <b>509</b>       | <b>469</b>       | <b>301</b>       | <b>330</b>       | <b>208</b>       | <b>139</b>       |
| Experts  | 11               | 5                | 7                | 3                | 4                | 2                |
| <b>Total</b>   | <b>520</b>       | <b>474</b>       | <b>308</b>       | <b>333</b>       | <b>212</b>       | <b>141</b>       |

## ANALYSE DES PLAINTES - PARTIE 1

| Description                               | VIE       |           | ACCIDENT ET MALADIE |           | RENTES – REER |           | ASSURANCES DE PERSONNES/<br>LOCATAIRES et PROPRIÉTAIRES |           | ASSURANCES COMMERCIALES |           |
|---|-----------|-----------|---------------------|-----------|---------------|-----------|---|-----------|-------------------------|-----------|
|   | 2008-2009 | 2007-2008 | 2008-2009           | 2007-2008 | 2008-2009     | 2007-2008 | 2008-2009   | 2007-2008 | 2008-2009               | 2007-2008 |
| Demandes de règlement                     | 5         | 4         | 12                  | 15        | 0             | 0         | 23  | 14        | 2                       | 1         |
| Demande rejetée/<br>Renouvellement refusé | 0         | 2         | 0                   | 0         | 0             | 0         | 1   | 3         | 0                       | 0         |
| Paiements de prime                        | 3         | 10        | 2                   | 0         | 1             | 0         | 5   | 5         | 1                       | 1         |
| Tactiques de demande de règlement         | 0         | 0         | 0                   | 0         | 0             | 0         | 0   | 0         | 0                       | 0         |
| Tactiques de vente                        | 2         | 1         | 1                   | 0         | 3             | 0         | 0   | 1         | 0                       | 0         |
| Promotion des ventes et publicité         | 0         | 1         | 0                   | 1         | 0             | 0         | 0   | 1         | 1                       | 1         |
| Rabais                                    | 0         | 0         | 0                   | 0         | 0             | 0         | 0   | 0         | 0                       | 0         |
| Divers                                    | 0         | 0         | 0                   | 0         | 0             | 0         | 0   | 0         | 0                       | 2         |
| <b>Total</b>                              | <b>10</b> | <b>18</b> | <b>15</b>           | <b>16</b> | <b>4</b>      | <b>0</b>  | <b>29</b>   | <b>24</b> | <b>4</b>                | <b>5</b>  |

## ANALYSE DES PLAINTES - PARTIE 2

| Description                       | GRÊLE     |           | VOYAGE    |           | AGRICOLE  |           | ASSURANCES DIVERSES –<br>ASSURANCES – BÉTAIL,<br>BAGAGES, GARANTIES,<br>ASSURANCE AUTOMOBILE<br>SUPPLÉMENTAIRE, ETC. |           |
|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|--|-----------|
|                                   | 2008-2009 | 2007-2008 | 2008-2009 | 2007-2008 | 2008-2009 | 2007-2008 | 2008-2009  | 2007-2008 |
| Demandes de règlement             | 0         | 0         | 1         | 3         | 1         | 2         | 1  | 2         |
| Tactiques de demande de règlement | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0  | 1         |
| Tactiques de vente                | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0  | 1         |
| Promotion des ventes et publicité | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0  | 0         |
| Divers                            | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 2  | 6         |
| <b>Total</b>                      | <b>0</b>  | <b>0</b>  | <b>1</b>  | <b>3</b>  | <b>1</b>  | <b>2</b>  | <b>3</b>   | <b>10</b> |

**STATISTIQUES DES PLAINTES  
CONSEIL D'ASSURANCE DU MANITOBA**

| Description                               | 2008-2009 | 2007-2008 |
|---|-----------|-----------|
| Nombre de plaintes ouvertes               | 81        | 86        |
| Nombre de plaintes réglées                | 72        | 86        |
| Nombre de plaintes en cours<br>au 31 mars | 31        | 23        |

**NOUVELLES PLAINTES PAR CONSEIL**

| Description                      | 2008-2009 | 2007-2008 |
|----------------------------------|-----------|-----------|
| Conseil des experts d'assurance  | 7         | 9         |
| Conseil des assurances générales | 24        | 30        |
| Conseil d'assurance-vie          | 50        | 47        |

**8 (d) Direction de la réglementation des institutions financières**

| Dépenses par sous-crédit      | Dép. réelles<br>2008-2009<br>(milliers de \$) | Budget 2008-2009<br>ETP | (milliers de \$) | Ecart positif<br>(néгатif)<br>(milliers de \$) | Note expl. |
|-------------------------------|---|-------------------------|------------------|--|------------|
| Salaires et avantages sociaux | 715   | 10,50                   | 747              | (32)   |            |
| Autres dépenses               | 193   |                         | 242              | (49)   |            |
| <b>Total des sous-crédits</b> | <b>908</b>                                    | <b>10,50</b>            | <b>989</b>       | <b>(81)</b>                                    |            |

## Bureau des conseillers des demandeurs – Appels en matière d'indemnisation des accidents de la route

Le Bureau des conseillers des demandeurs (le Bureau), fondé en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba* (la *Loi*) en 2004, a ouvert officiellement le 16 mai 2005. Il aide les personnes qui désirent interjeter appel d'une décision prise par la Société d'assurance publique du Manitoba (la Société) au sujet de demandes d'indemnisation pour blessures corporelles présentées à la Commission d'appel des accidents de la route (la Commission). Il est indépendant de la Société et de la Commission.

Le Bureau est pleinement accessible aux personnes handicapées et il offre ses services dans les deux langues officielles. Un ordinateur est à la disposition du public pour les demandeurs qui travaillent avec le Bureau.

### Résultats

Au cours de l'exercice 2008-2009, 121 nouveaux dossiers reçus ont été ouverts.

### Analyse des dossiers

| <u>Dossiers clos</u>                    | <u>2008-2009</u> | <u>2007-2008</u> |
|---|------------------|------------------|
| Dossier non susceptible d'appel         | 28               | * 82             |
| Appel accueilli                         | 10               | 10               |
| Appel rejeté                            | 13               | 9                |
| Règlement (sans audition)               | 3                | 3                |
| Nouvelle décision de la SAPM            | 6                | 5                |
| Retrait après examen                    | 31               | 6                |
| <b>Total</b>                            | <b>91</b>        | <b>115</b>       |
| <br>                                    |                  |                  |
| <u>État des dossiers ouverts</u>        | <u>2008-2009</u> | <u>2007-2008</u> |
| Demande du demandeur incomplète         | 6                | 3                |
| BCD en attente du dossier indexé        | 22               | 21               |
| Dossiers actifs                         | 321              | 299              |
| <b>Total</b>                            | <b>349</b>       | <b>323</b>       |
| <br>                                    |                  |                  |
| <u>État des dossiers actifs</u>         | <u>2008-2009</u> | <u>2007-2008</u> |
| Décision en instance                    | 10               | 2                |
| Audition ajournée                       | 4                | 4                |
| Date d'audition à fixer                 | 12               | 10               |
| Date d'audition fixée                   | 24               | 10               |
| Dossiers en cours d'examen              | 157              | 117              |
| Dossiers en attente d'examen            | ** 186           | 156              |
| <b>Total</b>                            | <b>393</b>       | <b>299</b>       |
| <br>                                    |                  |                  |
| <u>Dates d'audition des appels</u>      | <u>2008-2009</u> | <u>2007-2008</u> |
| Dates d'audition des appels             | 47               | 21               |
| Dates de réunion préalable à l'audition | 29               | 14               |
| Dates d'audition ajournées              | 4                | 8                |
| <b>Total</b>                            | <b>80</b>        | <b>43</b>        |

\* 54 dossiers « non susceptibles d'appel » étaient des dossiers en instance depuis longtemps qui représentaient une catégorie de clients ayant sollicité initialement les services du Bureau des conseillers des demandeurs mais de fournir la documentation et les formulaires d'autorisation nécessaires. En 2007-2008, des efforts ont été déployés afin de communiquer avec ces clients pour déterminer s'ils avaient besoin d'aide et les dossiers ont été clos.

\*\* Le Bureau des conseillers des demandeurs n'a pas reçu le dossier indexé de la CAAR pour 22 des 186 dossiers en attente d'examen.

## Objectifs de rendement

Plusieurs variables influent sur la fixation et la réalisation des objectifs de rendement du Bureau des conseillers des demandeurs. La taille et la complexité des dossiers varient grandement. Dans la majorité des cas, l'appel porte sur de multiples questions. Nombres d'appels nécessitent plusieurs dates d'audience.

L'étude des dossiers d'appel est parfois complexe. Dans un dossier type, le Bureau doit obtenir des rapports des soignants du demandeur. Dans certains cas, le mieux est d'obtenir l'avis d'un spécialiste pour étayer les arguments de l'appelant. Cela peut obliger le demandeur à prendre un rendez-vous chez un spécialiste très occupé. Il faut parfois attendre très longtemps avant d'obtenir ce genre de rendez-vous et le Bureau n'y peut rien. Si le coût du dossier médical est supérieur au montant du remboursement prévu par la loi, une audition de l'appel distincte est nécessaire pour faire valoir que la Commission d'appel des accidents de la route devrait demander un dossier médical.

### Objectifs et résultats :

1. Les dossiers doivent être affectés à un conseiller des demandeurs dans les trois semaines suivant le premier contact de l'appelant avec le Bureau.
  - En tout, 71 % des dossiers des clients ont été affectés à un conseiller des demandeurs dans les trois semaines suivant le contact avec le bureau. Les dossiers qui n'ont pas été affectés dans les trois semaines appartiennent principalement à des clients qui avaient demandé que les formulaires d'admission et d'autorisation soient envoyés par la poste et qui n'avaient pas renvoyé l'information dans les trois semaines.
2. Le conseiller des demandeurs affecté à un dossier doit communiquer avec le demandeur dans un délai d'une semaine afin de lui expliquer le processus d'appel et de lui indiquer l'échéancier prévu.
  - En tout, 89 % des demandeurs ont été contactés par le conseiller des demandeurs dans la semaine suivant l'affectation du dossier.
3. Le conseiller des demandeurs affecté à un dossier doit, dans les six semaines de la réception du dossier indexé de la Commission, examiner le dossier indexé et élaborer un plan d'action pour la demande.
  - En tout, 7 % des dossiers indexés reçus en 2008-2009 ont été examinés dans le délai cible de six semaines.
  - Le rendement était inférieur à l'objectif parce que :
    - Les conseillers des demandeurs travaillaient sur un arriéré de dossiers, en plus de ceux ouverts en 2008-2009.
4. Le conseiller des demandeurs affecté à un dossier doit viser une date d'appel dans les six mois de la réception du dossier indexé.
  - les conseillers des demandeurs ont demandé des dates d'appel pour 6 % des dossiers de cette catégorie, ce qui marque une légère amélioration par rapport à l'exercice précédent.
  - Cet objectif n'a pas été atteint en raison d'une accumulation de dossiers en retard depuis l'ouverture du Bureau en 2005.

### Mesures prises pour améliorer le rendement :

- Plus d'employés utilisés pour répondre à la demande de services et pour résorber l'arriéré de dossiers d'appel;
- Dotation complète en personnel depuis février 2009;
- En 2008-2009, le Bureau a réussi à obtenir de la Société six nouvelles décisions et il a négocié trois règlements d'appel à l'amiable. En tout, 39 appelants ont décidé de retirer leur appel après avoir rencontré un conseiller des demandeurs et avoir examiné l'évaluation de la preuve soumise en appel;
- En tout, en 2008-2009, 28 dossiers ont été clos à l'étape préalable à l'audition après qu'une analyse du dossier a montré qu'aucune preuve ne venait étayer l'appel.

### 8 (e) Bureau des conseillers des demandeurs - Appels en matière d'indemnisation des accidents de la route

| Dépenses par sous-crédit      | Dép. réelles<br>2008-2009<br>(milliers de \$) | Budget 2008-2009<br>ETP<br>(milliers de \$) | Écart positif<br>(néгатif)<br>(milliers de \$) | Note expl.   |
|-------------------------------|---|---|--|--------------|
| Salaires et avantages sociaux | 649   | 11,50                                       | 777  | (128)        |
| Autres dépenses               | 251   |   | 391  | (140) 1      |
| <b>Total des sous-crédits</b> | <b>900</b>                                    | <b>11,50</b>                                | <b>1 168</b>                                   | <b>(268)</b> |

1. La sous-utilisation des fonds est due à des frais de fonctionnement réduits en raison de vacances de

## Commission d'appel des accidents de la route

### Général

La Commission d'appel des accidents de la route (la Commission), maintenant dans sa 15<sup>e</sup> année d'activité, est un tribunal spécialisé créé en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba* (la *Loi*) pour traiter les appels des décisions rendues par suite de révision interne relativement à des indemnités accordées en vertu du Régime de protection contre les préjudices personnels (Le Régime) de la Société d'assurance publique du Manitoba (la Société), programme d'assurance « sans égard à la faute ».

La Commission compte neuf postes à temps plein, soit un commissaire en chef, deux commissaires en chef adjoints, un directeur des appels, deux agents des appels, un secrétaire auprès du commissaire en chef et deux adjoints administratifs. De plus, 22 commissaires à temps partiel siègent aux comités des appels, au besoin.

En 2008-2009, 152 ont déposé des appels relativement à 186 décisions d'examen interne de la Société, contre 171 appels interjetés en 2007-2008 au sujet de 187 décisions d'examen internes. La plupart des appels entendus au cours de l'exercice 2008-2009 concernent des blessures subies dans les années précédentes, certaines remontant à 1994. Les années passant, beaucoup de dossiers deviennent plus volumineux et il faut plus de temps à la Commission pour les examiner. Cela tient en partie au fait que lorsque les blessures sont relativement graves et que la responsabilité initiale de l'assureur n'est pas contestée, un demandeur peut bénéficier d'un remplacement du revenu, d'un traitement médical ou d'autres prestations de la Société pendant une période prolongée. En pareil cas, il faut attendre que l'assureur décide de mettre fin aux prestations pour que le processus d'appel soit amorcé.

### Processus d'appel

En 2008-2009, la Commission a tenu 123 audiences et organisé 60 réunions ou conférences préparatoires, contre 109 audiences et 57 réunions ou conférences préparatoires en 2007-2008. Si le nombre des réunions ou conférences préparatoires aux audiences a augmenté au cours des trois derniers exercices, c'est notamment parce que certains appels demandent une gestion plus approfondie par un commissaire pour divers motifs, comme de déterminer l'état de l'appel ou de voir si la Commission ne devrait pas fixer de date d'audience pour une raison donnée. Les réunions ou conférences préparatoires ont permis de réduire considérablement le nombre d'audiences où l'appel devait être jugé sur le fond. Les appelants ont eu gain de cause entièrement ou en partie dans 37 % des appels entendus par la Commission en 2008-2009.

Les décisions de la Commission sont exécutoires, sous réserve seulement d'un droit d'appel devant la Cour d'appel du Manitoba sur une question de droit ou de compétence, et le cas échéant, uniquement avec la permission du tribunal. Il y a eu quatre demandes d'autorisation d'appel en 2008-2009. La Cour d'appel a accordé une autorisation et ordonné le renvoi de l'affaire devant la Commission pour une nouvelle audition et rejeté les trois autres demandes. Sur quatre autres demandes d'autorisation d'appel déposées au cours d'exercices précédents, deux ont été rejetées, une a été ajournée *sine die* et une a été rejetée par un tribunal. Au cours des 15 années d'existence de la Commission, la Cour d'appel a accordé une autorisation d'appel dans 11 cas au total.

### Objectifs de rendement

La Commission s'efforce d'entendre et de trancher les appels avec équité et rigueur et dans des délais raisonnables. Dans cette optique, elle a établi les objectifs de rendement suivant :

- Préparer le fichier indexé des documents à utiliser à l'audience dans les cinq semaines suivant la réception du dossier de la Société et de tout autre document additionnel.
- Fixer la date des audiences dans les six à huit semaines suivant la date à laquelle les parties informent la Commission qu'elles sont prêtes à présenter des arguments.
- Rendre les décisions par écrit dans les six semaines suivant l'audience et la réception de toute l'information requise.

La Commission continué d'enregistrer un volume régulier de dépôts d'appel, ce qui s'est traduit par les délais moyens suivants en 2008-2009 :

- Les dossiers ont été indexés en l'espace de 15 semaines après réception du dossier de la Société et des documents additionnels, contre 27 semaines en 2007-2008 et de 40 à 49 semaines en 2006-2007.
- Les dates d'audience ont été fixées dans les neuf semaines à partir du moment où les parties étaient prêtes à présenter des arguments, contre 9,5 semaines en 2007-2008 et de six à huit semaines en 2006-2007.
- Le délai moyen entre la fin de l'audience et la date où la Commission a rendu une décision d'appel a été de sept semaines, contre 7,5 semaines en 2007-2008 et quatre semaines en 2006-2007.

La Commission reconnaît que la préparation du dossier indexé ne répond toujours pas à ses objectifs de rendement. Cela tient à une rotation du personnel au cours des trois dernières années qui a influé sur le nombre de dossiers que la Commission a été en mesure de traiter. En outre, avec le temps, le nombre de questions a augmenté dans chaque appel, ce qui amène à préparer des index supplémentaires et à réindexer les dossiers existants. Les dossiers vieillissant, les questions deviennent plus complexes et les dossiers mêmes deviennent plus volumineux.

Malgré un retard persistant en ce qui concerne les dossiers à indexer, la Commission avait les objectifs de rendement additionnels suivants pour 2008-2009 :

- Préparer 264 dossiers indexés, ce qui comprenait l'indexation en priorité des dossiers plus anciens.

La Commission a atteint ce nouvel objectif à 58 % en préparant 154 index, contre 252 en 2007-2008.

La Commission reconnaît qu'il s'agit d'une baisse du nombre d'indexations préparées par rapport à l'exercice précédent, cependant, elle prévoit de progresser continuellement jusqu'à élimination de l'arriéré de dossiers dû, en partie, au volume important de dossiers actifs que la Commission doit gérer. Celle-ci a prévu des réunions ou conférences préparatoires au sujet des dossiers existant ayant une longue période d'inactivité, ce qui a permis de préparer 67 autres index de réunions ou conférences préparatoires et 52 indexations supplémentaires sur des dossiers existant lorsque des documents additionnels ont été reçus.

Depuis 2006, la Commission embauche du personnel temporaire supplémentaire pour aider à résorber l'arriéré d'indexation et gérer 509 dossiers actifs. Au 31 mars 2009, elle avait un arriéré de 69 dossiers à indexer. Il s'agit d'une réduction sensible des indexations (68 %) par rapport à octobre 2006, mois où l'arriéré était de 214 dossiers à indexer. La Commission revoit régulièrement ses méthodes afin de les améliorer pour le traitement de sa lourde charge de travail.

#### 8 (f) Commission d'appel des accidents de la route

| Dépenses par sous-crédit      | Dép. réelles                  | Budget 2008-2009 |                  | Ecart positif                 | Note expl. |
|-------------------------------|-------------------------------|------------------|------------------|-------------------------------|------------|
|                               | 2008-2009<br>(milliers de \$) | ETP              | (milliers de \$) | (néгатif)<br>(milliers de \$) |            |
| Salaires et avantages sociaux | 765                           | 9,00             | 859              | (94)                          |            |
| Autres dépenses               | 262                           |                  | 275              | (13)                          |            |
| <b>Total des sous-crédits</b> | <b>1 027</b>                  | <b>9,00</b>      | <b>1 134</b>     | <b>(107)</b>                  |            |

## Commission de la location à usage d'habitation

La Commission de la location à usage d'habitation est un tribunal spécialisé quasi judiciaire qui entend les appels relatifs aux décisions et aux ordonnances de la Direction en vertu de la *Loi sur la location à usage d'habitation*.

**La Commission de la location à usage d'habitation se compose des personnes suivantes :**

- Le commissaire en chef – poste à temps plein; nommé pour une période de cinq ans maximum et basé à Winnipeg.

- Des commissaires adjoints – un poste à temps plein et 20 postes à temps partiel; peuvent exercer les pouvoirs et les fonctions du commissaire en chef; nommés pour une période de deux ans; basés à Winnipeg, Brandon et Thompson.
- Des membres des comités (47) – la moitié environ représentent le point de vue des locateurs, l'autre moitié celui des locataires; basés à Winnipeg, Le Pas, Thompson et Brandon.

Les audiences se tiennent devant un comité de trois personnes, un représentant du locateur, un représentant du locataire et un commissaire neutre, qui est le commissaire en chef ou l'un des adjoints. Les audiences sont présidées par le commissaire neutre. Le commissaire neutre départage le vote en cas d'égalité. Les audiences à l'extérieur de Winnipeg ont lieu dans le district judiciaire le plus proche.

Il est possible d'interjeter appel des décisions de la Commission de la location à usage d'habitation devant la Cour d'appel, mais seulement sur une question de droit ou de compétence. Un juge de la Cour d'appel doit accorder une autorisation d'appel. L'article 179 de la *Loi sur la location à usage d'habitation* traitant du contrôle du loyer stipule que « *les décisions ou les ordonnances que la Commission rend à l'égard de questions régies par la partie 9 ne peuvent faire l'objet d'aucun appel* ». Dans ce cas, la décision de la Commission de la location à usage d'habitation est définitive.

| <b>SOMMAIRE DES ACTIVITÉS</b>                          |              |                |
|--|--------------|----------------|
| <b>1<sup>er</sup> avril 2008 – 31 mars 2009</b>        |              |                |
|  | <b>Reçus</b> | <b>Traités</b> |
| <b>Activité</b>  |              |                |
| Abandon  | 1            | 1              |
| Demande de remboursement de dépôt de sécurité ou moins | 35           | 47             |
| Différends   | 0            | 0              |
| Saisie-gagerie et cadennassage                         | 1            | 2              |
| Application de la loi                                  | 3            | 1              |
| Audiences  | 375          | 401            |
| Réparations  | 26           | 22             |
| Services publics                                       | 8            | 8              |
| Réglementation des loyers                              | 93           | 74             |
| <b>Total</b>   | <b>542</b>   | <b>556</b>     |

| <b>Appels<sup>1</sup></b>         |            |
|-----------------------------------|------------|
| À la demande du locateur          | 184        |
| À la demande du locataire         | 256        |
| À la demande d'une autre partie   | 1          |
| À la demande de plusieurs parties | 101        |
| <b>Total</b>                      | <b>542</b> |

| <b>Décisions<sup>2</sup></b>    |            |
|---------------------------------|------------|
| Ordonnances maintenues          | 209        |
| Ordonnances modifiées           | 175        |
| Ordonnances annulées/renversées | 54         |
| Ordonnances retirées/réglées    | 95         |
| Ordonnances annulées            | 4          |
| En instance                     | 1          |
| Ordonnances rejetées            | 18         |
| <b>Total</b>                    | <b>556</b> |

1. Le total des appels représente le nombre des appels reçus durant l'exercice.

2. Le total des décisions représente le nombre des appels traités, des ordonnances rendues et des dossiers clos durant l'exercice.

| <b>SOMMAIRE DES ACTIVITÉS</b>                                       |              |                |
|---|--------------|----------------|
| <b>1<sup>er</sup> avril 2008 – 31 mars 2009</b>                     |              |                |
|   | <b>Reçus</b> | <b>Traités</b> |
| <b>Auditions d'appel à Winnipeg</b>                                 |              | <b>470</b>     |
| <b>Autres auditions d'appel</b>                                     |              |                |
| Beausejour  |              | 1              |
| Brandon   |              | 10             |
| Morden  |              | 3              |
| Neepawa   |              | 3              |
| Portage la Prairie  |              | 3              |
| Russell   |              | 1              |
| Selkirk   |              | 3              |
| Sainte-Anne   |              | 1              |
| Steinbach   |              | 2              |
| Thompson  |              | 2              |
| <b>Total des auditions d'appel - Winnipeg et autres<sup>1</sup></b> |              | <b>499</b>     |
| <b>Cour d'appel</b>   |              |                |
| Demandes d'autorisation d'appel                                     | 20           |                |
| Rejetées  |              | 16             |
| En instance   |              | 1              |
| Autorisées  |              | -              |
| Nouvelle audience à tenir par la Commission                         |              | -              |
| Ajournées <i>sine die</i>   |              | -              |
| Retirées  |              | 3              |
| Réglées   |              | -              |
| Abandonnées   |              | -              |
| <b>Auditions de la Cour d'appel</b>                                 |              |                |
| En instance   |              |                |

1. Le total des audiences d'appel représente le nombre réel d'audiences qui se sont tenues durant l'exercice.

**8 (g) Commission de la location à usage d'habitation**

| Dépenses par sous-crédit      | Dép. réelles<br>2008-2009<br>(milliers de \$) | Budget 2008-2009<br>ETP | (milliers de \$) | Écart positif<br>(négatif)<br>(milliers de \$) | Note expl. |
|-------------------------------|---|-------------------------|------------------|--|------------|
| Salaires et avantages sociaux | 786   | 7,50                    | 821              | (35)   |            |
| Autres dépenses               | 185   |                         | 203              | (18)   |            |
| <b>Total des sous-crédits</b> | <b>971</b>                                    | <b>7,50</b>             | <b>1 024</b>     | <b>(53)</b>                                    |            |

## INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS

Les investissements sont fournis dans les prévisions de dépenses à la partie B. Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009, les crédits du ministère ont pourvu à la configuration de l'espace de travail de la Direction de la location à usage d'habitation correspondant à la modification du déroulement des opérations découlant du système informatique intégré et de la refonte des processus opérationnels. Des crédits supplémentaires ont été fournis pour l'acquisition et l'intégration de logiciels en appui à des pratiques de vérification uniformisées à la Direction de la vérification interne et des services de consultation.

### Part B Investissements en immobilisations

| Dépenses par sous-crédit      | Dép. réelles<br>2008-2009<br>(milliers de \$) | Budget 2008-2009<br>ETP<br>(milliers de \$) | Ecart positif<br>(négatif)<br>(milliers de \$) | Note expl. |
|-------------------------------|---|---|--|------------|
| Finances                      | 39  | 956   | (917)  | 1          |
| <b>Total des sous-crédits</b> | <b>39</b>                                     | <b>956</b>                                  | <b>(917)</b>                                   |            |

1. *La sous-utilisation des fonds est due essentiellement au report des rénovations associées au projet de refonte de la Direction de la location à usage d'habitation.*

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le ministère s'est engagé à respecter les principes et directives énoncés dans la *Loi sur le développement durable* et travaille à les intégrer à ses activités, ses programmes et ses pratiques opérationnelles.

Les activités suivantes se sont poursuivies en 2008-2009 :

- Le ministère a entretenu sa page d'accueil du développement durable sur l'*intranet*, en tant que lien avec la *Loi sur le développement durable* et la page Green Procurement (approvisionnements verts) de Services d'approvisionnement, dans le site d'Infrastructure et transports.
- Le ministère continue d'acheter des produits « verts » et des matériaux recyclés lorsqu'il en existe, y compris du papier recyclé.
- Le ministère a continué de recycler divers matériaux.
- Les véhicules du parc automobile affectés au personnel du ministère continuent de rouler à l'éthanol-carburant autant que possible.

| <b>Partie A - Dépenses de fonctionnement</b><br><b>Ministère des Finances</b><br><b>Rapprochement</b><br><b>(milliers de \$)</b> |   |
|--|---|
| <b>Détails</b>   | <b>Budget des dépenses de 2008-2009</b> |
| Budget des dépenses principal de 2008-2009   | 365 399                                 |
| Transfert de crédits venant de :<br>Crédits d'autorisation   | 650                                     |
| <b>Budget des dépenses de 2008-2009</b>  | <b>366 049</b>                          |

Finances Manitoba

**Partie A : Sommaire des dépenses par crédit**

pour l'exercice clos le 31 mars 2009 avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent (milliers de \$)

| Budget<br>2008-2009 | Crédit   | Dépenses<br>réelles<br>2008-2009 | Dépenses<br>réelles<br>2007-2008 | Augmentation<br>(Diminution) | Note<br>explicative |
|---------------------|--|----------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------|
|                     | 07- 1 ADMINISTRATION ET FINANCES               |                                  |                                  |                              |                     |
| 45                  | (a) Traitement du ministre                     | 45                               | 42                               | 3                            |                     |
|                     | (b) Bureau du sous-ministre                    |                                  |                                  |                              |                     |
| 766                 | Salaires et avantages sociaux                  | 717                              | 739                              | (22)                         |                     |
| 114                 | Autres dépenses                                | 212                              | 149                              | 63                           | 1                   |
|                     | (c) Services administratifs et financiers      |                                  |                                  |                              |                     |
| 563                 | Salaires et avantages sociaux                  | 466                              | 372                              | 94                           | 2                   |
| 86                  | Autres dépenses                                | 74                               | 102                              | (28)                         | 3                   |
| 21                  | (d) Commission d'appel des impôts et des taxes | 20                               | 18                               | 2                            |                     |
| 29                  | (e) Administrateur indépendant                 | 32                               | 38                               | (6)                          |                     |
|                     | (f) Ressources humaines                        |                                  |                                  |                              |                     |
| 631                 | Salaires et avantages sociaux                  | 576                              | 524                              | 52                           |                     |
| 75                  | Autres dépenses                                | 47                               | 48                               | (1)                          |                     |
|                     | (g) Technologies de l'information              |                                  |                                  |                              |                     |
| 1 193               | Salaires et avantages sociaux                  | 1 133                            | 945                              | 188                          |                     |
| 132                 | Autres dépenses                                | 131                              | 146                              | (15)                         |                     |
| 3 655               | Total partiel 07-1                             | 3 453                            | 3 123                            | 330                          |                     |
|                     | 07- 2 TRÉSORERIE                               |                                  |                                  |                              |                     |
|                     | (a) Administration                             |                                  |                                  |                              |                     |
| 128                 | Salaires et avantages sociaux                  | 126                              | 123                              | 3                            |                     |
| 110                 | Autres dépenses                                | 93                               | 104                              | (11)                         |                     |
|                     | (b) Marchés financiers                         |                                  |                                  |                              |                     |
| 617                 | Salaires et avantages sociaux                  | 422                              | 587                              | (165)                        | 4                   |
| 74                  | Autres dépenses                                | 56                               | 60                               | (4)                          |                     |
|                     | (c) Opérations bancaires et de trésorerie      |                                  |                                  |                              |                     |
| 948                 | Salaires et avantages sociaux                  | 862                              | 847                              | 15                           |                     |
| 103                 | Autres dépenses                                | 139                              | 101                              | 38                           | 5                   |
|                     | (d) Services de la trésorerie                  |                                  |                                  |                              |                     |
|                     | Salaires et avantages sociaux                  |                                  |                                  |                              |                     |
|                     | Autres dépenses                                |                                  |                                  |                              |                     |
| 1 980               | Total partiel 07-2                             | 1 698                            | 1 822                            | (124)                        |                     |

Finances Manitoba

**Partie A : Sommaire des dépenses par crédit**

pour l'exercice clos le 31 mars 2009 avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent (milliers de \$)

| Budget<br>2008-2009 | Crédit   | Dépenses<br>réelles<br>2008-2009 | Dépenses<br>réelles<br>2007-2008 | Augmentation<br>(Diminution) | Note<br>explicative |
|---------------------|--|----------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------|
|                     | 07- 3  |                                  |                                  |                              |                     |
|                     | CONTRÔLEUR   |                                  |                                  |                              |                     |
|                     | (a) Bureau du contrôleur                               |                                  |                                  |                              |                     |
| 557                 | Salaires et avantages sociaux                          | 394                              | 289                              | 105                          | 6                   |
| 90                  | Autres dépenses  | 92                               | 52                               | 40                           | 7                   |
|                     | (b) Service de consultation et de vérification interne |                                  |                                  |                              |                     |
| 2 514               | Salaires et avantages sociaux                          | 2 058                            | 1 917                            | 141                          |                     |
| 321                 | Autres dépenses  | 266                              | 368                              | (102)                        | 8                   |
|                     | (c) Comptabilité et débours                            |                                  |                                  |                              |                     |
| 2 833               | Salaires et avantages sociaux                          | 2 588                            | 2 345                            | 243                          |                     |
| 886                 | Autres dépenses  | 870                              | 913                              | (43)                         |                     |
| (510)               | Moins les sommes à recouvrer sur d'autres crédits      | (526)                            | (516)                            | (10)                         |                     |
| 6 691               | Total partiel 07-3                                     | 5 742                            | 5 368                            | 374                          |                     |
|                     | 07- 4  |                                  |                                  |                              |                     |
|                     | TAXES ET IMPÔTS  |                                  |                                  |                              |                     |
|                     | (a) Gestion et recherche                               |                                  |                                  |                              |                     |
| 2 243               | Salaires et avantages sociaux                          | 2 044                            | 1 959                            | 85                           |                     |
| 292                 | Autres dépenses  | 404                              | 262                              | 142                          | 9                   |
|                     | (b) Administration                                     |                                  |                                  |                              |                     |
| 3 265               | Salaires et avantages sociaux                          | 3 158                            | 2 974                            | 184                          |                     |
| 3 082               | Autres dépenses  | 3 770                            | 4 486                            | (716)                        | 10                  |
|                     | (c) Vérification                                       |                                  |                                  |                              |                     |
| 6 838               | Salaires et avantages sociaux                          | 6 162                            | 6 002                            | 160                          |                     |
| 1 135               | Autres dépenses  | 960                              | 1,044                            | (84)                         |                     |
|                     | (d) Restrictions visant les produits du tabac          |                                  |                                  |                              |                     |
| 744                 | Salaires et avantages sociaux                          | 317                              | 507                              | (190)                        | 11                  |
| 252                 | Autres dépenses  | 173                              | 180                              | (7)                          |                     |
| 17 851              | Total partiel 07-4                                     | 16 988                           | 17 414                           | (426)                        |                     |

Finances Manitoba

**Partie A : Sommaire des dépenses par crédit**

pour l'exercice clos le 31 mars 2009 avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent (milliers de \$)

| Budget<br>2008-2009 | Crédit                        | Dépenses<br>réelles<br>2008-2009                         | Dépenses<br>réelles<br>2007-2008 | Augmentation<br>(Diminution) | Note<br>explicative |
|---------------------|-------------------------------|--|----------------------------------|------------------------------|---------------------|
|                     | 07- 5                         | RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET RECHERCHE            |                                  |                              |                     |
|                     | (a)                           | Relations fédérales-provinciales et recherche économique |                                  |                              |                     |
| 2 286               | Salaires et avantages sociaux | 2 365  | 2 055                            | 310                          | 12                  |
| 1 418               | Autres dépenses               | 1 553  | 1 584                            | (31)                         |                     |
|                     | (b)                           | Bureau d'aide fiscale du Manitoba                        |                                  |                              |                     |
| 392                 | Salaires et avantages sociaux | 352  | 350                              | 2                            |                     |
| 133                 | Autres dépenses               | 96   | 87                               | 9                            |                     |
| 4 229               | Total partiel 07-5            | 4 366  | 4 076                            | 290                          |                     |
|                     | 07- 6                         | ASSURANCE ET GESTION DES RISQUES                         |                                  |                              |                     |
| 381                 | (a)                           | 379  | 368                              | 11                           |                     |
| 71                  | (b)                           | 58   | 50                               | 8                            |                     |
| 2 653               | (c)                           | 1 515  | 1 658                            | (143)                        |                     |
| (2 653)             | (d)                           | (1 515)  | (1 658)                          | 143                          |                     |
| 452                 | Total partiel 07-6            | 437  | 418                              | 19                           |                     |
|                     | 07- 7                         | SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR                         |                                  |                              |                     |
|                     | (a)                           | Secrétariat du conseil du trésor                         |                                  |                              |                     |
| 5 589               | Salaires et avantages sociaux | 5 106  | 4 819                            | 287                          |                     |
| 841                 | Autres dépenses               | 1 253  | 1 014                            | 239                          | 13                  |
|                     | (b)                           | Secrétariat aux affaires francophones                    |                                  |                              |                     |
| 756                 | Salaires et avantages sociaux | 643  | 595                              | 48                           |                     |
| 587                 | Autres dépenses               | 605  | 487                              | 118                          |                     |
| 7 773               | Total partiel 07-7            | 7 607  | 6 915                            | 692                          |                     |

Finances Manitoba

**Partie A : Sommaire des dépenses par crédit**

pour l'exercice clos le 31 mars 2009 avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent (milliers de \$)

| Budget<br>2008-2009 | Crédit  | Dépenses<br>réelles<br>2008-2009 | Dépenses<br>réelles<br>2007-2008 | Augmentation<br>(Diminution) | Note<br>explicative |
|---------------------|---|----------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------|
|                     | 07- 8 CONSOMMATION ET CORPORATIONS  |                                  |                                  |                              |                     |
|                     | (a) Administration et recherche   |                                  |                                  |                              |                     |
| 496                 | Salaires et avantages sociaux   | 479                              | 329                              | 150                          | 14                  |
| 191                 | Autres dépenses   | 238                              | 201                              | 37                           |                     |
|                     | Moins les sommes à recouvrer sur d'autres crédits   |                                  | (39)                             | 39                           | 15                  |
|                     | (b) Office de la protection du consommateur   |                                  |                                  |                              |                     |
| 1 190               | Salaires et avantages sociaux   | 1 069                            | 997                              | 72                           |                     |
| 340                 | Autres dépenses   | 310                              | 656                              | (346)                        | 16                  |
| 125                 | Subventions   | 125                              | 100                              | 25                           | 17                  |
|                     | (c) Direction de la location à usage d'habitation   |                                  |                                  |                              |                     |
| 4 078               | Salaires et avantages sociaux   | 3 539                            | 3 585                            | (46)                         |                     |
| 958                 | Autres dépenses   | 807                              | 747                              | 60                           |                     |
|                     | (d) Direction de la réglementation des institutions financières   |                                  |                                  |                              |                     |
| 747                 | Salaires et avantages sociaux   | 715                              | 667                              | 48                           |                     |
| 242                 | Autres dépenses   | 193                              | 156                              | 37                           |                     |
|                     | (e) Bureau des conseillers des demandeurs - Appels en matière d'indemnisation des accidents de la route |                                  |                                  |                              |                     |
| 777                 | Salaires et avantages sociaux   | 649                              | 350                              | 299                          | 18                  |
| 391                 | Autres dépenses   | 251                              | 169                              | 82                           | 19                  |
|                     | (f) Commission d'appel des accidents de la route  |                                  |                                  |                              |                     |
| 859                 | Salaires et avantages sociaux   | 765                              | 750                              | 15                           |                     |
| 275                 | Autres dépenses   | 262                              | 254                              | 8                            |                     |
|                     | (g) Commission de la location à usage d'habitation  |                                  |                                  |                              |                     |
| 821                 | Salaires et avantages sociaux   | 786                              | 667                              | 119                          |                     |
| 203                 | Autres dépenses   | 185                              | 194                              | (9)                          |                     |
| 11 693              | Total partiel 07-8  | 10 373                           | 9 783                            | 590                          |                     |

Finances Manitoba

**Partie A : Sommaire des dépenses par crédit**

pour l'exercice clos le 31 mars 2009 avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent (milliers de \$)

| Budget<br>2008-2009 | Crédit              | Dépenses<br>réelles<br>2008-2009 | Dépenses<br>réelles<br>2007-2008 | Augmentation<br>(Diminution) | Note<br>explicative |
|---------------------|---------------------|----------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------|
|                     | 07- 9               | COÛTS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS   |                                  |                              |                     |
|                     | (a)                 | Service de bureautique           |                                  |                              |                     |
| 102                 |                     |                                  | 101                              | (101)                        | 20                  |
| 189                 |                     |                                  | 189                              |                              |                     |
|                     |                     |                                  |                                  |                              |                     |
| 2 646               | (b)                 | 2 594                            | 2 552                            | 42                           |                     |
| 1 179               | (c)                 | 1 151                            | 1 409                            | (258)                        | 21                  |
|                     |                     |                                  |                                  |                              |                     |
| 4 116               | Total partiel 07-9  | 3 934                            | 4 251                            | (317)                        |                     |
|                     | 07-10               | PAIEMENT NET DES CRÉDITS D'IMPÔT |                                  |                              |                     |
| 251 000             |                     | 246 355                          | 228 757                          | 17 598                       |                     |
| 43 000              |                     | 37 956                           | 42 372                           | (4,416)                      |                     |
| 1 975               |                     | 1 351                            | 1 598                            | (247)                        |                     |
| 1 050               |                     | 2 364                            | 1 013                            | 1,351                        |                     |
| 75                  |                     | 22                               | 25                               | (3)                          |                     |
| 984                 |                     | 993                              | 987                              | 6                            |                     |
|                     |                     |                                  |                                  |                              |                     |
| (251 000)           |                     | (246 355)                        | (228 757)                        | (17 598)                     |                     |
| (1 975)             |                     | (1 351)                          | (1 598)                          | 247                          |                     |
|                     |                     |                                  |                                  |                              |                     |
| 45 109              | Total partiel 07-10 | 41 335                           | 44 397                           | (3 062)                      | 22                  |

Finances Manitoba

**Partie A : Sommaire des dépenses par crédit**

pour l'exercice clos le 31 mars 2009 avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent (milliers de \$)

| Budget<br>2008-2009 | Crédit  | Dépenses<br>réelles<br>2008-2009 | Dépenses<br>réelles<br>2007-2008 | Augmentation<br>(Diminution) | Note<br>explicative |
|---------------------|---|----------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------|
|                     | 07-11   |                                  |                                  |                              |                     |
|                     | DETTE PUBLIQUE  |                                  |                                  |                              |                     |
|                     | (a) Intérêts sur :                                      |                                  |                                  |                              |                     |
| 1 151 173           | la dette publique du Manitoba et dépenses connexes      | 1 130 921                        | 1 191 499                        | (60 578)                     |                     |
| 110 700             | les immobilisations des ministères                      | 95 770                           | 97 254                           | (1,484)                      |                     |
| 55 000              | les fonds spéciaux et en fiducie                        | 41 959                           | 69 971                           | (28 012)                     |                     |
|                     | (b) Moins les intérêts et autres frais à percevoir :    |                                  |                                  |                              |                     |
| (153 916)           | des placements du fonds d'amortissement                 | (140 826)                        | (165 620)                        | 24 794                       |                     |
| (515 134)           | d'Hydro-Manitoba  | (531 172)                        | (561 830)                        | 30 658                       |                     |
| (28 282)            | de la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba | (27 649)                         | (28 126)                         | 477                          |                     |
| (17 774)            | de la Société du crédit agricole du Manitoba            | (17 472)                         | (18 469)                         | 997                          |                     |
| (23 647)            | d'autres organismes gouvernementaux                     | (25 289)                         | (18 924)                         | (6 365)                      |                     |
| (118 664)           | d'autres prêts et placements                            | (119 790)                        | (170 528)                        | 50 738                       |                     |
| (196 956)           | d'autres postes   | (182 026)                        | (144 194)                        | (37 832)                     |                     |
| 262 500             | Total partiel 07-11                                     | 224 426                          | 251 033                          | (26 607)                     | 23                  |
| 366 049             | Dépenses totales  | 320 359                          | 348 600                          | (28 241)                     |                     |

## Finances Manitoba

### Explications des écarts au chapitre des dépenses

entre l'exercice clos le 31 mars 2009 et l'exercice précédent

---

Notes explicatives :

78

1. L'augmentation est due aux coûts de location de bureaux associés à la création du cabinet du sous-ministre adjoint principal et à l'augmentation des frais de déplacement.
2. L'augmentation est due à une réduction du nombre de postes vacants.
3. La baisse est essentiellement due à des travaux de rénovations des bureaux entrepris en 2007-2008.
4. La baisse est essentiellement due à des vacances de poste.
5. L'augmentation est essentiellement due à une augmentation des coûts associée à la gestion d'instruments financiers dérivés.
6. L'augmentation est due à une réduction du nombre de postes vacants.
7. L'augmentation est essentiellement due à la rationalisation et à l'augmentation de l'espace de bureaux.
8. La baisse est essentiellement due à des travaux de rénovations des bureaux entrepris en 2007-2008.
9. L'augmentation est due au déménagement des bureaux de la section de la conformité.
10. La baisse est essentiellement due à la réduction de la provision pour comptes douteux pour créances fiscales.
11. La baisse est due à une augmentation du nombre de postes vacants.
12. L'augmentation est due à une réduction du nombre de postes vacants.
13. L'augmentation est due à l'exécution d'initiatives ministérielles (regroupement des services de classification et examen des programmes).
14. L'augmentation est due à une réduction du nombre de postes vacants.
15. La baisse est due aux services de soutien qui ne sont plus fournis.
16. La baisse est due à une augmentation des coûts associée aux audiences sur les prêts de dépannage organisées par la Régie des services publics en 2007-2008.
17. L'augmentation est due à une augmentation de la subvention aux Services d'orientation financière de la communauté.
18. L'augmentation est due à une réduction du nombre de postes vacants.
19. L'augmentation est due à des travaux de rénovations des bureaux.
20. La baisse est due à des coûts de transition non périodiques relatifs aux ordinateurs de bureau.
21. La baisse est due à une baisse de valeur de l'actif.
22. La baisse est essentiellement due à une augmentation du revenu moyen des demandeurs potentiels résultant d'une réduction des avantages sociaux totaux en vertu d'une formule qui s'applique au crédit d'impôt personnel et aux rajustements d'impôt des années précédentes. L'augmentation du crédit d'impôt foncier en matière d'éducation et du recouvrement correspondant auprès d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse est due à l'augmentation du crédit aux propriétaires et aux locataires, qui est passé de 525 \$ à 600 \$.
23. La baisse est due principalement à une augmentation des revenus de placement compensée par des emprunts et des coûts d'investissement.

Finances Manitoba

Sommaire des recettes par source

pour l'exercice clos le 31 mars 2009, avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent (milliers de dollars)

| Rec. réelles<br>2007-2008     | Rec. réelles<br>2008-2009 | Augment.<br>(Diminution) | Source | Rec. réelles<br>2008-2009  | Budget<br>2008-2009 | Écart            | Note<br>expl.  |    |
|-------------------------------|---------------------------|--------------------------|--------|--|---------------------|------------------|----------------|----|
| <b>RECETTES FISCALES</b>      |                           |                          |        |  |                     |                  |                |    |
| 2 284 669                     | 2 455 117                 | 170 448                  | a      | Impôt sur le revenu des particuliers                                       | 2 455 117           | 2 312 100        | 143 017        | 1  |
| 366 818                       | 386 131                   | 19 313                   | b      | Impôt sur les bénéfices des sociétés                                       | 386 131             | 299 200          | 86 931         | 2  |
| 165 779                       | 167 816                   | 2 037                    | c      | Impôt sur le capital des corporations                                      | 167 816             | 123 200          | 44 616         | 3  |
| 152 472                       | 136 063                   | ( 16 409)                | d      | Taxe sur l'essence   | 136 063             | 137 000          | (937)          | 4  |
| 65 233                        | 67 682                    | 2 449                    | e      | Impôt sur les compagnies d'assurance                                       | 67 682              | 63 500           | 4 182          | 5  |
| 44 731                        | 49 519                    | 4 788                    | f      | Taxe sur les transferts fonciers   | 49 519              | 43 600           | 5 919          | 6  |
| 341 383                       | 357 501                   | 16 118                   | g      | Impôt destiné à l'enseignement et aux services de santé                    | 357 501             | 344 400          | 13 101         | 7  |
| 3                             | 3                         | 0                        |        | Droits successoraux et impôt sur les donations                             | 3                   | 0                | 3              |    |
| 64                            | 64                        | 0                        | h      | Taxe sur la concession ou la location de terrains miniers                  | 64                  | 72               | (8)            |    |
| 99 637                        | 45 927                    | ( 53 710)                | i      | Taxe minière   | 45 927              | 128 000          | ( 82 073)      | 8  |
| 95 721                        | 92 716                    | ( 3 005)                 | j      | Taxe sur le carburant  | 92 716              | 90 100           | 2 616          | 9  |
| 1 391 072                     | 1 485 481                 | 94,409                   | k      | Taxe sur les ventes au détail  | 1 485 481           | 1 469 400        | 16 081         | 10 |
| 81 792                        | 83 853                    | 2,061                    | l      | Loi sur l'administration des impôts et des taxes et divers impôts et taxes | 83 853              | 79 900           | 3 953          | 11 |
| 190 627                       | 189 633                   | (994)                    | m      | Taxe sur le tabac  | 189 633             | 170 000          | 19 633         | 12 |
| 3 442                         | 3 483                     | 41                       | n      | Taxe destinée à la protection de l'environnement                           | 3 483               | 3 200            | 283            |    |
| <b>5 283 443</b>              | <b>5 520 989</b>          | <b>237 546</b>           |        | <b>Total partiel</b>   | <b>5 520 989</b>    | <b>5 263 672</b> | <b>257 317</b> |    |
| <b>RECETTES NON FISCALES</b>  |                           |                          |        |  |                     |                  |                |    |
| 1 094                         | 1 142                     | 48                       | a      | Commission d'appel des accidents de la route – Recouvrements               | 1 142               | 1 219            | (77)           |    |
| 565                           | 982                       | 417                      | b      | Bureau des conseillers des demandeurs – Recouvrements                      | 982                 | 1 255            | (273)          | 13 |
| 1 787                         | 1 893                     | 106                      | c      | Consommation – Paiement de services  | 1 893               | 2 297            | (404)          | 14 |
| 1 044                         | 1 097                     | 53                       | d      | Loi sur les assurances – Paiement de services et recouvrement              | 1 097               | 987              | 110            |    |
| 5 484                         | 18 627                    | 13 143                   | e      | Recouvrement de dépenses antérieures                                       | 18 627              | 3 000            | 15 627         | 15 |
| 272                           | 251                       | (21)                     | f      | Corporations de fiducie et de prêt – Paiement de services                  | 251                 | 245              | 6              |    |
| 1 277                         | 4 263                     | 2 986                    | g      | Divers   | 4 263               | 706              | 3 557          | 16 |
| <b>11 523</b>                 | <b>28 255</b>             | <b>16 732</b>            |        | <b>Total partiel</b>   | <b>28 255</b>       | <b>9 709</b>     | <b>18 546</b>  |    |
| <b>GOUVERNEMENT DU CANADA</b> |                           |                          |        |  |                     |                  |                |    |
| 1 825 796                     | 2 063 394                 | 237 598                  | a      | Péréquation  | 2 063 394           | 2 063 400        | (6)            | 17 |
| 816 684                       | 875 409                   | 58 725                   | b      | Transfert canadien en matière de santé (TCS)                               | 875 409             | 845 800          | 29 609         | 18 |
| 347 463                       | 387 531                   | 40 068                   | c      | Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS)                 | 387 531             | 378 000          | 9 531          | 19 |
| 41 880                        | 0                         | ( 41 880)                | d      | Fiducie nationale pour le développement communautaire                      | 0                   | 0                | 0              |    |
| 0                             | 14 400                    | 14 400                   | e      | Fonds de recrutement de policiers  | 14 400              | 14 400           | 0              |    |
| 0                             | 17 912                    | 17 912                   | f      | Fiducie pour l'infrastructure du transport en commun                       | 17 912              | 17 900           | 12             |    |
| 2 284                         | 2 298                     | 14                       | g      | Subvention du gouvernement du Canada                                       | 2 298               | 2 200            | 98             |    |
| <b>3 034 107</b>              | <b>3 360 944</b>          | <b>326 837</b>           |        | <b>Total partiel</b>   | <b>3 360 944</b>    | <b>3 321 700</b> | <b>39 244</b>  |    |
| <b>8 329 073</b>              | <b>8 910 188</b>          | <b>581 115</b>           |        | <b>Total</b>   | <b>8 910 188</b>    | <b>8 595 081</b> | <b>315 107</b> |    |

## Explications des écarts au chapitre des recettes pour l'exercice clos le 31 mars 2009

---

### NOTES EXPLICATIVES :

1. **Impôt sur le revenu des particuliers :** Augmentation de 170 448 par rapport aux recettes réelles de 2007-2008  
Augmentation de 143 017 par rapport au budget de 2008-2009

Aux termes de l'accord de perception fiscale conclu entre les gouvernements du Canada et du Manitoba, Finances Canada verse des paiements anticipés dont le montant est établi d'après des évaluations pour les années d'imposition qui se situent à l'intérieur d'un exercice. À la fin de chaque année, on effectue des rajustements visant les années antérieures, en fonction des déclarations de revenu effectivement évaluées par l'Agence du revenu du Canada.

L'augmentation du montant de l'impôt sur le revenu des particuliers par rapport aux recettes réelles de 2007-2008 et au budget de 2008-2009 tient à une augmentation du montant des droits en cours d'exercice, due à une augmentation du revenu national imposable, et à une augmentation du rajustement visant l'année antérieure prévu par Finances Canada dans la décision finale concernant les paiements de 2007.

2. **Impôt sur les bénéfices des sociétés :** Augmentation de 19 313 \$ par rapport aux recettes réelles de 2007-2008  
Augmentation de 86 931 \$ par rapport au budget de 2008-2009

Aux termes de l'accord de perception fiscale conclu entre les gouvernements du Canada et du Manitoba, Finances Canada verse des paiements anticipés dont le montant est établi d'après des évaluations pour les années d'imposition qui se situent à l'intérieur d'un exercice. À la fin de chaque année, on effectue des rajustements visant les années antérieures, en fonction des déclarations de revenu effectivement évaluées par l'Agence du revenu du Canada.

L'augmentation du montant de l'impôt sur le revenu des particuliers par rapport aux recettes réelles de 2007-2008 et au budget de 2008-2009 tient à une augmentation du rajustement visant l'année antérieure prévu par Finances Canada dans la décision finale concernant les paiements de 2007.

3. **Impôt sur le capital des corporations :** Augmentation de 2 037 \$ par rapport aux recettes réelles de 2007-2008  
Augmentation de 44 616 \$ par rapport au budget de 2008-2009

L'augmentation tient à une hausse des capitaux imposables déclarés par les sociétés. L'augmentation enregistrée par rapport à 2007-2008 est en partie compensée par l'élimination de l'impôt sur le capital pour les entreprises manufacturières à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008 et les réductions de taux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 et du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

4. **Taxe sur l'essence :** Diminution de 16 409 \$ par rapport aux recettes réelles de 2007-2008  
Diminution de 937 \$ par rapport au budget de 2008-2009

Les diminutions sont dues à l'incidence du mandat relatif à l'éthanol à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 et à la baisse de la consommation quand le prix de l'essence a augmenté.

## Explications des écarts au chapitre des recettes pour l'exercice clos le 31 mars 2009

---

### NOTES EXPLICATIVES :

5. **Impôt sur les compagnies d'assurance :** Augmentation de 2 449 \$ par rapport aux recettes réelles de 2007-2008  
Augmentation de 4 182 \$ par rapport au budget de 2008-2009

Les niveaux de prime des polices d'assurance souscrites dans la province sont supérieurs aux estimations.

6. **Taxe sur les transferts fonciers :** Augmentation de 4 788 \$ par rapport aux recettes réelles de 2007-2008  
Augmentation de 5 919 \$ par rapport au budget de 2008-2009

L'augmentation est due à la persistance du dynamisme du marché immobilier qui s'est traduite par l'augmentation du nombre de propriétés vendues dans la tranche d'imposition supérieure.

7. **Impôt destiné à l'enseignement et aux services de santé :** Augmentation de 16 118 \$ par rapport aux recettes réelles de 2007-2008  
Augmentation de 13 101 \$ par rapport au budget de 2008-2009

L'augmentation est due à la croissance de l'emploi et aux règlements salariaux.

8. **Taxe minière :** Diminution de 53 710 \$ par rapport aux recettes réelles de 2007-2008  
Diminution de 82 073 \$ par rapport au budget de 2008-2009

La diminution est due à la réduction des cours des métaux de base qui ont considérablement réduit les bénéfices et l'impôt miniers.

9. **Taxe sur le carburant :** Diminution de 3 005 \$ par rapport aux recettes réelles de 2007-2008  
Augmentation de 2 616 \$ par rapport au budget de 2008-2009

La diminution par rapport à 2007-2008 est due au moment du traitement des remboursements et l'augmentation par rapport au budget de 2008-2009 est due à la vigueur du secteur de la construction.

10. **Taxe sur les ventes au détail :** Augmentation de 94 409 \$ par rapport aux recettes réelles de 2007-2008  
Augmentation de 16 081 \$ par rapport au budget de 2008-2009

L'augmentation est due à la vigueur du secteur de la construction, à une augmentation des acquisitions d'immobilisations et à une croissance économique supérieure aux prévisions.

## Explications des écarts au chapitre des recettes pour l'exercice clos le 31 mars 2009

---

### NOTES EXPLICATIVES :

11. **Loi sur l'administration des impôts et des taxes et divers impôts et taxes :**  
Augmentation de 2 061 \$ par rapport aux recettes réelles de 2007-2008  
Augmentation de 3 953 \$ par rapport au budget de 2008-2009
- L'augmentation est due à la hausse des tarifs de l'électricité et à une hausse de la consommation due à des températures inférieures à la normale.
12. **Taxe sur le tabac :**  
Diminution de 994 \$ par rapport aux recettes réelles de 2007-2008  
Augmentation de 19 633 \$ par rapport au budget de 2008-2009
- La diminution par rapport aux recettes réelles est due à la différence de temps entre la réception des paiements des grossistes en tabac.
- L'augmentation par rapport au budget de 2008-2009 est due à la baisse de la contrebande résultant du programme de lutte ciblée contre la contrebande.
13. **Bureau des conseillers des demandeurs – Recouvrements :**  
Augmentation de 417 \$ par rapport aux recettes réelles de 2007-2008  
Diminution de 273 \$ par rapport au budget de 2008-2009
- L'augmentation est due au recouvrement de coûts liés à une dotation additionnelle en personnel et à des activités additionnelles en 2007-2008.
- La diminution par rapport au budget est due à des recouvrements moindres de la SAPM en raison de retards dans le comblement des postes vacants.
14. **Consommation – Paiement de services :**  
Diminution de 404 \$ par rapport au budget 2007-2008
- La diminution par rapport au budget 2007-2008 est attribuable aux retards de mise en œuvre de la loi relative aux prêts de dépannage et du programme de remise en état des unités de logement de la Direction de la location à usage d'habitation.
15. **Recouvrement de dépenses antérieures :**  
Augmentation de 13 143 \$ par rapport aux recettes réelles de 2007-2008  
Augmentation de 15 627 \$ par rapport au budget 2007-2008
- L'augmentation est attribuable à des rajustements visant des années antérieures, au renouvellement du dépôt de chèques périmés, à d'autres rajustements et à divers remboursements.

## Explications des écarts au chapitre des recettes pour l'exercice clos le 31 mars 2009

---

### NOTES EXPLICATIVES :

16. **Divers :** Augmentation de 2 986 \$ par rapport aux recettes réelles de 2007-2008  
Augmentation de 3 557 \$ par rapport au budget 2007-2008

L'augmentation est essentiellement due à un règlement à l'amiable avec des producteurs de tabac relativement au règlement sur l'impôt sur le tabac et aux intérêts perçus sur les comptes en fiducie dans e l'immobilier détenus par la Commission des valeurs mobilières du Manitoba.

17. **Péréquation :** Augmentation de 237 598 \$ par rapport aux recettes réelles de 2007-2008

L'augmentation est la conséquence du nouveau mode de calcul des droits à péréquation élaboré par le Groupe d'experts (O'Brien) et utilisé dans le budget fédéral de 2007. La capacité fiscale par habitant du Manitoba a diminué par rapport à la norme des 10 provinces, ce qui a entraîné à une augmentation des droits à péréquation pour 2008-2009.

18. **Transfert canadien en matière de santé (TCS) :** Augmentation de 58 725 \$ par rapport aux recettes réelles de 2007-2008  
Augmentation de 29 609 \$ par rapport au budget 2007-2008

L'augmentation par rapport aux recettes réelles de 2007-2008 est due à l'augmentation des paiements prévus par le Plan décennal pour consolider les soins de santé, conformément à l'entente conclue lors de la réunion des premiers ministres d'octobre 2004.

L'augmentation par rapport au budget 2007-2008 est due à des rajustements positifs par rapport aux droits antérieurs et à des rajustements positifs par rapport à l'année en cours relatifs aux rajustements découlant du recensement de population de 2006 et à la valeur des transferts de points d'impôt.

19. **Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) :** Augmentation de 40 068 \$ par rapport aux recettes réelles de 2007-2008  
Augmentation de 9 531 \$ par rapport au budget 2007-2008

Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux appuie les provinces et les territoires dans les domaines des services sociaux, des programmes pour enfants et de l'éducation postsecondaire. Dans son budget de 2007, le gouvernement fédéral a adopté le principe de l'allocation en espèces égale par habitant. L'augmentation par rapport aux recettes réelles de 2007-2007 résulte de la hausse du financement fédéral prévu en 2008-2009.

L'augmentation par rapport au budget 2007-2008 est due à des rajustements positifs par rapport aux droits antérieurs et à des rajustements positifs par rapport à l'année en cours relatifs aux rajustements découlant du recensement de population de 2006 et à la valeur des transferts de points d'impôt.

Finances Manitoba

**Sommaire des dépenses de fonctionnement et de l'effectif des cinq dernières années par principaux crédits**

pour la période allant de l'exercice clos le 31 mars 2005 à l'exercice clos le 31 mars 2009\*

| Principaux crédits                               | 2004-2005                                     |                | 2005-2006 |                | 2006-2007 |                | 2007-2008 |                | 2008-2009 |                |         |
|--|---|----------------|-----------|----------------|-----------|----------------|-----------|----------------|-----------|----------------|---------|
|  | ETP   | milliers de \$ | ETP       | milliers de \$ | ETP       | milliers de \$ | ETP       | milliers de \$ | ETP       | milliers de \$ |         |
| Finances :                                       |   |                |           |                |           |                |           |                |           |                |         |
| 07- 1  | Administration et finances                    | 29,25          | 2 614     | 31,25          | 2 643     | 32,25          | 2 561     | 33,25          | 3 123     | 33,25          | 3 453   |
| 07- 2  | Trésorerie                                    | 25,00          | 1 599     | 25,00          | 1 623     | 25,00          | 1 741     | 25,00          | 1 822     | 25,00          | 1 698   |
| 07- 3  | Contrôleur                                    | 68,5           | 4 856     | 70,5           | 4 952     | 73,5           | 5 241     | 77,00          | 5 368     | 77,00          | 5 742   |
| 07- 4  | Taxes et impôts                               | 193,5          | 14 501    | 191,5          | 15 835    | 193,5          | 14 642    | 196,5          | 17 414    | 196,5          | 16 988  |
| 07- 5  | Relations fédérales-provinciales et recherche | 32,25          | 3 297     | 32,25          | 3 929     | 33,25          | 3 822     | 33,25          | 4 076     | 33,25          | 4 366   |
| 07- 6  | Assurance et gestion des risques              | 5,20           | 365       | 5,20           | 394       | 5,20           | 405       | 5,20           | 418       | 5,20           | 437     |
| 07- 7  | Secrétariat du Conseil du Trésor              | 75,00          | 6 096     | 73,00          | 6 404     | 76,00          | 6 533     | 76,00          | 6 915     | 78,00          | 7 607   |
| 07- 8  | Consommation et corporations                  | 114,78         | 7 952     | 117,28         | 8 479     | 115,28         | 9 274     | 124,78         | 9 783     | 124,78         | 10 373  |
| 07- 9  | Coûts liés aux immobilisations                |                | 4 171     |                | 4 050     |                | 4 127     |                | 4 251     |                | 3 934   |
| Total des crédits de fonctionnement du ministère |   | 543,48         | 45 451    | 545,98         | 48 309    | 553,98         | 48 346    | 570,98         | 53 170    | 572,98         | 57 598  |
| 07-10  | Paiement net des crédits d'impôt              |                | 51 089    |                | 50 656    |                | 47 961    |                | 44 397    |                | 41 335  |
| 07-11  | Dette publique (crédits législatifs)          |                | 240 542   |                | 259 797   |                | 260 239   |                | 251 033   |                | 224 426 |
| Total des crédits                                |   | 543,48         | 337 082   | 545,98         | 358 762   | 553,98         | 356 546   | 570,98         | 348 600   | 572,98         | 320 359 |

\* Les montants des dépenses réelles ont été rajustés aux fins de comparaison. Les rajustements reflètent ce qui suit : i) en 2004-2005, transfert du Service d'informatique du Palais législatif et de la Gestion globale des systèmes et des coûts relatifs aux immobilisations, à Sciences, Technologie, Énergie et Mines; ii) le transfert en 2006-2007 de postes de la Direction du contrôleur et de Consommation et corporations à Sciences, technologie, Énergie et Mines en raison de la restructuration des TIC et du transfert de la Régie des services publics aux Affaires intergouvernementales; et iii) le transfert 2008-2009 des Relations fédérales-provinciales de Compétitivité de la formation

# PRÉSENTATION DE RAPPORTS SUR LA PERFORMANCE

La section suivante fournit des renseignements sur des mesures clés du rendement pour le ministère pour l'exercice 2008-2009. Il s'agit de la quatrième année où tous les ministères du gouvernement du Manitoba incluent dans leurs rapports annuels une section sur les mesures du rendement dont la présentation est uniforme.

Les indicateurs de rendement des rapports annuels ministériels sont destinés à compléter les résultats financiers et à donner aux Manitobains des renseignements utiles sur les activités du gouvernement et sur leur incidence sur la province et ses habitants.

Pour obtenir plus de renseignements sur le gouvernement du Manitoba et la présentation de rapports sur le rendement, consultez la page Web suivante : [www.manitoba.ca/performance](http://www.manitoba.ca/performance).

Nous accordons beaucoup d'importance à vos commentaires sur les mesures du rendement. Vous pouvez nous les faire parvenir, ainsi que toute question, à : [mbperformance@gov.mb.ca](mailto:mbperformance@gov.mb.ca).

| Que mesurons-nous et à l'aide de quel indicateur?  | Pourquoi est-ce important de mesurer cela?   | Quelle est la mesure de référence utilisée)?                                   | Quels sont les résultats de 2008-2009 ou les données disponibles les plus récentes? | De quelle manière la tendance évolue-t-elle?  | Commentaires, mesures récentes, liens vers des rapports |
|--|--|--|---|---|---|
| Le taux de recouvrement des recettes fiscales prévues par la loi (exception faite de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur les bénéfices des sociétés) et dues à la Province, en comparant le montant des recettes perçues et les montants exigibles. | L'efficacité de ces activités est directement liée à la protection des recettes provinciales face aux changements technologiques qui interviennent sur le marché et à la planification fiscale de plus en plus dynamique des entreprises et des conseillers fiscaux. | Un total de 99,8 % des montants dus à la province ont été perçus en 2005-2006. | Un total de 99,9 % des montants dus à la province ont été perçus en 2008/2009.      | Le ministère s'efforce d'améliorer continuellement la législation et les processus relatifs à la perception des recouvrements, ce qui devrait avoir pour conséquence le maintien du pourcentage de radiation à un niveau relativement stable. |   |

| Que mesurons-nous et à l'aide de quel indicateur?   | Pourquoi est-ce important de mesurer cela?   | Quelle est la mesure de référence utilisée)?   | Quels sont les résultats de 2008-2009 ou les données disponibles les plus récentes?   | De quelle manière la tendance évolue-t-elle?  | Commentaires, mesures récentes, liens vers des rapports   |
|---|--|--|---|---|---|
| La bonne gestion de la dette publique en mesurant le pourcentage des recettes provinciales servant à couvrir le coût net du service des emprunts pour les programmes généraux du gouvernement.  | Pour mesurer l'efficacité du programme de gestion de la dette publique et déterminer si la province a davantage à consacrer aux dépenses de fonctionnement qu'aux frais de service de la dette.  | La part des recettes provinciales servant à couvrir le coût net du service des emprunts pour les programmes généraux du gouvernement au 31 mars 2004, soit 4,2 %.  | La part des recettes provinciales servant à couvrir le coût net du service des emprunts pour les programmes généraux du gouvernement au 31 mars 2009, soit 2,4 % <sup>1</sup> .   | À la baisse. Le Manitoba continue de bien gérer sa dette et de réaliser ses objectifs à long terme, qui sont de réduire sa dette ainsi que le ratio coûts du service de la dette/recettes provinciales. | La surveillance active des marchés financiers mondiaux et des stratégies prudentes de gestion des risques financiers sont continuellement mises en œuvre pour gérer l'instabilité et les coûts.   |
| La capacité de la province d'emprunter à un taux rentable en examinant sa cote de crédit.   | Cette mesure est une évaluation indépendante essentielle de la solvabilité de la province, effectuée par une tierce partie. Elle joue un grand rôle dans la décision des investisseurs d'acheter des obligations et d'autres titres du gouvernement du Manitoba. | Les cotes de solvabilité au 31 mars 2002 étaient les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aa3 (stable) – Moody's Investors Service</li> <li>• AA- (stable) – Standard &amp; Poor's</li> <li>• A (stable) – Dominion Bond Rating Service</li> </ul> | Les cotes de solvabilité au 31 mars 2008 étaient les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aa1 (stable) – Moody's Investors Service</li> <li>• AA (stable) – Standard &amp; Poor's</li> <li>• A (élevé) (stable) – Dominion Bond Rating Service</li> </ul> | Le Manitoba garde sa réputation en matière de gestion budgétaire responsable, ce qui transparaît dans les six révisions à la hausse de sa cote de solvabilité depuis 2002.                              | Les agences de notation savent que la conjoncture économique actuelle aura des répercussions sur le ratio de la dette nette au PIB des provinces, mais cela ne devrait pas, selon elles, nuire aux cotes de solvabilité dans les deux ou trois prochaines années. |
| La perception qu'ont les clients de l'équité et de l'efficacité des décisions de la Direction de la location à usage d'habitation mesurée par le taux d'appel des décisions rendues en vertu de | Pour faire en sorte que les processus d'audience et les décisions de la Direction continuent d'être justes et efficaces.   | Au total, 3 198 décisions ont été rendues en vertu des parties 1 à 8 de la <i>Loi sur la location à usage d'habitation</i> (conflits entre propriétaire et locataire) en 2005-2006, et 568   | Au total, 3 508 décisions ont été rendues en vertu des parties 1 à 8 de la <i>Loi sur la location à usage d'habitation</i> (conflits entre propriétaire et locataire) en 2008-2009 of, et 675   | Le taux d'appel des décisions rendues en vertu des parties 1 à 8 correspondent à ce qu'ils étaient les années précédentes.  |   |

| Que mesurons-nous et à l'aide de quel indicateur?    | Pourquoi est-ce important de mesurer cela? | Quelle est la mesure de référence utilisée?   | Quels sont les résultats de 2008-2009 ou les données disponibles les plus récentes?   | De quelle manière la tendance évolue-t-elle? | Commentaires, mesures récentes, liens vers des rapports |
|--|--|---|---|--|---|
| la <i>Loi sur la location à usage d'habitation</i> . |  | (17,8 %) ont fait l'objet d'un appel. Des décisions ont été rendues dans 489 cas relevant de la partie 9 de la <i>Loi</i> (contrôle des loyers) en 2005-2006, dont 98 (20,9 %) ont fait l'objet d'un appel. | (19,2 %) ont fait l'objet d'un appel. Des décisions ont été rendues dans 541 cas relevant de la partie 9 de la <i>Loi</i> (contrôle des loyers) en 2008-2009, et 99 (18,3 %) ont fait l'objet d'un appel. |  |   |

1. *En raison du passage au budget sommaire, cet indicateur de rendement sera supprimé en 2009/10, car il ne permet plus de bien mesurer l'efficacité de la gestion de la dette publique. Une nouvelle mesure correspondant au budget sommaire sera utilisée.*

## **Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)**

La Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles) est entrée en vigueur en avril 2007. Elle donne aux employés un processus clair pour faire état de préoccupations au sujet d'affaires importantes et sérieuses (actes répréhensibles) dans la fonction publique manitobaine et elle renforce la protection contre des représailles. La Loi s'appuie sur des protections déjà en place dans d'autres lois, ainsi que sur les droits, politiques, pratiques et processus relatifs aux négociations collectives dans la fonction publique manitobaine.

Aux termes de la Loi s'entend par acte répréhensible une infraction à la législation fédérale ou provinciale; un acte ou une omission qui nuit à la sécurité publique, à la santé publique ou à l'environnement; un cas grave de mauvaise gestion; ou le fait d'ordonner ou de conseiller sciemment à quelqu'un de commettre un acte répréhensible. La Loi ne vise pas les questions opérationnelles ou administrative courantes.

Une divulgation faite de bonne foi par un employé, conformément à la Loi, et en ayant un motif raisonnable de penser qu'un acte répréhensible a été commis ou est sur le point de l'être est considéré comme une divulgation aux termes de la Loi, que l'objet de cette divulgation constitue ou pas un acte répréhensible. Toutes les divulgations sont soigneusement examinées afin de déterminer si une mesure s'impose aux termes de la Loi et elles doivent être signalées dans un rapport ministériel annuel, conformément à l'article 18 de la Loi.

Voici, ci-dessous, un résumé des divulgations reçues par le ministère des Finances du Manitoba, par l'Office des compagnies, l'Office d'enregistrement des titres et des instruments et le Bureau de l'état civil pour l'exercice 2008-2009 :

| <b>Renseignements demandés par an (article 18 de la Loi)</b>  | <b>Exercice 2008-2009</b> |
|---|---------------------------|
| Le nombre de divulgations reçues ainsi que le nombre de divulgations auxquelles il a été donné suite et auxquelles il n'a pas été donné suite.<br><i>Alinéa 18(2)a)</i>   | <b>NÉANT</b>              |
| Le nombre d'enquêtes ouvertes à la suite des divulgations.<br><i>Alinéa 18(2)b)</i>   | <b>NÉANT</b>              |
| Dans le cas où, par suite d'une enquête, il est conclu qu'un acte répréhensible a été commis, la description de l'acte en question ainsi que les recommandations faites ou les mesures correctives prises relativement à cet acte ou les motifs invoqués pour ne pas en prendre.<br><i>Alinéa 18(2)c)</i> | <b>NÉANT</b>              |